

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

CXXXVII<sup>e</sup> ANNEE. - N° 21

MARDI 13 MARS 2018



## BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

### SOMMAIRE DU 13 MARS 2018

Pages

#### CONSEIL DE PARIS

**Liste** des questions de la séance du Conseil de Paris des mardi 20, mercredi 21 et jeudi 22 mars 2018 ..... 1032

#### ARRONDISSEMENTS

**Mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement.** — Arrêté n° 2018/05 relatif à la délégation de signature du Directeur Général des Services de la Mairie (Arrêté du 7 mars 2018) ..... 1032

#### VILLE DE PARIS

##### PRÉEMPTIONS

**Délégation** du droit de préemption urbain dont la Ville de Paris est titulaire sur le territoire parisien à la R.I.V.P. concernant le lot n° 2 dans l'immeuble situé 135 bis, rue Castagnary, à Paris 15<sup>e</sup> (Arrêté du 8 mars 2018) ..... 1033

##### RECRUTEMENT ET CONCOURS

**Fixation** de la composition du jury du concours sur titres pour l'accès au corps des puériculteurs-rices d'administrations parisiennes ouvert, à partir du 9 avril 2018, pour dix postes (Arrêté du 27 février 2018) ..... 1033

##### RESSOURCES HUMAINES

**Fixation** de la liste des corps et emplois de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, susceptibles de bénéficier de l'indemnité définie à l'article 12 de la délibération DRH 3 des 15, 16 et 17 décembre 2008 (Arrêté du 6 mars 2018) ..... 1034

**Désignation** des représentant-e-s du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (Arrêté du 7 mars 2018) ..... 1034

**Désignation** des représentant-e-s du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Affaires Culturelles (Arrêté du 7 mars 2018) ..... 1035

**Désignation** d'une représentante du personnel titulaire et d'une représentante du personnel suppléante au sein de la Commission Administrative Paritaire n° 22 bis. — Cadres des santés paramédicaux d'administrations parisiennes (Décision du 5 mars 2018) ..... 1036

#### VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

**Arrêté n° 2018 P 10804** instituant une aire piétonne les samedis dans le quartier « Château Rouge », à Paris 18<sup>e</sup>, dans le cadre de l'opération Paris Respire (Arrêté du 8 mars 2018) ..... 1036

**Arrêté n° 2018 T 10345** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue de la Porte de la Villette, à Paris 19<sup>e</sup> (Arrêté du 6 mars 2018) ..... 1036

**Arrêté n° 2018 T 10431** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Petit, à Paris 19<sup>e</sup> (Arrêté du 2 mars 2018) ..... 1037

**Arrêté n° 2018 T 10433** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Belleville, à Paris 19<sup>e</sup> (Arrêté du 6 mars 2018) ..... 1037

**Arrêté n° 2018 T 10449** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Petit, à Paris 19<sup>e</sup> (Arrêté du 2 mars 2018) ..... 1038

**Arrêté n° 2018 T 10521** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Lilas, à Paris 19<sup>e</sup> (Arrêté du 8 mars 2018) ..... 1038

**Arrêté n° 2018 T 10534** modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale et du stationnement rue de Metz, à Paris 10<sup>e</sup> (Arrêté du 5 mars 2018) ..... 1039

**Arrêté n° 2018 T 10581** modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale boulevard Macdonald, à Paris 19<sup>e</sup> (Arrêté du 2 mars 2018) ..... 1039

**Arrêté n° 2018 T 10582** modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale boulevard Macdonald, à Paris 19<sup>e</sup> (Arrêté du 2 mars 2018) ..... 1040

<b>Arrêté n° 2018 T 10590</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue du Pont aux Choux, à Paris 3 <sup>e</sup> (Arrêté du 1 <sup>er</sup> mars 2018) .....	1040	<b>Arrêté n° 2018 T 10750</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue des Archives, à Paris 3 <sup>e</sup> (Arrêté du 8 mars 2018) .....	1049
<b>Arrêté n° 2018 T 10620</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Charonne, à Paris 11 <sup>e</sup> (Arrêté du 1 <sup>er</sup> mars 2018) .....	1040	<b>Arrêté n° 2018 T 10752</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation rue de Grenelle, à Paris 7 <sup>e</sup> (Arrêté du 5 mars 2018) .....	1049
<b>Arrêté n° 2018 T 10656</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement payant rue du Roi de Sicile, à Paris 4 <sup>e</sup> (Arrêté du 5 mars 2018) .....	1041	<b>Arrêté n° 2018 T 10760</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans diverses voies du 11 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 7 mars 2018) .....	1049
<b>Arrêté n° 2018 T 10691</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rues du Japon et de la Chine, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 6 mars 2018) .....	1041	<b>Arrêté n° 2018 T 10762</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue du Chemin Vert, à Paris 11 <sup>e</sup> . — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 6 mars 2018) .....	1050
<b>Arrêté n° 2018 T 10708</b> modifiant, à titre provisoire, la circulation générale boulevards Voltaire et Richard Lenoir, à Paris 11 <sup>e</sup> (Arrêté du 5 mars 2018) .....	1042	<b>Arrêté n° 2018 T 10763</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de stationnement rue Botzaris, à Paris 19 <sup>e</sup> . — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 6 mars 2018) .....	1051
<b>Arrêté n° 2018 T 10709</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation rue d'Alésia, à Paris 14 <sup>e</sup> (Arrêté du 1 <sup>er</sup> mars 2018) .....	1042	<b>Arrêté n° 2018 T 10765</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Hélène, à Paris 17 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 mars 2018) .....	1051
<b>Arrêté n° 2018 T 10712</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Thibaud, à Paris 14 <sup>e</sup> (Arrêté du 1 <sup>er</sup> mars 2018) .....	1043	<b>Arrêté n° 2018 T 10768</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de stationnement rue Botzaris, à Paris 19 <sup>e</sup> (Arrêté du 6 mars 2018) .....	1051
<b>Arrêté n° 2018 T 10713</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Dareau, à Paris 14 <sup>e</sup> (Arrêté du 1 <sup>er</sup> mars 2018) .....	1043	<b>Arrêté n° 2018 T 10770</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de stationnement rue Botzaris, à Paris 19 <sup>e</sup> (Arrêté du 6 mars 2018) .....	1052
<b>Arrêté n° 2018 T 10714</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement rue Caulaincourt, à Paris 18 <sup>e</sup> (Arrêté du 1 <sup>er</sup> mars 2018) .....	1044	<b>Arrêté n° 2018 T 10771</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Daumesnil, à Paris 12 <sup>e</sup> . — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 7 mars 2018) ...	1052
<b>Arrêté n° 2018 T 10717</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rues de la Comète et Saint-Dominique, à Paris 7 <sup>e</sup> (Arrêté du 1 <sup>er</sup> mars 2018) .....	1044	<b>Arrêté n° 2018 T 10772</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de stationnement rue Clavel, à Paris 19 <sup>e</sup> (Arrêté du 6 mars 2018) .....	1053
<b>Arrêté n° 2018 T 10720</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Saint-Jacques, à Paris 5 <sup>e</sup> (Arrêté du 1 <sup>er</sup> mars 2018) .....	1045	<b>Arrêté n° 2018 T 10773</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Ranelagh, à Paris 16 <sup>e</sup> (Arrêté du 5 mars 2018) .....	1054
<b>Arrêté n° 2018 T 10721</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation et de stationnement rue Saint-Victor, à Paris 5 <sup>e</sup> (Arrêté du 1 <sup>er</sup> mars 2018) .....	1045	<b>Arrêté n° 2018 T 10782</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Charonne, à Paris 11 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 mars 2018) .....	1054
<b>Arrêté n° 2018 T 10723</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue Louis Blanc et quai de Valmy, à Paris 10 <sup>e</sup> (Arrêté du 5 mars 2018) .....	1046	<b>Arrêté n° 2018 T 10785</b> modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue du Hainaut, à Paris 19 <sup>e</sup> (Arrêté du 6 mars 2018) .....	1054
<b>Arrêté n° 2018 T 10726</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Alphand, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 8 mars 2018) .....	1046	<b>Arrêté n° 2018 T 10786</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue d'Italie, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 8 mars 2018) .....	1055
<b>Arrêté n° 2018 T 10728</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Marcadet, à Paris 18 <sup>e</sup> (Arrêté du 1 <sup>er</sup> mars 2018) .....	1046	<b>Arrêté n° 2018 T 10787</b> modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale quai de l'Oise, à Paris 19 <sup>e</sup> (Arrêté du 6 mars 2018) .....	1055
<b>Arrêté n° 2018 T 10729</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue des Poissonniers, à Paris 18 <sup>e</sup> (Arrêté du 5 mars 2018) .....	1047	<b>Arrêté n° 2018 T 10793</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de stationnement rue de l'Ourcq, à Paris 19 <sup>e</sup> (Arrêté du 6 mars 2018) .....	1056
<b>Arrêté n° 2018 T 10730</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Rasselins, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 5 mars 2018) .....	1047	<b>Arrêté n° 2018 T 10799</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale rue de Toul, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 8 mars 2018) .....	1056
<b>Arrêté n° 2018 T 10731</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Jean-Baptiste Berlier, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 6 mars 2018) .....	1048	<b>Arrêté n° 2018 T 10808</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard de la Bastille, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 8 mars 2018) .....	1056
<b>Arrêté n° 2018 T 10742</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Charles Hermite, à Paris 18 <sup>e</sup> (Arrêté du 5 mars 2018) .....	1048	<b>Arrêté n° 2018 T 10810</b> modifiant, à titre provisoire, la circulation générale et des cycles rue Houdart, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 mars 2018) .....	1057

**Arrêté n° 2018 T 10811** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Dubrunfaut, à Paris 12<sup>e</sup> (Arrêté du 8 mars 2018) ..... 1057

**Arrêté n° 2018 T 10817** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Bercy, à Paris 12<sup>e</sup> (Arrêté du 8 mars 2018) ..... 1058

**Arrêté n° 2018 T 10819** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement place de la Nation, à Paris 12<sup>e</sup> (Arrêté du 8 mars 2018) ..... 1058

**Arrêté n° 2018 T 10823** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue du Général Michel Bizot, à Paris 12<sup>e</sup> (Arrêté du 8 mars 2018) ..... 1059

**Arrêté n° 2018 T 10824** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de la Butte aux Cailles, à Paris 13<sup>e</sup> (Arrêté du 8 mars 2018) ..... 1059

**Arrêté n° 2018 T 10827** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue Mathurin Moreau, à Paris 19<sup>e</sup> (Arrêté du 8 mars 2018) ... 1059

**Arrêté n° 2018 T 10828** modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Curial et passage de Crimée, à Paris 19<sup>e</sup> (Arrêté du 8 mars 2018) ..... 1060

## DÉPARTEMENT DE PARIS

### RESSOURCES HUMAINES

**Fixation** de la composition nominative des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail des Établissements Départementaux de l'aide sociale à l'enfance de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (Arrêté du 6 mars 2018) ..... 1060

### TARIFS - PRIX DE JOURNÉE - AUTORISATIONS

**Autorisation** de frais de siège social donnée à l'Association « JEAN COTXET » située 7, boulevard de Magenta, 75009 Paris (Arrêté du 6 mars 2018) ..... 1063

**Fixation**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, du tarif journalier applicable au service d'accompagnement à la vie sociale AMSAD 20, géré par l'organisme gestionnaire LÉOPOLD BELLAN situé 10-12, Villa Saint-Fargeau, à Paris 20<sup>e</sup> (Arrêté du 6 mars 2018) ..... 1063

## PRÉFECTURE DE POLICE

### TEXTES GÉNÉRAUX

**Arrêté n° 2018-00172** accordant délégation de la signature préfectorale aux membres du Cabinet du Préfet de Police qui assurent le service de permanence (Arrêté du 5 mars 2018) ..... 1064

## COMMUNICATIONS DIVERSES

### ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

**Avis d'information** destiné à s'assurer de l'absence d'un projet pouvant concurrencer une activité économique susceptible d'être accueillie dans l'enceinte des arènes de Montmartre (18<sup>e</sup>), au titre du festival le « Printemps des Arts » se déroulant du 14 mai 2018 au 18 juin 2018 .. 1064

**Avis d'information** destiné à s'assurer de l'absence d'un projet pouvant concurrencer une activité économique susceptible d'être accueillie dans l'enceinte des jardins d'Eole (18<sup>e</sup>), au titre du festival le « Printemps des Arts » se déroulant les 23 mai et 6 juin 2018 ..... 1064

**Avis d'information** destiné à s'assurer de l'absence d'un projet pouvant concurrencer une activité économique susceptible d'être accueillie dans l'enceinte des arènes de Montmartre (18<sup>e</sup>), au titre du festival « Tréteaux Nomades » se déroulant du 27 août 2018 au 9 septembre 2018 ..... 1064

### LOGEMENT ET HABITAT

**Autorisation** de changement d'usage, avec compensation, d'un local d'habitation situé 9, rue de la Main d'Or/4 bis, passage de la Main d'Or, à Paris 11<sup>e</sup> ..... 1065

### URBANISME

**Avis aux constructeurs**..... 1065

**Liste** des demandes de permis d'aménager déposées entre le 16 février 2018 et le 28 février 2018 ..... 1065

**Liste** des demandes de permis de construire déposées entre le 16 février 2018 et le 28 février 2018 ..... 1065

**Liste** des demandes de permis de démolir déposées entre le 16 février 2018 et le 28 février 2018 ..... 1069

**Liste** des déclarations préalables déposées entre le 16 février 2018 et le 28 février 2018..... 1070

**Liste** des permis d'aménager délivrés entre le 16 février 2018 et le 28 février 2018..... 1084

**Liste** des permis de construire délivrés entre le 16 février 2018 et le 28 février 2018..... 1084

**Liste** des permis de démolir délivrés entre le 16 février 2018 et le 28 février 2018..... 1086

## AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

### PARIS MUSÉES

**Liste** des dons manuels acceptés au nom de la Ville de Paris (Arrêté du 16 février 2018) ..... 1086

**Désignation** des représentants du personnel appelés à siéger au Comité Technique de l'Établissement Public Paris Musées (Arrêté modificatif du 1<sup>er</sup> mars 2018) ..... 1088

### POSTES À POURVOIR

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis de vacance d'un poste de Médecin — Chef du Service de médecine préventive (H/F) ..... 1088

**Direction des Familles et de la Petite Enfance.** — Avis de vacance d'un poste de Médecin (F/H) ..... 1089

**Direction de la Jeunesse et des Sports.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des services techniques ou administrateur ou architecte voyer ..... 1089

**Direction Constructions Publiques et Architecture.** — Avis de vacance de quatre postes de catégorie A (F/H). — Ingénieurs des travaux ..... 1089

<b>Direction des Systèmes et Technologies de l'Information.</b> — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux .....	1089
<b>Direction des Finances et des Achats.</b> — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux .....	1089
<b>Direction de la Démocratie des Citoyen-ne-s et des Territoires.</b> — Avis de vacance de deux postes d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) .....	1089
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché ou attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) .....	1089
<b>Direction de la Démocratie des Citoyen-ne-s et des Territoires.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché ou attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) .....	1089
<b>Direction de la Voirie et des Déplacements.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) .....	1090
<b>Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.</b> — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) .....	1090
<b>Direction des Affaires Scolaires.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) .....	1090
<b>Direction de la Propreté et de l'Eau.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) .....	1090
<b>Direction de l'Information et de la Communication.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) .....	1090
<b>Direction des Finances et des Achats.</b> — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) .....	1090
<b>Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) .....	1090
<b>Direction de l'Immobilier de la Logistique et des Transports.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) .....	1090
<b>Direction des Affaires Culturelles.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) .....	1090
<b>Direction des Affaires Culturelles.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) .....	1091
<b>Direction de l'Urbanisme.</b> — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) .....	1091
<b>Secrétariat Général de la Ville de Paris.</b> — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) .....	1091
<b>Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) .....	1091
<b>Crédit Municipal de Paris.</b> — Avis de vacance d'un poste de Directeur-trice adjoint-e des systèmes d'information .....	1091
<b>Paris Musées.</b> — Avis de vacance d'un poste de chef-fe du Service du développement des publics .....	1092

## CONSEIL DE PARIS

### Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des mardi 20, mercredi 21 et jeudi 22 mars 2018.

I — Question du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants :

**QE 2018-05 Question de Buon TAN** et des élu-e-s du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à M. le Préfet de Police relative aux nuisances sonores.

II — Questions du groupe les Républicains et Indépendants :

**QE 2018-06 Question de Valérie MONTANDON** et des élu-e-s du groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au coût de la Conférence citoyenne « Comment améliorer la qualité de vie dans le logement social ? ».

**QE 2018-07 Question de Déborah PAWLIK** et des élu-e-s du groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au coût de la Conférence citoyenne sur la pollution de l'air.

## ARRONDISSEMENTS

### Mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement. — Arrêté n° 2018/05 relatif à la délégation de signature du Directeur Général des Services de la Mairie.

La Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511-16 et L. 2511-27 ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris en date du 5 janvier 2015 déléguant M. Jérôme COTILLON, attaché d'administrations parisiennes, dans les fonctions de Directeur Général des Services de la Mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu la délibération 2012 DUCT 175 des 15 et 16 octobre 2012 ;

Vu la délibération 052014032 en date du 2 juin 2014 autorisant Mme la Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement à signer les conventions de mise à disposition de salles à l'usage des associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général ;

Vu la délibération 052014033 en date du 2 juin 2014 autorisant Mme la Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement à signer les conventions de mise à disposition de salles à l'usage des particuliers, des sociétés privées et des associations culturelles ;

Arrête :

Article premier. — La délégation de signature à l'effet de signer les conventions d'occupation temporaire des équipements qui relèvent, selon l'article L. 2511-16 du CGCT, de la gestion du Conseil d'arrondissement est donnée à :

— M. Jérôme COTILLON, Directeur Général des Services de la Mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement.

Art. 2. — Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie d'arrondissement prévus à cet effet. En outre, ampliation de cet arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

— Mme la Maire de Paris ;

— M. le Directeur Général de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires ;

— l'intéressé nommément désigné ci-dessus.

Fait à Paris, le 7 mars 2018

Florence BERTHOUT

## VILLE DE PARIS

## PRÉEMPTIONS

**Délégation du droit de préemption urbain dont la Ville de Paris est titulaire sur le territoire parisien à la R.I.V.P. concernant le lot n° 2 dans l'immeuble situé 135 bis, rue Castagnary, à Paris 15<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 15° ;

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme, relatives au droit de préemption urbain et notamment l'article L. 211-2 ;

Vu la délibération n° DU 127 des 16 et 17 octobre 2006 du Conseil de Paris instituant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme approuvé et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements) et du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu la délibération n° DLH 89 des 28, 29 et 30 mars 2011 du Conseil de Paris adoptant le Programme Local de l'Habitat tel que arrêté par délibération des 15 et 16 novembre 2010, et modifié par délibération 2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015 ;

Vu les délibérations n° SGCP 1 du 5 avril 2014 et n° 2017 DAJ 21 des 25, 26 et 27 septembre 2017 du Conseil de Paris portant délégation en matière d'exercice du droit de préemption et de délégation de ce droit ;

Vu la demande d'acquisition n° 075 115 18 00041 reçue le 16 janvier 2018 concernant le lot n° 2 dans l'immeuble situé 135 bis, rue Castagnary, à Paris 15<sup>e</sup>, cadastré AR. 2, pour un prix de 1 500 000 € ;

Considérant que ce bien est susceptible d'être transformé, pour partie, en logements sociaux ;

Considérant que la R.I.V.P. a vocation à réaliser ce type d'opération ;

Arrête :

Article premier. — Le droit de préemption urbain dont la Ville de Paris est titulaire sur le territoire parisien est délégué à R.I.V.P., suite à la demande d'acquisition n° 075 115 18 00041 reçue le 16 janvier 2018 concernant le lot n° 2 dans l'immeuble situé 135 bis, rue Castagnary, à Paris 15<sup>e</sup>, cadastré AR 2.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- La R.I.V.P.

Fait à Paris, le 8 mars 2018

Anne HIDALGO

## RECRUTEMENT ET CONCOURS

**Fixation de la composition du jury du concours sur titres pour l'accès au corps des puériculteurs-rices d'administrations parisiennes ouvert, à partir du 9 avril 2018, pour dix postes.**

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53

du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agent-e-s de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 1007 des 20 et 21 octobre 2014 modifiée, portant fixation du statut particulier du corps des puériculteurs-rices d'administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des puériculteurs-rices d'administrations parisiennes, à partir du 9 avril 2018 ;

Arrête :

Article premier. — Le jury du concours sur titres pour l'accès au corps des puériculteurs-rices d'administrations parisiennes ouvert, à partir du 9 avril 2018, pour 10 postes est constitué comme suit :

— Mme Martine CANU, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale d'Ozoir-La-Ferrière, Directrice de Crèche, Présidente ;

— M. Jean-Baptiste LARIBLE, chef des Services administratifs, chef de la CASPE 20 à la Direction des Familles et de la Petite Enfance de la Ville de Paris ; Président suppléant ;

— Mme Mireille LE MOAN, cheffe des Services administratifs, adjointe à la cheffe du SRH à la Direction des Familles et de la Petite Enfance de la Ville de Paris ;

— Mme Valérie HELLOIN, cadre supérieur de santé, coordinatrice CASPE 8/9/10 à Direction des Familles et de la Petite Enfance de la Ville de Paris ;

— Mme Nadine RIBERO, Conseillère municipale d'Athis-Mons ;

— M. Didier SEGAL-SAUREL, Conseiller municipal de Pantin.

Art. 2. — Les fonctions de secrétaire de jury seront assurées par M. Marc LANDOIS, secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes à la Direction des Ressources Humaines (Bureau du recrutement).

Art. 3. — Le-la premier-ère membre titulaire de la Commission Administrative Paritaire n° 22, groupe 4, pourra représenter le personnel durant le déroulement de l'épreuve d'admission du concours. Toutefois, il-elle ne pourra pas participer à l'attribution des notes et aux délibérations du jury. En cas d'indisponibilité, il-elle pourra être remplacé-e par son-sa suppléant-e.

Art. 4. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 février 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

La Sous-Directrice des Compétences

Céline LAMBERT

## RESSOURCES HUMAINES

**Fixation de la liste des corps et emplois de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, susceptibles de bénéficier de l'indemnité définie à l'article 12 de la délibération DRH 3 des 15, 16 et 17 décembre 2008.**

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 3 des 15, 16 et 17 décembre 2008 modifiée par la délibération DRH 52 des 23 et 24 novembre 2009, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2017 portant réforme des structures des services de la Ville, et l'arrêté du 24 octobre 2017 modifié, fixant l'organisation de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection ;

Sur la proposition du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — I — La liste des corps et emplois de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, susceptibles de bénéficier de l'indemnité définie à l'article 12 de la délibération DRH 3 des 15, 16 et 17 décembre 2008 susvisée, est fixée comme suit :

- attachés d'administrations parisiennes ;
- chefs de service administratif d'administrations parisiennes ;
- chefs d'exploitation de la Commune de Paris ;
- ingénieurs des travaux de la Ville de Paris ;
- coordonnateurs des contrats de sécurité d'arrondissement ;
- techniciens de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris ;
- techniciens supérieurs d'administrations parisiennes ;
- secrétaires administratifs d'administrations parisiennes ;
- personnels de maîtrise d'administrations parisiennes ;
- contrôleurs de la Ville de Paris ;
- agents d'accueil et de surveillance de la Commune de Paris ;
- inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris ;
- agents de surveillance de Paris.

II — Le nombre des emplois concernés par la mesure prévue ci-dessus est fixé à 1325.

III — Sont limitativement concernés par la mesure prévue aux I et II ci-dessus les personnels exerçant l'une des fonctions énoncées ci-après :

- 1°) dans les circonscriptions territoriales :
  - chef de circonscription et adjoint ;
  - coordonnateur chargé des partenariats ;
  - technicien de tranquillité publique, spécialité surveillance accueil et médiation, affecté dans le service de tranquillité publique ;
  - chef de brigade de surveillance des Mairies d'arrondissement et adjoint.
- 2°) au bureau de l'ingénierie et de la prévention situationnelle :
  - chef du Bureau ;
  - agent chargé de projet sûreté.

3°) Au service installations, support et exploitation :
 

- agent chargé d'opération de suivi de travaux en alarme anti-intrusion et vidéo-surveillance.

4°) au service des prestations externes de sécurité :
 

- agent chargé du contrôle des prestations externes de sécurité.

5°) au bureau d'action contre les nuisances professionnelles :

- inspecteur de salubrité.

6°) à l'Etat-major :

- responsable informatique au sein de la cellule d'appui, de pilotage et de synthèse.

7°) au bureau de l'appui technologique, de l'immobilier et de la logistique :

- chef du Bureau ;
- agent chargé de l'immobilier ou de la logistique.

8°) à la sous-direction de la régulation des déplacements :

- agent exerçant des missions de régulation des déplacements ou contribuant à leur gestion.

Art. 2. — L'arrêté du 15 juillet 1992 fixant les fonctions exercées par les agents de catégories B C et D de la délégation générale à la prévention et à la protection ouvrant droit au bénéfice d'indemnités forfaitaires de déplacement, et l'arrêté du 15 juin 2017 attribuant à certains agents de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection l'indemnité définie à l'article 12 des délibérations DRH 3 et DRH 2G des 15, 16 et 17 décembre 2008 sont abrogés.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection sont chargés chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Directeur Régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris.

Fait à Paris, le 6 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Secrétaire Générale de la Ville de Paris*

Auréliе ROBINEAU-ISRAËL

**Désignation des représentant·e·s du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.**

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération 2014 DRH-1027 du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 juillet 2014 portant composition des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 fixant la répartition des sièges des représentant-e-s du personnel entre les organisations syndicales représentatives aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l'arrêté du 6 février 2018 désignant les représentant-e-s du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ;

Vu la demande du syndicat CFTC en date du 5 mars 2018 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désigné-e-s comme représentant-e-s du personnel pour siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement :

En qualité de représentant-e-s titulaires :

- SEGERS Nicolas
- RAINE Philippe
- MOUSSION Guy
- LAVANIER Jules
- BRIAND Françoise
- LASNE Thierry
- QUIGNON Stéphane
- FOFANA Mahamane
- DUMONT Benoît
- ARHUIS Alain.

En qualité de représentant-e-s suppléant-e-s :

- KERN Paul
- BERTRAND Emmanuel
- LAPLACE Nathalie
- COULIBALY Malaly
- GALOUZEAU DE VILLEPIN Geoffroy
- THERON Stéphane
- JEANNOT Florent
- MATEUS Rosa
- BORDE Alain
- PICOT Jean-Michel.

Art. 2. — L'arrêté du 6 février 2018 désignant les représentant-e-s du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement sont chargé-e-s, chacun-e en ce qui le-la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe du Bureau des Relations Sociales*

Catherine GOMEZ

**Désignation des représentant-e-s du personnel appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Affaires Culturelles.**

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération 2014 DRH-1027 du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 juillet 2014 portant composition des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 fixant la répartition des sièges des représentant-e-s du personnel entre les organisations syndicales représentatives aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l'arrêté du 25 août 2017 fixant la liste des représentant-e-s du personnel appelé-e-s à siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Affaires Culturelles ;

Vu la demande du syndicat FO en date du 7 mars 2018 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentant-e-s du personnel pour siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Affaires Culturelles :

En qualité de représentant-e-s titulaires :

- MARIETTE Brigitte
- PEYROT Laure-Anne
- DRUCKER Virginie
- CAILLAUX Rosalia
- MARQUIE Sophie
- COIFFE Stéphanie
- LEPINTE Fabrice
- ARGER LEFEVRE Jérôme
- RIVIERE Patricia
- CIARAVOLO Sylvain.

En qualité de représentant-e-s suppléant-e-s :

- GODFROY Florence
- PELLETIER Marie
- SEMEL Marie-Claude
- SANSON Reine Marie
- CREIXAMS Mathilde
- FLORIS Guillaume
- LEMAIRE Magali
- BELLAICHE Patrick
- CATTANEO-MIGOT Pascale
- BEHERAN Isabelle.

Art. 2. — L'arrêté du 25 août 2017 désignant les représentant-e-s du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Affaires Culturelles est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et la Directrice des Affaires Culturelles sont chargé-e-s, chacun-e en ce qui le-la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe du Bureau des Relations Sociales*

Catherine GOMEZ

**Désignation d'une représentante du personnel titulaire et d'une représentante du personnel suppléante au sein de la Commission Administrative Paritaire n° 22 bis. — Cadres des santés paramédicaux d'administrations parisiennes. — Décision.**

Conformément au décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux Commissions Administratives Paritaires, Mme Sandra PETITJEAN, cadre supérieure de santé paramédical, est désignée représentante du personnel suppléante de la CAP n° 22 bis — groupe n° 1 (liste CFTC), en remplacement, de Mme Alice HONG TUAN HA, désignée représentante du personnel titulaire de la CAP n° 22 bis — groupe n° 1 (liste CFTC).

Fait à Paris, le 5 mars 2018

Pour le Directeur des Ressources Humaines  
La Chargée de la Sous-Direction des Carrières  
Marianne FONTAN

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

**Arrêté n° 2018 P 10804 instituant une aire piétonne les samedis dans le quartier « Château Rouge », à Paris 18<sup>e</sup>, dans le cadre de l'opération Paris Respire.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que l'opération « Paris respire » contribue à promouvoir la tranquillité et un meilleur partage de l'espace public de certains quartiers de la capitale les weekends et jours fériés en réservant la circulation des engins motorisés aux seules fonctions de desserte interne ;

Considérant que cette même opération contribue à promouvoir le développement des mobilités actives en alternative à l'usage des véhicules automobiles ;

Arrête :

Article premier. — Il est institué une aire piétonne constituée par :

- RUE DE PANAMA, 18<sup>e</sup> arrondissement ;
- RUE DE SUEZ, 18<sup>e</sup> arrondissement ;
- RUE DEJEAN, 18<sup>e</sup> arrondissement ;
- RUE DES POISSONNIERS, 18<sup>e</sup> arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE DOUDEAUVILLE et la RUE MYRHA ;
- RUE POULET, 18<sup>e</sup> arrondissement, dans sa partie comprise entre le BOULEVARD BARBÈS et la RUE DOUDEAUVILLE.

Ces dispositions sont applicables, à compter du 10 mars 2018, les samedis de 10 h à 18 h.

Art. 2. — La desserte interne de cette aire piétonne est autorisée aux catégories de véhicules suivants :

- aux véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement ou de la carte « mobilité-inclusion » portant la mention « stationnement » ;
- aux véhicules de secours et de sécurité ;
- aux taxis, uniquement pour la prise en charge ou la dépose de clients dans le secteur concerné ;
- aux véhicules de nettoyage de la Ville de Paris ;
- aux véhicules des résidents du secteur concerné.

Art. 3. — Les dispositions définies par le présent arrêté suspendent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures aux jours et horaires définis à l'article 1<sup>er</sup>.

L'arrêté de la Maire de Paris n° 2018 P 10674 du 1<sup>er</sup> mars 2018 est abrogé.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
La Directrice de la Voirie et des Déplacements  
Caroline GRANDJEAN

**Arrêté n° 2018 T 10345 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue de la Porte de la Villette, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation par Enedis, de travaux de création d'un branchement électrique, au droit du n° 25, avenue Corentin Cariou, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, une emprise est demandée au droit du n° 7, avenue de la Porte de la Villette, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue de la Porte de la Villette ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 mars au 18 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules AVENUE DE LA PORTE DE LA VILLETTE, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 7.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont provisoirement suspendues, en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en

ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint à la Cheffe de la Section  
Territoriale de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

**Arrêté n° 2018 T 10431 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Petit, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de construction d'un immeuble, au droit du n° 10, rue Petit, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, des emprises sont demandées aux droits des n°s 7 et 12, rue Petit, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Petit ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 février au 31 octobre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE PETIT, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 7.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017P12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont provisoirement suspendues, en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE PETIT, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 12.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620, du 15 décembre 2017, susvisé, sont provisoirement suspendues, en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en

ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 10433 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Belleville, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans la réalisation par la RATP, de travaux de recherche de réseaux enterrés, dans la contre-allée, au droit du n° 247, rue de Belleville, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Belleville ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 12 mars au 2 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE BELLEVILLE, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 247, dans la contre-allée.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont provisoirement suspendue, en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint à la Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

**Arrêté n° 2018 T 10449 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Petit, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation par GRDF, de travaux de remplacement d'une conduite, au droit du n° 65, rue Petit, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Petit ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 février au 30 mars 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE PETIT, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 65.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620, du 15 décembre 2017, susvisé, sont suspendues pendant toute la durée des travaux, en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE PETIT, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 68 et le n° 78.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont suspendues pendant toute la durée des travaux, en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en

ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 10521 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Lilas, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation par la Direction de la Voirie et des Déplacements, de travaux de reprise du ralentisseur situé au droit du n° 8, rue des Lilas, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Lilas ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 12 au 23 mars 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES LILAS, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 8.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne l'emplacement mentionné dans le présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES LILAS, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, en vis-à-vis du n° 8.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 3. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES LILAS, au droit du n° 6.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont suspendues, pendant la durée des travaux, en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint à la Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

**Arrêté n° 2018 T 10534 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale et du stationnement rue de Metz, à Paris 10<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 10-1115 du 25 janvier 2002 instituant les sens uniques, à Paris ;

Considérant que des travaux privés nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle de la circulation générale et du stationnement rue de Metz, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 18 mars 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DE METZ, 10<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 1 (2 places sur le payant) ;

— RUE DE METZ, 10<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 6, (3 places sur le payant).

Ces dispositions sont applicables le 18 mars 2018 de 8 h à 17 h.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE METZ, 10<sup>e</sup> arrondissement.

Art. 3. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE DU FAUBOURG SAINT-DENIS, 10<sup>e</sup> arrondissement, depuis le BOULEVARD SAINT-DENIS jusqu'à la RUE DE METZ.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Centre*

Laurent DECHANDON

**Arrêté n° 2018 T 10581 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale boulevard Macdonald, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation par Enedis, de travaux de création d'un branchement électrique de l'immeuble situé au n° 89, boulevard Macdonald, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle de circulation générale boulevard Macdonald ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 20 mars 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules BOULEVARD MACDONALD, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, depuis le n° 109 jusqu'à l'AVENUE CORENTIN CARIOU.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules des riverains.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en

ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 10582 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale boulevard Macdonald, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation par Enédis, de travaux de création d'un branchement électrique de l'immeuble situé au n° 89, boulevard Macdonald, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle de circulation générale boulevard Macdonald ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 21 mars 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules BOULEVARD MACDONALD, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, depuis l'AVENUE DE LA PORTE DE LA VILLETTE jusqu'au QUAI DE LA CHARENTE.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules des riverains.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 10590 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue du Pont aux Choux, à Paris 3<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de rénovation de branchements entrepris par GRDF, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue du Pont aux Choux, à Paris 3<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 5 au 26 mars 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DU PONT AUX CHOUX, 3<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 12 (3 places sur le payant).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section de Maintenance  
de l'Espace Public,  
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

**Arrêté n° 2018 T 10620 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Charonne, à Paris 11<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société ENEDIS, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Charonne, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 5 mars 2018 au 25 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DE CHARONNE, 11<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 5 et le n° 7, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 10656 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement payant rue du Roi de Sicile, à Paris 4<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux d'intervention sur une antenne, entrepris par SFR, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue du Roi de Sicile, à Paris 4<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : le 4 avril 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DU ROI DE SICILE, 4<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 41, (sur deux emplacements payants).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Centre*

Laurent DECHANDON

**Arrêté n° 2018 T 10691 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rues du Japon et de la Chine, à Paris 20<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0317 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement ou à l'arrêt des véhicules deux-roues motorisés sur les voies de compétence municipale, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0318 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement ou à l'arrêt des cycles sur les voies de compétence municipale, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0314 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire dans les voies de compétence municipale, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant que les travaux de ravalement de la Mairie du 20<sup>e</sup> nécessitent de modifier, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rues du Japon et de la Chine, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 mars au 2 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DU JAPON, sauf aux véhicules de transport en commun, dont la circulation est reportée dans l'axe de la voie.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules sauf aux véhicules de transport en commun, RUE DU JAPON, côté square, sur 70 places de stationnement deux-roues motorisées, 20 places de stationnement vélos, 10 places de stationnement réservées Mairie et 1 G.I.G./G.I.C. qui sera déplacée au droit du n° 3, RUE DE LA CHINE.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0317 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la zone deux-roues motorisés mentionnée au présent arrêté.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0318 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la zone vélos mentionnée au présent arrêté.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 6. — Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0314 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent arrêté.

Art. 7. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 8. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 9. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint à la Cheffe de la Section  
Territoriale de Voirie Nord-Est*  
Justin LEDOUX

**Arrêté n° 2018 T 10708 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale boulevards Voltaire et Richard Lenoir, à Paris 11<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réfection de chaussée, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la circulation générale boulevards Voltaire et Richard Lenoir, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des

travaux (dates prévisionnelles : dans la nuit du 15 au 16 mars 2018 de 22 h à 6 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules BOULEVARD VOLTAIRE, dans sa partie comprise entre le BOULEVARD RICHARD LENOIR jusqu'à la RUE OBERKAMPF.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules BOULEVARD RICHARD LENOIR, dans sa partie comprise entre la RUE OBERKAMPF jusqu'au BOULEVARD VOLTAIRE.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 10709 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation rue d'Alésia, à Paris 14<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation rue d'Alésia, à Paris 14<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle : le 8 avril 2018, de 7 h à 13 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE D'ALÉSIA, 14<sup>e</sup> arrondissement, depuis la PLACE DU GÉNÉRAL MONCLAR vers et jusqu'à la RUE RAYMOND LOSSERAND.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE D'ALÉSIA, 14<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 176 et le n° 182, sur 9 places et 1 zone de livraison.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

#### **Arrêté n° 2018 T 10712 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Thibaud, à Paris 14<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal n° 2015 P 0053 du 26 avril 2016 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques) sur les voies de compétence municipale, à Paris 14<sup>e</sup> ;

Considérant que des travaux de la Section d'Assainissement de Paris nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Thibaud, à Paris 14<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 23 mars au 6 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE THIBAUD, entre le n° 3 et le n° 9, sur 6 places et 1 zone de livraison.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0053 du 26 avril 2016 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne la section de voie mentionnée au présent article.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

#### **Arrêté n° 2018 T 10713 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Dareau, à Paris 14<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux au sein de l'hôtel Marriott nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Dareau, à Paris 14<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle : le 22 avril 2018, de 8 h à 17 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DAREAU, 14<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 1 et le n° 3, sur 4 places et 1 zone deux-roues ;

— RUE DAREAU, 14<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 2, sur 4 places et 1 zone de livraison.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*  
Magali CAPPE

**Arrêté n° 2018 T 10714 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement rue Caulaincourt, à Paris 18<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux d'élagage des arbres nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rue Caulaincourt, à Paris 18<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 18 mars 2018 au 8 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules :

— RUE CAULAINCOURT, sur une voie de circulation, entre la RUE JOSEPH DE MAISTRE et l'AVENUE JUNOT, le dimanche 18 mars de 8 h à 13 h ;

— RUE CAULAINCOURT, sur une voie de circulation entre l'AVENUE JUNOT et la RUE JOSEPH DE MAISTRE, le dimanche 25 mars 2018 de 8 h à 13 h ;

— RUE CAULAINCOURT, sur une voie de circulation, entre l'AVENUE JUNOT et la RUE JOSEPH DE MAISTRE, le dimanche 8 avril 2018 de 8 h à 13 h.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours ni aux véhicules des riverains.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE CAULAINCOURT, côté impair, entre le n° 29 et le n° 79, sur 40 places, le dimanche 25 mars 2018 ;

— RUE CAULAINCOURT, côté impair, entre le n° 11 et le n° 59, sur 40 places, le dimanche 8 avril 2018.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 6. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Nord-Ouest*  
Farid RABIA

**Arrêté n° 2018 T 10717 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rues de la Comète et Saint-Dominique, à Paris 7<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux d'ENEDIS nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rues de la Comète et Saint-Dominique, à Paris 7<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 9 avril au 18 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DE LA COMÈTE, 7<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 10, sur 5 places ;

— RUE SAINT-DOMINIQUE, 7<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 58 et le n° 66, sur 10 places, 1 zone de livraison, 2 places dépose-minute et 4 mètres réservés aux deux-roues.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

**Arrêté n° 2018 T 10720 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Saint-Jacques, à Paris 5<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que des travaux de levage nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation rue Saint-Jacques, à Paris 5<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle : le 25 mars 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE SAINT-JACQUES, 5<sup>e</sup> arrondissement, entre la RUE ROYER-COLLARD et la RUE PIERRE ET MARIE CURIE.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

**Arrêté n° 2018 T 10721 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation et de stationnement rue Saint-Victor, à Paris 5<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de FREE nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation et de stationnement rue Saint-Victor, à Paris 5<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle : le 25 mars 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE SAINT-VICTOR, entre le SQUARE DE LA MUTUALITÉ et la RUE MONGE.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE SAINT-VICTOR, 5<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 5 et le n° 9, sur 4 places et 1 zone de livraison.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

**Arrêté n° 2018 T 10723 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue Louis Blanc et quai de Valmy, à Paris 10<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques, à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux pour livraison de matériel réfrigéré entrepris par une entreprise privée, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue Louis Blanc et quai de Valmy, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 au 20 mars 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE LOUIS BLANC, 10<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 20 ter, (2 places sur le payant pour le stationnement des véhicules de Police).

Ces dispositions sont applicables du 19 au 20 mars 2018 inclus de 6 h à 9 h.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules QUAI DE VALMY, 10<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, depuis le n° 179 jusqu'au n° 179 bis.

Ces dispositions sont applicables du 19 au 20 mars 2018 inclus de 6 h à 9 h.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Centre*

Laurent DECHANDON

**Arrêté n° 2018 T 10726 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Alphand, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-26 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société GRDF, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Alphand, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 20 mars 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE ALPHAND, 13<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE DES CINQ DIAMANTS jusqu'au n° 11, RUE ALPHAND.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 10728 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Marcadet, à Paris 18<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux GRDF de renouvellement de branchement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Marcadet, à Paris 18<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 mars 2018 au 13 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE MARCADET, 18<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, depuis le n° 11 jusqu'au n° 13, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Nord-Ouest*  
Farid RABIA

**Arrêté n° 2018 T 10729 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue des Poissonniers, à Paris 18<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de modification de stationnement Vélib', il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Poissonniers, à Paris 18<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 mars 2018 au 1<sup>er</sup> juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES POISSONNIERS, 18<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 126 sur 5 places, et, côté impair, depuis le n° 135 jusqu'au n° 137 sur 5 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Nord-Ouest*  
Farid RABIA

**Arrêté n° 2018 T 10730 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Rasselins, à Paris 20<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0305 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant que, dans le cadre des travaux SAP, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Rasselins, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 mars au 20 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES RASSELINS, côté pair, entre les n° 6 et n° 8, sur 2 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES RASSELINS, côté pair, au droit du n° 8 Ter, sur 2 zones de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES RASSELINS, côté pair, au droit du n° 12, sur 1 place de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui

concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 10731 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Jean-Baptiste Berlier, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société PARIS HABITAT, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Jean-Baptiste Berlier, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 15 mars 2018 au 16 mars 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE JEAN-BAPTISTE BERLIER, 13<sup>e</sup> arrondissement, depuis le QUAI D'IVRY jusqu'au BOULEVARD DU GÉNÉRAL JEAN SIMON.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en

ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 10742 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Charles Hermite, à Paris 18<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de modification de stationnement Vélib', il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle de stationnement gênant la circulation générale rue Charles Hermite, à Paris 18<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 mars 2018 au 1<sup>er</sup> juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE CHARLES HERMITE 18<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 54 sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Nord-Ouest*

Farid RABIA

**Arrêté n° 2018 T 10750 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue des Archives, à Paris 3<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de création d'une bouche d'incendie, entrepris par la Ville de Paris, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Archives, à Paris 3<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles de fin des travaux : le 6 avril 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES ARCHIVES, 3<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 67, (sur deux emplacements payants).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section de Maintenance  
de l'Espace Public*  
Adjoint au Chef du Service des Territoires  
Boris MANSION

**Arrêté n° 2018 T 10752 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation rue de Grenelle, à Paris 7<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de Gaz Réseau Distribution de France nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation rue de Grenelle, à Paris 7<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 avril au 1<sup>er</sup> juin 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE GRENELLE, 7<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 9 et le n° 25, sur 95 mètres.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

L'emplacement réservé aux véhicules des personnes handicapées situé au droit du n° 9 est reporté, à titre provisoire, au droit du n° 5.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE GRENELLE, 7<sup>e</sup> arrondissement, entre la RUE DES SAINTS-PÈRES et la RUE SAINT-GUILLAUME.

Cette mesure s'applique uniquement le jour de l'ouverture sur chaussée.

Art. 3. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE DE GRENELLE, 7<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE DE LA CHAISE vers la RUE SAINT-GUILLAUME.

Cette mesure s'applique uniquement le jour de l'ouverture sur chaussée.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*  
Magali CAPPE

**Arrêté n° 2018 T 10760 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans diverses voies du 11<sup>e</sup> arrondissement.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0042 du 2 mars 2015 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques) sur les voies de compétence municipale, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de dévoiement des réseaux ENEDIS, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans diverses voies du 11<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 17 mars au 30 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE, côté pair, entre les n° 88 et n° 90, sur 4 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES BLUETS, côté pair, entre les n° 2 et n° 2 bis, sur 4 places de stationnement payant et 1 zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0042 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 3. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules AVENUE JEAN AICARD, côté impair, entre les n° 1 et n° 15, sur 21 places de stationnement payant et 1 zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0042 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en

ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint à la Cheffe de la Section  
Territoriale de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

**Arrêté n° 2018 T 10762 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue du Chemin Vert, à Paris 11<sup>e</sup>. — Régularisation.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue du Chemin Vert, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 12 mars 2018 de 8 h à 13 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DU CHEMIN VERT, côté impair, entre les n° 29 et 31, sur 2 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint à la Cheffe de la Section  
Territoriale de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

**Arrêté n° 2018 T 10763 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de stationnement rue Botzaris, à Paris 19<sup>e</sup>. — Régularisation.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation des travaux de remplacement d'équipements de téléphonie mobile installés sur la toiture terrasse de l'immeuble situé au droit du n° 80, rue Botzaris, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, avec une grue mobile, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de stationnement, rue Botzaris ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 11 mars 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE BOTZARIS, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 80.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE BOTZARIS, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, depuis l'AVENUE SIMON BOLIVAR jusqu'au n° 78.

Art. 3. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE BOTZARIS, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE DE CRIMÉE jusqu'au n° 82.

Art. 4. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE BOTZARIS, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 80.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 5. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint à la Cheffe de la Section  
Territoriale de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

**Arrêté n° 2018 T 10765 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Hélène, à Paris 17<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que les travaux d'espaces verts nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation, rue Hélène, à Paris 17<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : le 13 mars 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE HÉLÈNE, 17<sup>e</sup> arrondissement.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours et aux véhicules des riverains.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Maëli PERRONNO

**Arrêté n° 2018 T 10768 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de stationnement rue Botzaris, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de réalisation de travaux de remplacement d'équipements de téléphonie mobile installés sur la toiture terrasse de l'immeuble situé au droit du n° 80, rue Botzaris, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, avec une grue mobile, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de stationnement, rue Botzaris ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 25 mars 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE BOTZARIS, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 80.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE BOTZARIS, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, depuis l'AVENUE SIMON BOLIVAR jusqu'au n° 78.

Art. 3. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE BOTZARIS, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE DE CRIMÉE jusqu'au n° 82.

Art. 4. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE BOTZARIS, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 80.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 5. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint à la Cheffe de la Section  
Territoriale de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

**Arrêté n° 2018 T 10770 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de stationnement rue Botzaris, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation de travaux de remplacement d'équipements de téléphonie mobile installés sur la toiture terrasse de l'immeuble situé au droit du n° 80, rue Botzaris, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, avec une grue mobile, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de stationnement, rue Botzaris ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 8 avril 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE BOTZARIS, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 80.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE BOTZARIS, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, depuis l'AVENUE SIMON BOLIVAR jusqu'au n° 78.

Art. 3. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE BOTZARIS, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE DE CRIMÉE jusqu'au n° 82.

Art. 4. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE BOTZARIS, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 80.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 5. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint à la Cheffe de la Section  
Territoriale de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

**Arrêté n° 2018 T 10771 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Daumesnil, à Paris 12<sup>e</sup>. — Régularisation.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0141 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement ou à l'arrêt des cycles et des véhicules deux roues motorisés (zones mixtes) sur les voies de compétence municipale, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0248 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement ou à l'arrêt des véhicules deux roues motorisés sur les voies de compétence municipale, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0331 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons permanentes sur les voies de compétence municipale, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement, avenue Daumesnil, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 11 mars 2018 de 8 h à 14 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit AVENUE DAUMESNIL, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 77 et le n° 147, sur 108 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0141 du 15 juillet 2014 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 8, sur 8 places.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0248 du 15 juillet 2014 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 139, sur 10 places.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0331 du 15 juillet 2014 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 145, sur 1 place.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 10772 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de stationnement rue Clavel, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-26 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0328 du 15 juillet 2014, désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules de transports de fonds, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0345 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires de livraisons permanentes) sur les voies de compétence municipale, à Paris 19<sup>e</sup> ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation de travaux de pose d'une climatisation, sur la toiture terrasse de l'immeuble situé au droit du n° 7, rue Clavel, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, avec une grue mobile, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de stationnement, rue Clavel ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 18 mars 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE CLAVEL, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 7.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est installée RUE CLAVEL, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE DE BELLEVILLE jusqu'au n° 5.

Art. 3. — A titre provisoire, une mise en impasse est installée RUE CLAVEL, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE FESSART jusqu'au n° 9.

Art. 4. — A titre provisoire, est supprimé l'emplacement réservé au stationnement et/ou à l'arrêt des véhicules de livraisons, RUE CLAVEL, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 8.

Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0345 du 15 juillet 2014, susvisé, sont suspendues, pendant la durée des travaux, en ce qui concerne la zone de livraison située au droit du n° 8, RUE CLAVEL.

Art. 5. — A titre provisoire, est supprimé l'emplacement réservé au stationnement et/ou à l'arrêt des véhicules de transports de fonds RUE CLAVEL, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 8.

Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0328 du 15 juillet 2014, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne l'emplacement réservé au stationnement des véhicules de transports de fonds situé au droit du n° 8, RUE CLAVEL.

Art. 6. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 7. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 8. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint à la Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

**Arrêté n° 2018 T 10773 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Ranelagh, à Paris 16<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale rue du Ranelagh, à Paris 16<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 12 mars 2018 au 20 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DU RANELAGH, 16<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 47 et le n° 49, sur 6 places ;

— RUE DU RANELAGH, 16<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 42 et le n° 44, sur 6 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Ouest*

Eric PASSIEUX

**Arrêté n° 2018 T 10782 modifiant, à titre provisoire, la règle de stationnement gênant la circulation générale rue de Charonne, à Paris 11<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle de stationnement gênant la circulation générale rue de Charonne, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 mars au 31 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE CHARONNE, côté impair, au droit du n° 71, sur 2 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint à la Cheffe de la Section  
Territoriale de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

**Arrêté n° 2018 T 10785 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue du Hainaut, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-8 et R. 412-28 ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de lavage des vitres d'un immeuble situé au droit du n° 3, rue du Hainaut, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle de circulation générale rue du Hainaut ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 16 avril 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE DU HAINAUT, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE PETIT jusqu'à l'AVENUE JEAN JAURÈS.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint à la Cheffe de la Section  
Territoriale de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

**Arrêté n° 2018 T 10786 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue d'Italie, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement et de couverture, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement, rue d'Italie, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 mars 2018 au 20 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE D'ITALIE, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 5, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 10787 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale quai de l'Oise, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation de travaux de lavage des vitres de l'immeuble situé au droit des n°s 11 à 13, quai de l'Oise, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, avec un camion nacelle, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle de circulation générale quai de l'Oise ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 18 avril 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules QUAI DE L'OISE, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE DE L'OISE jusqu'à la RUE DE L'AISNE.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules des riverains.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint à la Cheffe de la Section  
Territoriale de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

**Arrêté n° 2018 T 10793 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de stationnement rue de l'Ourcq, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-8 et R. 412-28 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de réparation de la chaussée suite un affaissement au droit des n°s 44 à 46, rue de l'Ourcq, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle de circulation générale et de stationnement rue de l'Ourcq ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 23 au 27 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE DE L'OURCQ, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE DE L'OISE jusqu'à l'AVENUE DE FLANDRE.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DE L'OURCQ, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 61 et le n° 61 b.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint à la Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

**Arrêté n° 2018 T 10799 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale rue de Toul, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de la construction d'un immeuble, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de la circulation générale rue de Toul, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 mars 2018 au 9 avril 2018 inclus de 9 h à 16 h 30) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE DE TOUL, 12<sup>e</sup> arrondissement.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 10808 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard de la Bastille, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre d'une opération de grutage, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement, boulevard de la Bastille, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 15 avril 2018 au 16 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— BOULEVARD DE LA BASTILLE, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 10 bis et le n° 12, sur 4 places ;

— BOULEVARD DE LA BASTILLE, 12<sup>e</sup> arrondissement, en vis-à-vis du n° 10 bis, et du n° 12, sur 9 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section  
Territoriale de Voirie Sud-Est*  
Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 10810 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale et des cycles rue Houdart, à Paris 20<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8 et R. 412-28-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques, à Paris ;

Vu l'arrêté n° 2010-097 du 9 juin 2010 portant création d'une zone 30 dans le périmètre du quartier « Sorbier » en remplacement d'une zone 30 existante, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant que des travaux ENEDIS nécessitent de modifier, à titre provisoire, la circulation générale et cyclable rue Houdart, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 au 30 mars 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE HOUDART, dans sa partie comprise entre la PLACE AUGUSTE MÉTIVIER jusqu'au n° 7.

Ces dispositions sont applicables de 8 h à 17 h 30.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE HOUDART, dans sa partie comprise entre la RUE DE TLEMCEN jusqu'au n° 7.

Ces dispositions sont applicables de 8 h à 17 h 30.

Art. 3. — A titre provisoire, le contre sens cyclable est interdit RUE HOUDART, côté pair.

Ces dispositions sont applicables de 8 h à 17 h 30.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la voie mentionnée au présent arrêté.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2010-097 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la voie mentionnée au présent arrêté.

Art. 6. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 7. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 8. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint à la Cheffe de la Section  
Territoriale de Voirie Nord-Est*  
Justin LEDOUX

**Arrêté n° 2018 T 10811 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Dubrunfaut, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la clinique vétérinaire ADVETIA, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Dubrunfaut, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 mars 2018 au 31 mars 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— RUE DUBRUNFAUT, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 5, sur 4 places ;

— RUE DUBRUNFAUT, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 2 et le n° 4, sur 5 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 10817 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Bercy, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de CINEMATHEQUE Française, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Bercy, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 14 mars 2018 au 16 mars 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DE BERCY, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 47, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en

ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 10819 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement place de la Nation, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement place de la Nation, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 mars 2018 au 29 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit PLACE DE LA NATION, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 24 bis, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant, très gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 10823 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue du Général Michel Bizot, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de rénovation d'un immeuble, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue du Général Michel Bizot, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 3 avril 2018 au 4 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit AVENUE DU GÉNÉRAL MICHEL BIZOT, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 31, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 10824 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de la Butte aux Cailles, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les

modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de la Butte aux Cailles, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 15 mars 2018 au 27 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DE LA BUTTE AUX CAILLES, 13<sup>e</sup> arrondissement, en vis-à-vis du n° 4, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 10827 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue Mathurin Moreau, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de rénovation de la terrasse de l'immeuble situé au droit des n°s 36 à 38, avenue Simon Bolivar, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue Simon Bolivar ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 mars au 30 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules AVENUE MATHURIN MOREAU, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 36 jusqu'à n° 38.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint à la Cheffe de la Section  
Territoriale de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

**Arrêté n° 2018 T 10828 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Curial et passage de Crimée, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de dépose d'une base-vie, au droit du n° 25, rue Curial, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Curial et passage de Crimée ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 2 au 3 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE CURIAL, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE RAYMOND RADIGUET jusqu'à la RUE DE L'ESCAUT.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules des riverains.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules PASSAGE DE CRIMÉE, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE DE CRIMÉE jusqu'à la RUE CURIAL.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules des riverains.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint à la Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

**DÉPARTEMENT DE PARIS**

RESSOURCES HUMAINES

**Fixation de la composition nominative des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail des Etablissements Départementaux de l'aide sociale à l'enfance de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.**

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 82-1097 du 23 décembre 1982 modifiée relative au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu le décret n° 2012-285 du 29 février 2012 relatif à la répartition des sièges des représentants des personnels non médicaux au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail des établissements visé à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le Code du travail ;

Vu le procès-verbal du 5 décembre 2014 établissant les résultats des élections du 4 décembre 2014 au Comité Technique d'Etablissement des Etablissements Départementaux de la DASES dont le personnel est régi par le titre IV du statut général de la fonction publique hospitalière ;

Vu le procès-verbal du 22 janvier 2015 établissant la répartition des sièges en CHSCT suite aux élections du 4 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015196-003 portant agrément d'une opération de réorganisation des établissements de l'aide sociale à l'enfance du Département de Paris et concernant le centre éducatif et de formation professionnelle de Pontourny ;

Vu l'arrêté de composition des CHSCT des établissements de l'aide sociale à l'enfance de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé du 22 février 2018 ;

Arrête :

Article premier. — Les Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail sont constitués dans chaque établissement départemental de l'aide sociale à l'enfance de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé et sont présidés par les Directeurs et les Directrices ;

Art. 2. — A l'issue des élections professionnelles du 4 décembre 2014, la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales est fixée comme suit :

**CHSCT du COSP d'Annet-sur-Marne :**

— Trois sièges sont attribués à la CGT.

**CHSCT du CEFP d'Alembert :**

— Trois sièges sont attribués à la CGT.

**CHSCT du CEFP de Bénerville :**

— Trois sièges sont attribués à SUD Santé Sociaux.

**CHSCT du Centre éducatif Dubreuil :**

— deux sièges sont attribués à SUD Santé Sociaux ;  
— un siège est attribué à FO.

**CHSCT de l'EDASEOP :**

— deux sièges sont attribués à la CGT ;  
— un siège est attribué à la SUD Santé Sociaux.

**CHSCT du CEFP Le Nôtre :**

— deux sièges sont attribués à SUD Santé Sociaux ;  
— un siège est attribué à la CFTC.

**CHSCT du Foyer Mélingue :**

— deux sièges sont attribués à la FO ;  
— un siège est attribué à la CGT.

**CHSCT du Centre Michelet :**

— deux sièges sont attribués à SUD Santé Sociaux ;  
— un siège est attribué à la CGT.

**CHSCT du Centre maternel Ledru-Rollin/Nationale :**

— un siège est attribué à la CGT ;  
— un siège est attribué à FO ;  
— un siège est attribué à l'UNSA Santé Sociaux.

**CHSCT du Foyer des Récollets :**

— deux sièges sont attribués à la CFTC ;  
— un siège est attribué à la CFDT.

**CHSCT de la maison d'Accueil de l'Enfance (MAE) Eleanor Roosevelt :**

— Trois sièges sont attribués à la CFDT.

**CHSCT du Foyer Tandou :**

— Trois sièges sont attribués à la CGT.

**CHSCT du CEFP de Villepreux :**

— deux sièges sont attribués à SUD Santé Sociaux ;  
— un siège est attribué à la CGT.

Art. 3. — Les organisations syndicales ont désigné pour siéger aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail des Etablissements Départementaux de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé les représentants du personnel dont les noms suivent :

**CHSCT du COSP d'Annet-sur-Marne :**

Pour le syndicat CGT :

Représentants titulaires :

— Mme Ophélie SONCOURT  
— M. Stéphane VARTANIAN  
— M. Mohamed BOUDOUAYA.

Représentants suppléants :

— M. Areski AMROUNE  
— M. Jean-Marc CARPENTIER  
— Mme Stéphanie BEBIN.

**CHSCT du CEFP d'Alembert :**

Pour le syndicat CGT :

Représentantes titulaires :

— Mme Christelle HUGUENEL  
— Mme Audrey GUIGUIN  
— Mme Rachida AMOKRANE.

Représentants suppléants :

— M. Frédéric CAZEROLE  
— M. Arnaud DAGNICOURT  
— Mme Viviane MERMET.

**CHSCT du CEFP de Bénerville :**

Pour le syndicat SEDVP-FSU/SUD Santé Sociaux :

Représentants titulaires :

— M. Philippe HERREMANS  
— Mme Caroline MORELLON  
— Mme Pauline HAIGRON.

Représentantes suppléantes :

— Mme Françoise POUSSIER  
— Mme Dominique LISSOT  
— Mme Cécile FEVE.

**CHSCT du Centre éducatif Dubreuil :**

Pour le syndicat SEDVP-FSU/SUD Santé Sociaux :

Représentantes titulaires :

— Mme Valérie LACHER  
— Mme Marie-France PEPEK.

Représentantes suppléantes :

— Mme Marcelle ROBERT  
— Mme Séverine LESUEUR.

**CHSCT de l'EDASEOP :**

Pour le syndicat CGT :

Représentants titulaires :

— M. Pascal ROCHE  
— Mme Mathilde BOUCHER.

Représentante suppléante :

— Mme Marie ASSANGA

Pour le syndicat SEDVP-FSU/SUD Santé Sociaux :

Représentante titulaire :

— Mme Julia NAUDIN

Représentante suppléante :

— Mme Brigitte MICHALCZAK

**CHSCT du CEFP Le Nôtre :**

Pour le syndicat SEDVP-FSU/SUD Santé Sociaux :

Représentantes titulaires :

— M. Mohamed DRAME  
— M. Gatien MOULY.

Pour le syndicat CFTC :

Représentant titulaire :

– M. Ali-Mourad MEKACHERA

Représentante suppléante :

– Mme Sabine BOHATCHOUCK

**CHSCT du Foyer Mélingue :**

Pour le syndicat FO :

Représentantes titulaires :

– Mme Nicole LABRANA  
– Mme Filoména DA SILVA.

Représentantes suppléantes :

– Mme Marie-Hélène FIANO  
– Mme Jocelyne MAYOT.

Pour le syndicat CGT :

Représentant titulaire :

– M. Louis PHAN

Représentant suppléant :

– M. Jordi SOLE

**CHSCT du Centre Michelet :**

Pour le syndicat SEDVP-FSU/SUD Santé Sociaux :

Représentantes titulaires :

– Mme Véronique GASPARD  
– Mme Maria Carmen AGRELO.

Représentantes suppléantes :

– Mme Marie-Christine FOA  
– Mme Aurore PETEL.

Pour le syndicat CGT :

Représentante titulaire :

– Mme Patricia HANOUILLE

Représentante suppléante :

– Mme Evelyne PIERSON

**CHSCT du Centre Maternel Ledru-Rollin-Nationale :**

Pour le syndicat CGT :

Représentante titulaire :

– Mme Carole TEREÉ

Représentant suppléant :

– M. Joël CANTAL

Pour le syndicat FO :

Représentant titulaire :

– M. Tiburce MARGARETTA

Représentante suppléante :

– Mme Monique CANTOBION

Pour le syndicat UNSA Santé Sociaux :

Représentant titulaire :

– M. Florent DUBUS

Représentante suppléante :

– Mme Charlotte SAVIGNY

**CHSCT du Foyer Les Récollets :**

Pour le syndicat CFTC :

Représentants titulaires :

– Mme Magali BOUTOT  
– M. Frédéric JANTZEM.

Pour le syndicat CFDT :

Représentante titulaire :

– Mme Violetta COMA

Représentante suppléante :

– Mme Marie-Line ROSILLETTE

**CHSCT de la maison d'accueil de l'enfance (MAE)  
Eleanor Roosevelt :**

Pour le syndicat CFDT :

Représentantes titulaires :

– Mme Isabelle BONTEMPS  
– Mme Armandina PERAT  
– Mme Jessica DAGUE.

Représentant suppléant :

– M. Roland DOUMENE

**CHSCT du Foyer Tandou :**

Pour le syndicat CGT :

Représentants titulaires :

– M. Abdelhafidh RIAHI  
– M. Sébastien GEORJON  
– M. Hakim ZOUAD.

Représentants suppléants :

– M. Naby KEITA  
– Mme Elodie MENGUY  
– M. Ghislain BUREL.

**CHSCT du CEFP de Villepreux :**

Pour le syndicat SEDVP-FSU/SUD Santé Sociaux :

Représentants titulaires :

– M. Didier HAVARD  
– M. Pascal THOMAS.

Représentants suppléants :

– M. Daniel GARNIER  
– M. Laurent MICHELI.

Pour le syndicat CGT :

Représentant titulaire :

– M. Kamel KHALLLOUL

Représentant suppléant :

– M. Bertrand PISSAVY-YVERNAULT

Art. 4. – Le présent arrêté se substitue à l'arrêté du 22 février 2018.

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 6. – Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 mars 2018

Pour la Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental  
et par délégation,

*La Directrice Adjointe de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé*

Pascale BOURRAT-HOUSNI

## TARIFS - PRIX DE JOURNÉE - AUTORISATIONS

**Autorisation de frais de siège social donnée à l'Association « JEAN COTXET » située 7, boulevard de Magenta, 75009 Paris.**

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 314-1 et suivants, R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu la demande d'autorisation de prélèvement de frais de siège transmise le 31 octobre 2016 par l'Association « JEAN COTXET » ;

Vu le rapport d'instruction établi par la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — La Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation de frais de siège social de l'Association JEAN COTXET.

Art. 2. — L'Association JEAN COTXET, dont le siège est situé au 7, boulevard de Magenta, 75009 Paris, est autorisée à percevoir des frais de siège pour une durée de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour assurer les prestations définies dans le rapport d'instruction. Cette autorisation peut être abrogée si les conditions de son octroi cessent d'être remplies.

Art. 3. — La quote-part de chacun des établissements et services sociaux et médico-sociaux au financement des frais de siège est fixée, pour les années 2017 à 2021, à 3,60 % du total des charges brutes d'exploitation (déduction faite des crédits non pérennes et frais de siège) constatées au dernier exercice clos administratif.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 6 mars 2018

Pour la Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental  
et par délégation,

*L'Adjointe à la Sous-Directrice des Actions  
Familiales et Educatives*

Marie LEON

**Fixation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, du tarif journalier applicable au service d'accompagnement à la vie sociale AMSAD 20, géré par l'organisme gestionnaire LÉOPOLD BELLAN situé 10-12, Villa Saint-Fargeau, à Paris 20<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 15 octobre 2012 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Général ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2008 autorisant l'organisme gestionnaire LÉOPOLD BELLAN à créer un établissement relevant de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les propositions budgétaires du service d'accompagnement à la vie sociale AMSAD 20 pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du service d'accompagnement à la vie sociale AMSAD 20 (n° FINESS 750805038), géré par l'organisme gestionnaire LÉOPOLD BELLAN (n° FINESS 750720609) et situé 10-12, Villa Saint-Fargeau, 75020 Paris, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 28 548,40 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 321 437,91 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 39 923,00 €.

*Recettes prévisionnelles :*

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 388 709,31 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 1 200,00 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0,00 €.

Art. 2. — Le tarif journalier est fixé à 29,90 €, sur la base de 260 jours d'ouverture, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce tarif ne tient compte d'aucune reprise de résultat, pour cette année.

Art. 3. — La participation du Département de Paris au titre des bénéficiaires de l'aide sociale dont le domicile de secours se situe à Paris (soit 50 résidents) est fixée à 388 709,31 € pour l'exercice 2018.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 6 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental  
et par délégation,

*La Directrice Adjointe de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé*

Pascale BOURRAT-HOUSNI

## PRÉFECTURE DE POLICE

## TEXTES GÉNÉRAUX

**Arrêté n° 2018-00172 accordant délégation de la signature préfectorale aux membres du Cabinet du Préfet de Police qui assurent le service de permanence.**

Le Préfet de Police,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° de son article 77 ;

Vu le décret du 19 avril 2017 par lequel M. Michel DELPUECH, Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris (hors classe), est nommé Préfet de Police (hors classe) ;

Vu le décret du 28 juillet 2017 par lequel M. Pierre GAUDIN, Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du Préfet de la Région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin, est nommé Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de Police ;

Sur proposition du Préfet, Directeur de Cabinet ;

Arrête :

Article premier. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GAUDIN, Préfet, Directeur de Cabinet, délégation est donnée aux conseillers techniques ou chargés de mission dont les noms suivent à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, toutes décisions nécessitées par une situation d'urgence lorsqu'ils assurent le service de permanence :

- M. Philippe DALBAVIE, agent contractuel ;
- M. Christophe DELAYE, Commissaire de Police ;
- M. Sébastien DURAND, contrôleur général ;
- Mme Nathalie FAYNEL, Commissaire de Police ;
- M. Jérôme MAZZARIOL, Commissaire de Police ;
- M. Mathieu ORSI, administrateur civil ;
- Mme Johanna PRIMEVERT, Commissaire divisionnaire ;
- Mme Anne SOUVIRA, Commissaire divisionnaire.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du conseiller technique qui assure le service de permanence, délégation est donnée aux Officiers de Police dont les noms suivent à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, toutes décisions nécessitées par une situation d'urgence lorsqu'ils assurent le service de permanence :

- Mme Virginie CROSNIER, Commandant de Police (jusqu'au 18 mars 2018) ;
- Mme Virginie DELANGE, Capitaine de Police ;
- M. Marc DERENNE, Capitaine de Police (à compter du 19 mars 2018) ;
- M. François FONTAINE, Commandant de Police ;
- Mme Nathalie LACOSTE, Commandant de Police ;
- M. Julien LECOQ, Commandant de Police ;
- M. Jean-Marc SENEGAS, Commandant de Police.

Art. 3. — Le présent arrêté entre en vigueur le 5 mars 2018.

Art. 4. — Le Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux « Recueils des Actes Administratifs des Préfectures de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel

de la Ville de Paris ». Cet arrêté fera l'objet d'un affichage aux portes de la Préfecture de Police.

Fait à Paris, le 5 mars 2018

Michel DELPUECH

## COMMUNICATIONS DIVERSES

## ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

**Avis d'information destiné à s'assurer de l'absence d'un projet pouvant concurrencer une activité économique susceptible d'être accueillie dans l'enceinte des arènes de Montmartre (18<sup>e</sup>), au titre du festival le « Printemps des Arts » se déroulant du 14 mai 2018 au 18 juin 2018.**

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, il est porté à la connaissance des tiers, le fait qu'une manifestation d'intérêt en vue de la tenue de représentations théâtrales serait susceptible d'être favorablement accueillie dans l'enceinte des arènes de Montmartre (18<sup>e</sup>) au titre du festival le « Printemps des Arts » du 14 mai 2018 au 18 juin 2018.

Le cas échéant, des projets concurrents peuvent se manifester en adressant, le 23 mars 2018 au plus tard, un message à l'adresse mèl suivante : [deve-manif@paris.fr](mailto:deve-manif@paris.fr).

**Avis d'information destiné à s'assurer de l'absence d'un projet pouvant concurrencer une activité économique susceptible d'être accueillie dans l'enceinte des jardins d'Eole (18<sup>e</sup>), au titre du festival le « Printemps des Arts » se déroulant les 23 mai et 6 juin 2018.**

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, il est porté à la connaissance des tiers, le fait qu'une manifestation d'intérêt en vue de la tenue de représentations théâtrales serait susceptible d'être favorablement accueillie dans l'enceinte des jardins d'Eole (18<sup>e</sup>) au titre du festival le « Printemps des Arts » les 23 mai et 6 juin 2018.

Le cas échéant, des projets concurrents peuvent se manifester en adressant, le 23 mars 2018 au plus tard, un message à l'adresse mèl suivante : [deve-manif@paris.fr](mailto:deve-manif@paris.fr).

**Avis d'information destiné à s'assurer de l'absence d'un projet pouvant concurrencer une activité économique susceptible d'être accueillie dans l'enceinte des arènes de Montmartre (18<sup>e</sup>), au titre du festival « Tréteaux Nomades » se déroulant du 27 août 2018 au 9 septembre 2018.**

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, il est porté à la connaissance des tiers, le fait qu'une manifestation d'intérêt en vue de la tenue de représentations théâtrales serait susceptible d'être favorablement accueillie dans l'enceinte des arènes de Montmartre (18<sup>e</sup>) au titre du festival « Tréteaux Nomades » du 27 août 2018 au 9 septembre 2018.

Le cas échéant, des projets concurrents peuvent se manifester en adressant, le 23 mars 2018 au plus tard, un message à l'adresse mèl suivante : [deve-manif@paris.fr](mailto:deve-manif@paris.fr).

## LOGEMENT ET HABITAT

**Autorisation de changement d'usage, avec compensation, d'un local d'habitation situé 9, rue de la Main d'Or/4 bis, passage de la Main d'Or, à Paris 11<sup>e</sup>.**Décision n° 18-68 :

Vu les articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la demande en date du 5 décembre 2017 par laquelle la société BASTILLE AU CŒUR sollicite l'autorisation d'affecter à un autre usage que l'habitation (meublé de tourisme) le local de 31,27 m<sup>2</sup> situé au 5<sup>e</sup> étage gauche, lot n° 12, de l'immeuble sis 9, rue de la Main d'Or/4 bis, passage de la Main d'Or, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Vu la compensation proposée et réalisée consistant en la conversion en logement social d'un local à un autre usage d'une surface de 38,90 m<sup>2</sup>, situé au 4<sup>e</sup> étage (identifiant 4.1) de l'immeuble sis 62, rue Oberkampf, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Vu l'avis du Maire d'arrondissement en date du 8 janvier 2018 ;

L'autorisation n° 18-68 est accordée en date du 6 mars 2018.

## URBANISME

**Avis aux constructeurs**

L'attention des constructeurs est appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur demande d'autorisation d'urbanisme avant d'entreprendre les travaux soumis à autorisation ou à déclaration préalable. En effet, d'une part leur demande peut être rejetée dans ce délai et d'autre part l'absence de réponse au terme de ce délai vaut parfois rejet implicite.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales.

## Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

Surface créée : surface de plancher créée.

Surface supprimée : surface de plancher supprimée.

S.T. : Surface du Terrain.

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

M1 : 1<sup>er</sup> permis modificatif.

M2 : 2<sup>e</sup> permis modificatif (etc.).

**Liste des demandes de permis d'aménager déposées entre le 16 février 2018 et le 28 février 2018.**

7<sup>e</sup> arr. (PA-075-107-17-V0001-M01). — 6 au 8, avenue Gustave Eiffel. — Pét. : MAIRIE DE PARIS – DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ET DE L'EMPLOI. — Arch. : M. BELEDIN Laurence, 14, avenue de la Division Leclerc, 92310 SEVRES. — Installation de 4 kiosques de vente de souvenirs et confiseries sur le trottoir de l'avenue Gustave Eiffel. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (PA-075-110-18-V0001). — Rue La Fayette. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. – SAGP. — Réaménagement du carrefour La Fayette-Valmy-Stalingrad. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (PA-075-110-18-V0002). — Place T/10. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. – SAGP. — Réaménagement de la place avec élargissement des parties piétonnes et création de passages piétons, renforcement de l'éclairage, et remplacement de la végétalisation du terre-plein par 4 jardinières maçonnées. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PA-075-114-18-V0001). — 66, rue des Plantes. — Pét. : M. LANDES Patrick, BUREAU DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX. — Réaménagement intérieur du rez-de-chaussée en pouponnière (24 berceaux) et du 2<sup>e</sup> étage en foyer d'enfants dans le bâtiment C. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PA-075-117-18-V0002). — Rue de Saussure. — Pét. : M. PERRONNO Maël, MAIRIE DE PARIS – D.V.D. — Aménagement de la rue de Saussure entre la rue Legendre et la rue Leboutoux. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PA-075-119-18-V0002). — Place de Stalingrad. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. – SAGP. — Réaménagement du carrefour La Fayette-Valmy-Stalingrad. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

**Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 16 février 2018 et le 28 février 2018.**

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-15-V0019-M02). — 48, rue Croix des Petits Champs. — Pét. : S.A.R.L. PETITS CHAMPS. — Arch. : ATELIER ROLAND CASTRO SOPHIE DENISSOF ET ASSOCIES, 32, boulevard Ménilmontant, 75020 PARIS. — Modification d'aspect extérieur de la façade et des écrans pare-vue en toiture, reconstruction du plancher au R + 4 et agrandissement du local vélo. Modificatif aux PC n°s 075-101-15-V-0019 et 075-101-15-V-0019-01 délivrés les 20-11-2015 et 10-08-2016. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-16-V0032-M01). — 1, place du Châtelet. — Pét. : M. CAUVIN Philippe, VILLE DE PARIS – D.C.P.A. — Arch. : M. PUMAIN Philippe, 10, rue des Feuillantines, 75005 PARIS. — Restauration de la façade Place du Châtelet, et des retours en façades latérales, intervention sur l'ensemble des couronnements, chéneaux et les toitures des 2 avant-corps et requalification de la terrasse Nijinski. Modificatif au PC n° 075-101-16-V-0032 délivré le 30-01-2017. Monument Historique inscrit le 14-11-1979. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (PC-075-102-15-V0021-M01). — 2 au 6, rue Saint-Fiacre, 22 au 26, rue des Jeûneurs, 27 au 31, rue du Sentier. — Pét. : STE RAIFFEISEN IMMOBILIER KAPITALANLAGEGESELL. — Arch. : M. SCHOENERT Axel, 20, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS. — Reconstruction pour abaissement du plancher à rez-de-chaussée pour mise aux normes d'accessibilité, création de 5 trémies d'escalier du sous-sol au rez-de-chaussée avec réaménagement intérieur, modification de la forme de 2 mezzanines au R + 6 avec création d'une liaison, démolition de 2 escaliers extérieurs et intégration d'un bandeau en façade à rez-de-chaussée pour la future installation d'enseigne. Modificatif au PC n° 075-102-15-V-0021 délivré le 26-08-2016. Surface supprimée : 585 m<sup>2</sup>. Surface créée : 397 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-18-V0001). — 26, rue Beautreillis. — Pét. : M. JEAN-PIERRE Nicolas, S.A.R.L. LESPIERRE. — Arch. : REMARK ATELIER D'ARCHITECTURE, 282, rue des Pyrénées, 75020 PARIS. — Changement de destination d'un local d'artisanat en local commercial avec modification de la façade. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-105-18-V0002). — 21, rue du Val de Grâce. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, PARIS HABITAT OPH. — Arch. : OFFICINA ARCHITECTURE, 113, rue du Chemin Vert, 75011 PARIS. — Réhabilitation d'un ensemble immobilier

à usage de commerce et de bureau à rez-de-chaussée et d'habitation, création d'un local poussettes et d'un local poubelle en remplacement de la loge, démolition partielle du 1<sup>er</sup> étage en fond de cour pour le prolongement de la verrière du petit bâtiment en fond de cour à usage d'enseignement scolaire, reconstruction après démolition ponctuelle de planchers au R + 1 et R + 2, remplacement des menuiseries extérieures, ravalement de l'ensemble des façades, réfection des toitures et des souches de cheminées, création de châssis de toit, réaménagement intérieur et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface démolie : 178,50 m<sup>2</sup>. Surface créée : 153 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-105-18-V0003). — 3, rue de la Huchette. — Pét. : Mme BELAMIRI Lydia. — Reconstruction, suite à un sinistre, d'un bâtiment de R + 5 à usage de commerce à rez-de-chaussée et d'habitation (3 logements) avec conservation du plancher du rez-de-chaussée et du sous-sol. Surface créée : 151 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-105-18-V0004). — 11, rue de l'Ecole Polytechnique. — Pét. : M. NGUYEN Huu Chau, S.C.I. DU 11, RUE DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE. — Arch. : M. BOEGNER Didier, 5, rue Bonaparte, 75006 PARIS. — Changement de destination d'un local à usage d'habitation, au 1<sup>er</sup> étage sur rue, en extension du restaurant en rez-de-chaussée et sous-sol, avec modification de la devanture à rez-de-chaussée et remplacement des 2 fenêtres du 1<sup>er</sup> étage par une façade vitrée. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-12-V0021-M02). — 2 au 4, impasse de Conti, 13, quai de Conti. — Pét. : M. Francis LABBE. — Arch. : FRENCH HOME DESIGN, M. Daryouch HORMOZI, 28, avenue Roger Salengro, 92290 CHATENAY MALABRY. — Agrandissement en hauteur de la verrière à rez-de-chaussée sur cour privative. Modificatif aux PC n<sup>os</sup> 075-106-12-V-0021 et 075-106-12-V-0021-M01 des 14-05-2013 et 11-11-2015. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-18-V0004). — 16, rue Séguier. — Pét. : M. SCHLUMBERGER Igor. — Arch. : M. TUBIANA Martin, 52, rue Bichat, 75010 PARIS. — Surélévation d'un étage d'une construction en rez-de-chaussée dans une ancienne courette. Surface de plancher créée : 5 m<sup>2</sup>. Bâtiment inscrit le 28-04-1926. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-18-V0005). — 28, avenue de Tourville, 3, place de l'Ecole Militaire. — Pét. : S.C.I. DAD représentée par GPB – GESTION BATIMENTS ET PATRIMOINES. — Arch. : M. MECHALI Jacques, 42, rue du Docteur Roux, 75015 PARIS. — Changement de destination d'un bâtiment à usage d'habitation et de commerce, de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rues et cour, en hôtel de tourisme de 28 chambres avec création d'un 2<sup>e</sup> niveau de sous-sol partiel, implantation d'un escalier et d'un ascenseur après démolitions partielles de planchers à tous les niveaux et modification de la devanture côté rue de Tourville. Surface supprimée : 40 m<sup>2</sup>. Surface créée : 82 m<sup>2</sup>. S.T. : 212 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-18-V0009). — 18 au 18 B, rue d'Anjou, 9, rue de Surène. — Pét. : M. CRIVELLI Francesco, S.A.S. REDBLUE. — Arch. : M. TORRES Stéphane, 86, rue Louis Rouquier, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Changement de destination de locaux de bureaux en commerce à rez-de-chaussée et sous-sol avec création d'une trémie d'escalier à rez-de-chaussée et modification de la devanture. Surface à démolir : 13 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-18-V0010). — 22, rue d'Artois. — Pét. : M. BELKACEMI Hocine, S.C.I. DE LA REPUBLIQUE. — Arch. : M. DOH Karim, 208, rue Saint-Maur, 75010 PARIS. — Transformation de 2 garages en un logement avec modification de la façade à rez-de-chaussée sur cour. Surface créée : 31,65 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-18-V0011). — 18 au 20, rue du Rocher, 25, rue de Rome. — Pét. : Mme HAGENMULLER Odile, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE. — Arch. : M. SCHNEIDER Boris, 12, rue Burnouf, 75019 PARIS. — Réaménagement intérieur du 1<sup>er</sup> sous-sol au 2<sup>e</sup> et au 4<sup>e</sup> étage d'un bâtiment à usage de lycée avec logement de fonction, permutation partielle des affectations et remplacement d'une partie des menuiseries extérieures aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages côté rue. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-18-V0004). — 60 au 62, rue d'Amsterdam, 18, rue de Liège. — Pét. : M. LEVASSEUR Didier, S.A.S. CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Arch. : M. VANIN Davy, 6, rue Brillet, 94130 NOGENT-SUR-MARNE. — Changement de destination de locaux d'artisanat en commerce en vue d'aménagement d'une supérette en remplacement d'un pressing à rez-de-chaussée et sous-sol avec modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-18-V0005). — 28, place Saint-Georges, 7 au 9, rue Laferrière. — Pét. : M. LAUNE Benoît, SOCIETE DE L'IMMEUBLE 28, PLACE SAINT-GEORGES. — Arch. : Mme PORTE Karine, 39, boulevard Magenta, 75010 PARIS. — Modification de la porte d'accès à l'immeuble. Monument Historique inscrit le 31-12-1977. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-18-V0006). — 3, rue Scribe. — Pét. : M. IORIO Benoît, CROISSANCE PIERRE II. — Arch. : O'ZONE ARCHITECTURES, M. Loïc LEFEBVRE, 42, rue Sedaine, 75011 PARIS. — Restructuration d'un bâtiment à usage de bureau, commerce et habitation, de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue, cours et courettes, avec changement de destination du logement et d'une partie du commerce en extension des bureaux, démolitions partielles de planchers à tous les niveaux pour redistribution intérieure et modification des liaisons verticales, construction de 2 volumes en saillie aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages avec nettoyage du pignon, en fond de cour, construction de planchers par la fermeture d'une des courettes, démolition de la verrière du R + 2 pour création d'une terrasse accessible depuis le R + 1, ravalement des façades sur cour, réfection des verrières, remplacement des menuiseries extérieures, réfection partielle des couvertures avec modification et harmonisation de l'édicule technique et modification partielle de la devanture du commerce. Surface supprimée : 207 m<sup>2</sup>. Surface créée : 138 m<sup>2</sup>. S.T. : 797 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (PC-075-110-18-V0007). — 70, rue d'Hauteville. — Pét. : Mme LE CORRE Marion, S.A.R.L. LES PETITES MERVEILLES. — Arch. : GO ARCHITECTURE, 7, villa Anatole France, 93200 SAINT-DENIS. — Changement de destination d'un commerce en crèche avec modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (PC-075-110-18-V0008). — 93, boulevard de Strasbourg, 9, rue du Huit Mai 1945. — Pét. : Mme BANSARD Colette, S.A.R.L. SOCIETE HOTELIERE LEROUX. — Arch. : M. MAIDENBERG Philippe, 39, rue du Sentier, 75002 PARIS. — Surélévation de la toiture d'un hôtel de tourisme de 6 étages + entresol, sur 1 niveau de sous-sol partiel, sur rue, cour et courette, avec démolitions partielles de murs porteurs pour redistribution intérieure, fermeture de la courette pour implantation d'un ascenseur, démolition de la toiture et d'une partie du plancher du dernier étage pour reconstruction en attique avec balcons au R + 5, fermeture de la cour au rez-de-chaussée par une verrière, ravalement des façades sur rue et cour avec remplacement partiel des menuiseries extérieures et modification de la devanture côté rue du 8 mai 1945. Surface supprimée : 42 m<sup>2</sup>. Surface créée : 61 m<sup>2</sup>. S.T. : 220 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-14-V0027-M01). — 12, cité Durmar, 154 au 154 B, rue Oberkampf, 1 au 11, cité Durmar. — Pét. : Mme, M. FAYOLLE Florence & Eric. — Arch. : ARTEO ARCHITECTURES, 22, avenue Jean Aicard, 75011 PARIS. —

Modification de la toiture en retrait, avec diminution de la surface (67 m<sup>2</sup> au lieu de 139 m<sup>2</sup>). Modificatif au PC n° 075-111-14-V-0027 délivré le 15-04-2015. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

11° arr. (PC-075-111-15-V0038-T01). — 44 B, boulevard Richard Lenoir. — Pét. : M. AUPETIT Jean-Philippe, S.N.C. RICHARD INVEST. — Arch. : Mme NEUFVILLE Elsa, 7, impasse de Mont-Louis, 75011 PARIS. — Surélévation de 3 niveaux d'un immeuble à usage d'habitation, de commerce et de bureaux de R + 3 + combles sur un niveau de sous-sol (4 logements créés) avec changement de destination de locaux d'entrepôt et de bureau en locaux de commerce et d'habitation, mises aux normes des parties communes, création d'un ascenseur en fond de parcelle, rénovation des étages existants et végétalisation de la toiture-terrasse. Surface créée : 291 m<sup>2</sup>. Surface démolie : 30 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

11° arr. (PC-075-111-18-V0010). — 119 au 125, avenue Philippe-Auguste, 9 au 11, impasse Lamier. — Pét. : M. COMAR Benjamin, S.C.I. FAAB. — Arch. : Mme COMAR Cécile, 89, rue de Reuilly, 75012 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 2 étages sur un niveau de sous-sol, à usage d'artisanat, création de terrasses au rez-de-chaussée et au 2<sup>e</sup> étage, végétalisation de la toiture, intégration d'une aire de déchargement et aménagement d'un jardin. Surface créée : 946 m<sup>2</sup>. S.T. : 442 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

11° arr. (PC-075-111-18-V0011). — 10 au 12, rue de Charonne. — Pét. : M. DEMORGE Jean-François, PAX HOTEL. — Arch. : M. ROGER Virgile, 81-83, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 PARIS. — Changement de destination de bureau situé au rez-de-chaussée au 2<sup>e</sup> étage d'un bâtiment à usage de bureau et d'habitation en extension d'un hôtel existant (12 chambres créées), création d'un ascenseur et d'escaliers du rez-de-chaussée au R + 2, modification de façade sur cour, réfection de la couverture. Surface démolie : 100,80 m<sup>2</sup>. Surface créée : 83 m<sup>2</sup>. S.T. : 846 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

11° arr. (PC-075-111-18-V0012). — 30 au 32, rue de Lappe. — Pét. : Mme BONIEUX Geneviève. — Arch. : Mme COULBOY Béatrice, 39, rue Faidherbe, 75011 PARIS. — Modification de la devanture d'un commerce, création de trémies d'escalier et d'ascenseur, fermeture de trémies d'escaliers à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage et redistribution de locaux d'habitation au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étage sur rue et cour. Surface à supprimer : 33 m<sup>2</sup>. Surface créée : 18 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

11° arr. (PC-075-111-18-V0013). — 2, passage du Chemin Vert, 45 au 47, rue du Chemin Vert. — Pét. : M. JIN Shaoming, S.C.I. DU PETIT CHEMIN VERT. — Arch. : Mme CHEN Xi Alix, 8, place de l'Europe, 94220 CHARENTON LE PONT. — Changement de destination partiel d'un local commercial à rez-de-chaussée sur cour en local d'habitation (1 logement créé) avec modification de la façade. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

11° arr. (PC-075-111-18-V0014). — 155, rue de Charonne. — Pét. : M. HIRSCHENHAUT Stéphane, S.C.I. TEAM 155. — Arch. : M. BOUVIER Paul, 20, passage Saint-Sébastien, 75011 PARIS. — Surélévation de 2 niveaux d'un bâtiment de bureau de 9 étages sur 2 niveaux de sous-sols, sur rue et cour, avec terrasse partiellement végétalisée. Surface créée : 169 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 093 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

12° arr. (PC-075-112-18-V0008). — 26, boulevard Carnot. — Pét. : DJS – VILLE DE PARIS. — Arch. : M. HODEIB Wissam, 123, rue de La Fuye, 37000 TOURS. — Construction d'une halle couverte de tennis après la dépose d'une structure légère. Surface de plancher créée : 674 m<sup>2</sup>. Surface de plancher démolie : 784 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

13° arr. (PC-075-113-15-P0003-M01). — 144, boulevard de l'Hôpital, 2 au 6, rue Philippe de Champagne, 13,

rue Primatice. — Pét. : M. PARDINI Gérard, PREFECTURE DE POLICE – SAI/DCT/SUD. — Arch. : EXPLORATIONS ARCHITECTURE, 1, cité Paradis, 75010 PARIS. — Suppression de l'antenne de police générale au rez-de-chaussée bas et rez-de-chaussée haut. Modificatif au PC n° 075-113-15-P-0003 autorisé le 17-04-2015. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

13° arr. (PC-075-113-17-P0011-M01). — 10 au 32, rue Abel Hovelacque, 2 au 12, rue des Reculettes. — Pét. : LOGIS-TRANSPORTS. — Arch. : S.A.S. DATA ARCHITECTES Léonard Lassagne, 110, rue de la Fraternité, 93170 BAGNOLET. — Agrandissement de 2 locaux vélos. Modificatif au PC n° 075-113-17-P-0011 délivré le 06-06-2017. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

13° arr. (PC-075-113-18-V0008). — 2 au 22, rue Bruant, 20 au 48, rue Jenner, 34 au 60, boulevard Vincent Auriol. — Pét. : M. HANSEBOUT Philippe, VILLE DE PARIS – DFPE. — Arch. : M. HENNIN Jean-Marie, 1, rue Nicolas Taunay, 75014 PARIS. — Construction d'une crèche (48 berceaux) de 1 étage dans l'emprise hospitalière de la Pitié-Salpêtrière. Surface créée : 620 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 7 m. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

13° arr. (PC-075-113-18-V0009). — 5, rue Simonet. — Pét. : M. BENABED Nadir, S.A.S. PERL. — Arch. : M. RADONJIC Nicolas, 27, rue Gutenberg, 93500 PANTIN. — Construction d'un bâtiment de R + 6 à usage d'habitation (15 logements sociaux créés), après démolition totale d'un bâtiment de R + 1, pose de panneaux solaires en toiture-terrasse, et végétalisation des terrasses au R + 5 et R + 6. Surface démolie : 367 m<sup>2</sup>. Surface créée : 880 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

13° arr. (PC-075-113-18-V0010). — 2 au 30, rue Vandrezanne, 2 au 42, avenue d'Italie, 18 au 30, place d'Italie. — Pét. : M. LECŒUR Hugues, EIFFAGE IMMOBILIER ILE DE FRANCE. — Arch. : M. MEURICE Philippe, 5, rue de la Bienfaisance, 75008 PARIS. — Changement de destination d'un immeuble du rez-de-chaussée au R + 5 à usage de bureau en centre d'intérêt collectif pour l'installation d'une école privée d'enseignement supérieur avec modification des façades, ravalement de la façade sur rue, démolition et création d'escaliers, modification de la toiture-terrasse avec modification des garde-corps, végétalisation et création d'un édicule et de sorties de gaines de désenfumage. Surface démolie : 86,50 m<sup>2</sup>. S.T. : 33 048 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

13° arr. (PC-075-113-18-V0011). — 77, rue du Château des Rentiers. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, R.I.V.P. — Arch. : M. MESZAROS Daniel, 8, passage Brûlon, 75012 PARIS. — Construction d'un immeuble d'habitation de 7 étages sur un niveau de sous-sol (12 logements créés), et d'un commerce à rez-de-chaussée. Surface créée : 872,40 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

14° arr. (PC-075-114-16-P0011-M01). — 2, rue Prévost-Paradol, 26, boulevard Brune, 1 au 15, rue du Général Humbert. — Pét. : M. CHASSANIOL Jean-Luc, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-ANNE. — Arch. : M. ANE Ludovic, 1, rue Cabanis, 75014 PARIS. — Remplacement de la clôture vitrée par un grillage perforé avec modification de sa hauteur, sur la terrasse du 6<sup>e</sup> étage de l'hôpital Sainte-Anne. Modificatif au PC n° 075-114-16-P-0011 délivré le 26-09-2016. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

14° arr. (PC-075-114-16-V0018-M01). — 3, avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy. — Pét. : M. CAUVIN Philippe, VILLE DE PARIS – DCPA. — Arch. : M. BATARD Christophe, 60-62, rue d'Hauteville, 75010 PARIS. — Conservation et réhabilitation du kiosque métallique et de l'extension du pavillon et redistribution des locaux au 1<sup>er</sup> étage. Surface supprimée : 34 m<sup>2</sup>. Surface créée : 62 m<sup>2</sup>. Modificatif au PC n° 075-114-16-V-0018 délivré le 02-03-2017. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

14° arr. (PC-075-114-16-V0019-M01). — 10 M, place Denfert-Rochereau, 2 au 4, avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy. — Pét. : M. CAUVIN Philippe, VILLE DE PARIS –

DCPA. — Arch. : M. BATARD Christophe, 60-62, rue d'Hauteville, 75010 PARIS. — Redistribution des locaux et modification des façades à rez-de-chaussée sur rue et square en vue d'implantation du Musée de la Libération. Surface supprimée : 428 m<sup>2</sup>. Surface créée : 990 m<sup>2</sup>. Modificatif au PC n° 075-114-16-V-0019 délivré le 02-03-2017. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-18-V0010). — 16 au 16 B, rue du Saint-Gothard. — Pét. : M. RIBEYROLLES Philippe. — Arch. : M. BERI Marc, 102, rue Grande, 27700 FRESNE L'ARCHEVEQUE. — Restauration partielle de la façade à rez-de-chaussée sur cour d'un atelier d'artiste. Bâtiment inscrit le 17-10-2006. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-11-V0062-M03). — 32, rue Dombasle, 1 au 3, avenue Sainte-Eugénie. — Pét. : M. BOKOBZA Olivier, S.N.C. PARIS 15. — Arch. : M. LECLERCQ François, 39, rue du Repos, 75020 PARIS. — Modification d'aspect extérieur des façades, des menuiseries extérieures, des circulations verticales, de la distribution des locaux au sous-sol et modification de la typologie et du nombre de logements (40 au lieu de 41). Modificatif aux PC n°s 075-115-11-V-0062, 075-115-11-V-0062-T01 délivrés les 24-05-2012, 26-08-2013 et PC n° 075-115-11-V-0062 M 02 rejeté le 12-01-2018. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-12-P0012-M01). — 156 au 160, rue de Vaugirard. — Pét. : M. Frédéric DARDEL, UNIVERSITE PARIS-DESCARTES. — Arch. : M. HENN GmbH, 54 Augustenstrasse, 80333 MUNICH (ALLEMAGNE). — Surélévation de l'édicule technique du bâtiment administratif, modification des lanternes, changement du calepinage des pignons Nord et Sud, modification du cloisonnement intérieur et de l'escalier de secours, modification de la toiture de la glassbox sur parvis, agrandissement du bunker au 1<sup>er</sup> sous-sol et modification de la notice incendie. Modificatif au PC n° 075-115-12-P-0012 délivré le 21-03-2013. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-14-V0005-M01). — 35, rue Mademoiselle. — Pét. : M. EMSALEM Yves, HÔTEL PARIS MADEMOISELLE. — Arch. : M. KEROMNES Gweltaz, 9, avenue de Taillebourg, 75011 PARIS. — Modification des côtes altimétriques et du niveau des planchers, modification des façades sur rue et remaniement de l'agencement du sous-sol. Modificatif au PC n° 075-115-14-V-0005 délivré le 18-11-2014. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-18-V0004). — 148, rue Castagnary, 34 au 36, rue de Chambéry. — Pét. : Mme CASSON Solène. — Arch. : Mme BEAUGRAND-BERNARD Maud, 83, rue Blomet, 75015 PARIS. — Changement de destination d'un local à usage de bureau, à rez-de-chaussée sur rue et cour, en habitation (1 logement créé), avec modification de la devanture sur rue et de baies sur cour. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-18-V0005). — 21, boulevard Pasteur. — Pét. : M. PALENGAT Julien, S.C.I. GLJ 64. — Arch. : M. LE BIHAN Cyrille, 40, rue de Paradis, 75010 PARIS. — Surélévation d'un étage et changement de destination d'un bâtiment en fond de parcelle de R + 1 avec un sous-sol à usage de commerce en locaux de bureau, après démolition d'un édicule, transformation de fenêtres en porte-fenêtres pour rendre accessible la terrasse au R + 1, création d'une verrière, déplacement des circulations verticales, agrandissement des structures au sous-sol et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface démolie : 117 m<sup>2</sup>. Surface créée : 183 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-18-V0006). — 48, rue du Commerce. — Pét. : M. GABIOT Julien. — Arch. : M. LEVY Benjamin, 149, rue de Belleville, 75019 PARIS. — Surélévation de 2 niveaux d'une maison de ville en fond de parcelle sur cour, de 2 étages sur 1 niveau de sous-sol, en vue de son extension avec réaménagement intérieur et déplacement de l'escalier, création d'une serre agricole en toiture au R + 3, après démolition de la

toiture et des parties de façade correspondantes, ravalement des façades et réfection du sol de la cour et du local-poubelles commun avec création de zones végétalisées. Surface supprimée : 16 m<sup>2</sup>. Surface créée : 53 m<sup>2</sup>. S.T. : 95 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-P0013). — 11, rue Chardon-Lagache. — Pét. : HOPITAL SAINTE-PERINE. — Arch. : Mme CABRERO Ana, 81, rue Saint-Charles, 75015 PARIS. — Construction d'un abri de stockage de déchets d'activités de soins attenants au bâtiment principal et abattage avec replantation de 2 arbres. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0010). — 2 au 14, rue du Docteur Germain Sée, 76 au 104, avenue du Président Kennedy, 1 au 7, avenue de Lamballe. — Pét. : M. MORANE Antoine, S.A.R.L. SETAU. — Arch. : M. MORANE Antoine, 55, rue des Saussière, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Extension d'un appartement en R + 9, transformation de 2 fenêtres existantes en portes-fenêtres d'accès à la terrasse au R + 9 et ajout d'un bardage en bois sur les édicules techniques en toiture-terrasse. Surface créée : 35 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0011). — 69, rue Michel-Ange, 69 au 71, boulevard Exelmans. — Pét. : M. SALET Nicolas, S.C.C.V. PARIS 69 EXELMANS. — Arch. : M. STEFAN Aurélien, 1, square Théodore Judlin, 75015 PARIS. — Construction, après démolition totale des bâtiments existants, d'un bâtiment de 10 étages sur 3 niveaux de sous-sols, sur rues et jardin, à usage d'habitation (61 logements créés dont 24 sociaux), de commerce et de stationnement en sous-sols (35 places), avec toiture-terrasse inaccessible végétalisée, et terrasses accessibles végétalisées. Surface supprimée : 1 219 m<sup>2</sup>. Surface créée : 3 893 m<sup>2</sup>. S.T. : 565 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0012). — 82, rue Lauriston. — Pét. : M. LEPETIT, SDC 82, RUE LAURISTON représentée par FONCIA PARIS. — Arch. : M. GODINIAUX Benjamin, 5, rue du Grand Prieuré, 75011 PARIS. — Fermeture de 2 courettes en extension des locaux d'habitation du 1<sup>er</sup> au 6<sup>e</sup> et dernier étage, avec remplacement de la verrière fermant les courettes par une couverture en zinc avec 2 châssis de toit. Surface créée : 78 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 273 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-14-V0049-M01). — 50, rue Gilbert Cesbron. — Pét. : LES 7 BATIGNOLLES. — Arch. : M. MOUTON Olivier, 866, avenue du Maréchal Juin, 30000 NIMES. — Modification des façades et réaménagement intérieur du cinéma. Modificatif au PC n° 075-117-14-V-0049 délivré le 27-07-2015. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-V0007). — 12, impasse Deligny. — Pét. : M. GRAVIER Guilhem. — Arch. : Mme BENGANA Alia, 13, rue Chapon, 75003 PARIS. — Extension d'un pavillon du rez-de-chaussée au 2<sup>e</sup> étage avec dépose complète de la façade sur l'impasse, démolition et reconstruction des planchers du R + 1 au R + 2, démolition de la toiture et de la verrière avec création d'une terrasse en toiture et d'un jardin d'hiver au R + 2. Surface démolie : 54,60. Surface créée : 67,90 m<sup>2</sup>. S.T. : 62 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-V0008). — 2, villa Jacquemont, 12, rue Jacquemont. — Pét. : M. de LAITRE Alexis, AREAS INVESTISSEMENT IMMOBILIER REPRESENTÉ PAR ALMA TERRA PROMOTION. — Arch. : M. MILTAT Francis, 27 bis, rue Jacques Louvel Tessier, 75010 PARIS. — Construction de 2 bâtiments de 3 et 6 étages sur 1 niveau de sous-sol commun, sur rues, à usage d'habitation (14 logements créés), de commerce, d'une crèche de 80 berceaux et de stationnement (8 places), après démolition totale du bâtiment existant. Surface supprimée : 616 m<sup>2</sup>. Surface créée : 981 m<sup>2</sup>. S.T. : 523 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-V0009). — 41, rue Verniquet, 19, boulevard Berthier. — Pét. : M. TOMA Christian François. — Arch. : M. GALLIZIA Alain-Dominique, 70, rue de la Belle Feuille,

92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Création d'une mezzanine au 1<sup>er</sup> étage avec une trémie d'escalier. Surface créée : 27 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-V0010). — 14, passage Petit Cerf, 15, rue Boulay. — Pét. : Mme FIORENTINO Ana Silvia, S.A.S. URBANA. — Arch. : M. TITUS Lalou, 14, rue de Paradis, 75010 PARIS. — Changement de destination d'une réserve commerciale à rez-de-chaussée sur cour, en habitation (1 logement créé), avec remplacement de la porte et création d'une fenêtre. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-V0011). — 39, rue Pouchet. — Pét. : Mme DE BREM Valérie, S.E.M. ELOGIE S.I.E.M.P. — Arch. : M. GAUTHIER Benjamin, 10, rue Franklin, 93500 PANTIN. — Ravalement des façades sur rue, courette et jardin d'un bâtiment à usage d'habitation du sous-sol au R + 5 avec une isolation thermique par l'extérieur, fermeture des loggias et modification des façades, réfection des toitures-terrasses avec pose de garde-corps, création d'un local vélo et d'ordures ménagères. Surface créée : 61 m<sup>2</sup>. S.T. : 494 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-14-V0064-M01). — 20, rue Labat. — Pét. : Mme de BREM Valérie, ELOGIE - S.I.E.M.P. — Arch. : Mme RUEL Françoise, 61, boulevard Saint-Marcel, 75013 PARIS. — Modification de l'ascenseur pour mise aux normes d'accessibilité en sous-sol avec réaménagement et suppression des baies en façade sur cour du R + 1 au R + 5. Modificatif au PC n° 075-118-14-V-0064 délivré le 06-07-2015. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-15-V0054-M02). — 20 au 26, rue Maurice Grimaud, 30 au 32 B, avenue de la Porte de Montmartre. — Pét. : Mme LE PORS Annie, S.N.C. SBI OPERATIONS. — Arch. : M. COMBAREL Emmanuel, 38, rue du Mont Thabor, 75001 PARIS. — Création d'une porte entre l'hôtel et le commerce, à rez-de-chaussée côté arrière, remplacement de la porte battante de l'hôtel côté rue par une porte coulissante et transformation des terrasses inaccessibles du R + 6 au R + 8 en terrasses accessibles. Modificatif aux PC n°s 075-118-15-V-0054 et 075-118-15-V-0054-M01 délivrés les 06-01-2016 et 10-03-2017. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-16-V0031-M02). — 96, boulevard de Clichy, 1 au 3, cité Véron. — Pét. : S.C.I. CITE VERON. — Arch. : Mme ROSELLI Alessia, 34, rue des Vinaigriers, 75010 PARIS. — Changement de destination d'hôtel de tourisme en résidence hôtelière. Modificatif aux PC n°s 075-118-16-V-0031 et 075-118-16-031 T01 délivrés les 06-06-2017 et 30-01-2018. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0011). — 2 au 50, cité Pilleux, 30, avenue de Saint-Ouen, 1 au 55, cité Pilleux. — Pét. : Mme FIORENTINO Ana Silvia, S.A.S. URBANA. — Arch. : M. TITUS Lalou, 14, rue de Paradis, 75010 PARIS. — Changement de destination d'une réserve commerciale à rez-de-chaussée sur cour, en habitation (1 logement créé), avec remplacement de la baie de fenêtre. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0012). — 2, rue Vincent Compoint. — Pét. : M. JOSSE Clément. — Arch. : M. PANTZ Bruno, 16, rue du Général Brunet, 75019 PARIS. — Surélévation d'un étage d'un bâtiment d'habitation de R + 4, en extension d'un local d'habitation avec création d'une trémie d'escalier et d'une terrasse après dépose de la toiture, et ravalement du mur pignon. Surface créée : 37 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-18-V0010). — 10, quai de la Charente, 23 au 23 P, avenue Corentin Cariou. — Pét. : M. BOUNOUH Djamel, S.C.I. BOUNOUH DES RASES. — Arch. : S.A.S. MÖBIUS CONCEPTION, 67, avenue André Morizet, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Construction d'une maison de ville de 3 étages, sur cour, après démolition d'un bâtiment à usage commercial, et ravalement de la façade avec ouverture de baies

au local à usage de commerce attenant. Surface supprimée : 108 m<sup>2</sup>. Surface créée : 187 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 657 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-18-V0011). — 19, rue Georges Lardennois. — Pét. : M. PASTOR David, S.N.C. POP 19. — Arch. : Mme LABBE Monique, 14, promenade Supérieure, 94200 IVRY-SUR-SEINE. — Construction d'un bâtiment d'habitation de 15 logements avec toiture-terrasse accessible et végétalisée, sur rue et jardin, et aménagement paysager des espaces verts, après démolition totale du bâtiment existant. Surface supprimée : 367 m<sup>2</sup>. Surface créée : 798 m<sup>2</sup>. S.T. : 881 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-14-V0066-M01). — Rue Paul Meurice. — Pét. : PARIS HABITAT OPH. — Arch. : LAMBERT LENACK ARCHITECTES, 80, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS. — Accessibilité de la terrasse avec création d'un potager, d'un édicule d'ascenseur, d'un escalier, et modification des menuiseries extérieures et des altimétries. Modificatif au PC n° 075-120-14-V-0066 délivré le 05-08-2015. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-16-V0043-M01). — 4 au 6, rue Lespagnol, 1S au 5, rue Lespagnol. — Pét. : Mme DARD Nadine. — Arch. : M. MILLORY Félix, 68, rue Léon Frot, 75011 PARIS. — Changement de destination d'un local artisanal à rez-de-chaussée sur rue et cour, en habitation (2 logements créés au lieu de 1), Modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue, annulation du jardin d'hiver, conservation du box existant et modification des fenêtres sur cour. Modificatif au PC n° 075-120-16-V-0043 délivré le 16-12-2016. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-16-V0078-M01). — 10 au 20, rue Charles Friedel, 8 au 16 T, rue Olivier Métra, 31 au 43, rue Pixérécourt. — Pét. : M. BETH Victor. — Arch. : Mme ROSIER Lucie, 2, place du Guignier, 75020 PARIS. — Remplacement de la fenêtre de la cage d'escalier par des pavés de verre, non remplacement de la fenêtre du 2<sup>e</sup> étage sur cour, agrandissement de la porte-fenêtre à rez-de-chaussée de l'extension et diminution de la porte-fenêtre avec création d'une baie au 1<sup>er</sup> étage de l'extension. Modificatif au PC n° 075-120-16-V-0078 délivré le 19-04-2017. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-17-V0054-M01). — 72, rue des Pyrénées, 69 au 69 B, rue des Maraîchers. — Pét. : M. ROUSSEAU Pascal. — Arch. : Mme CONDUCHÉ Cécile, 17, rue Mathis, 75019 PARIS. — Non réalisation de la mezzanine projetée et changement de destination de surfaces de bureau sur rue en artisanat. Modificatif au PC n° 075-120-17-V-0054 délivré le 12-01-2018. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-18-V0007). — 190 au 190 B, boulevard de Charonne. — Pét. : ERIGONE D.E.V.E.LOPPEMENT LTD. — Arch. : M. MALAPERT Olivier, 91, rue Lecourbe, 75015 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment à usage de théâtre en fond de cour avec démolition de la toiture pour une extension de deux étages plus attique (15 logements créés), changement de destination de locaux à usage de service public d'intérêt général en commerce au rez-de-chaussée avec création de terrasses. Surface créée : 795,15 m<sup>2</sup>. S.T. : 492 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

#### Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 16 février 2018 et le 28 février 2018.

2<sup>e</sup> arr. (PD-075-102-18-V0002). — 12, rue du Nil, 32, rue des Petits Carreaux. — Pét. : M. LAHITTE Bertrand, S.C.I. AKELIUS PARIS 32. — Démolition de la toiture, de la verrière et suppression du chien assis. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PD-075-107-18-P0002). — 1, place Saint-Thomas d'Aquin. — Pét. : M. MION Frédéric, F.N.S.P. représentée par SOGELYM INGENIERIE. — Démolition totale d'un bâtiment « 5 » de R + 3 avec un niveau de sous-sol à usage de bureau au centre de la parcelle. Surface démolie : 2 559 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PD-075-111-18-V0002). — 19, rue Saint-Sabin, 7, rue Sedaine. — Pét. : Mme COHEN Melinda, RIVE DROITE IMMOBILIER. — Démolition de l'extension construite sur la couverture, au 1<sup>er</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PD-075-111-18-V0003). — 53 B, rue Sedaine. — Pét. : M. MARGERIN Philippe. — Démolition au R + 2 et R + 3 des toitures sur cour, reconstruction des planchers bas et réaménagement intérieur. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PD-075-115-18-V0002). — 32, rue Santos-Dumont. — Pét. : SC. RETAIL FRANCE. — Démolition de la verrière sur jardin et d'un édicule sur courette. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PD-075-115-18-V0003). — 11, rue Olivier de Serres. — Pét. : M. JOURNEAU Didier, CASA FRANCE. — Démolition d'un local technique à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PD-075-117-18-V0004). — 85, rue de Courcelles. — Pét. : M. BEMBARON Philippe. — Démolition de la sur-toiture en zinc, d'un brisis ardoise et d'une partie de la dalle de la terrasse accessible côté cour. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PD-075-120-18-V0003). — 30, rue Frédéric Lemaître. — Pét. : Mme LACAILLE Carole. — Démolition de la toiture et de la charpente. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

### Liste des déclarations préalables déposées entre le 16 février 2018 et le 28 février 2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0043). — 132, rue de Rivoli. — Pét. : M. LONGCHAMP Julien, CABINET LONCHAMP. — Ravalement des façades sur rue et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0044). — 9, rue Berger. — Pét. : Mme AYAD Fatiha. — Modification de la devanture d'une crêperie. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0045). — 5, rue Coq Héron. — Pét. : M. CHARTIER Gilles, STE SDC 5, RUE COQ HERON. — Ravalement de la façade sur rue et du mur pignon sur cour. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0046). — 22, rue du Bouloi. — Pét. : M. HERNANDEZ Alain, UNION MUTUALISTE RETRAITE. — Remplacement des pavés de verre par des grilles de ventilation et une fenêtre. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0047). — 16, rue Vauvilliers, 37, rue Berger. — Pét. : M. JOOMUN Carim, S.A.S. BIGO. — Modification de la devanture d'une brasserie avec changement de la toile. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0048). — 12, rue des Lavandières Sainte-Opportune, 7, rue des Halles. — Pét. : M. PHILIPS Thomas, MOTORS COFFEE. — Modification de la devanture avec pose d'un store en vue d'implantation d'un salon de thé. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0049). — 280, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. PIRONNET Philippe, S.A.R.L. FINICO. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0051). — 187, rue Saint-Denis. — Pét. : S.A.S. SDC représenté par CABINET BAROND. —

Ravalement de l'ensemble des façades, réfection de l'ensemble des couvertures, réfection de l'étanchéité de la terrasse sur cour du bâtiment A, construction d'un local à poubelle dans la cour du bâtiment A, création d'un châssis au R + 2 sur cour du bâtiment B et création d'une isolation thermique extérieure sur les murs pignons. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0052). — 53 au 55, rue Montorgueil. — Pét. : M. LE BRANCHU Caroline, S.A.S. LA BELLE ILLOISE. — Modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0053). — 33, rue Montmartre. — Pét. : M. VANDEWEGUE Eric, S.A.R.L. CLV COUVERTURE. — Réfection complète de la couverture. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0054). — 12, rue du Nil, 32, rue des Petits Carreaux. — Pét. : M. LAHITTE Bertrand, S.C.I. AKELIUS PARIS 32. — Modification et réfection de la toiture, ravalement des façades sur rue, modification d'un escalier et changement des menuiseries extérieures. Surface démolie : 23,63 m<sup>2</sup>. Surface créée : 17,88 m<sup>2</sup>. S.T. : 59 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0055). — 10, rue Mandar. — Pét. : M. SOLIVERES Mathieu, S.A.S. MAMIE. — Modification de la devanture d'un commerce avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0056). — 2 B au 2 T, rue de la Jussienne. — Pét. : Mme LOMBARDO Altabiancz. — Création d'une mezzanine au 2<sup>e</sup> étage. Surface créée : 6 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0057). — 2, galerie Feydeau, 32, rue Vivienne, 2, galerie Saint-Marc. — Pét. : M. GENTON Camille, KAPUNKA PANORAMAS. — Installation d'un conduit d'extraction de fumée sur cour pour un restaurant. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0058). — 9, boulevard Montmartre. — Pét. : M. COLLON Manoel, S.A.S. YUMMY AND GUILTFREE. — Remplacement d'un conduit d'extraction de fumée pour un restaurant. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0059). — 49, rue Montorgueil. — Pét. : M. ABDELHEDI Mohamed, S.A.S. BOBISTROT. — Modification de la devanture d'un café avec dépose et installation d'un nouveau store. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0060). — 13, rue du Caire, 5, cour du Roi François. — Pét. : M. RERAT Adrien. — Remplacement de 7 châssis de toit et création de 2 châssis. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0061). — 21, rue de la Paix. — Pét. : M. CHEMOUNY Sébastien, S.C.I. 21, RUE DE LA PAIX c/o ALLIANZ R.E.F. — Remplacement des menuiseries extérieures façades sur rue et sur cour. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0063). — 23, boulevard Poissonnière. — Pét. : M. CAHILL Vincent, S.A.S. CORCORAN'S IRISH PUB. — Modification de la devanture d'une brasserie. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0064). — 16, rue Sainte-Apolline, 17, boulevard Saint-Denis. — Pét. : M. WILL Eric, S.C.I. LLKS. — Changement de destination d'un local commercial au 3<sup>e</sup> étage sur rue et cour en 2 hébergements hôteliers. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0065). — 14 au 18, rue Volney, 17 au 19, rue Daunou. — Pét. : M. LAZARD Laurent Jacques. — Changement de destination d'un local à usage de bureau, au 4<sup>e</sup> étage sur cour, en location touristique meublée. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0066). — 3 au 5, rue de Tracy. — Pét. : M. ORSELLI Stéphane, ENTREPRISE MICHELON NITZEL. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0067). — 2 au 10, rue Feydeau, 4, rue des Panoramas, 28 au 30, rue Vivienne. — Pét. : M. DECHANDON Laurent, VILLE DE PARIS – D.V.D. – STVC. — Elargissement des trottoirs avec mise en aire piétonne de la rue Saint-Marc, entre la rue Vivienne et la rue Montmartre, surélévation de la chaussée sur les rues Saint-Marc et des Panoramas, suppression du stationnement payant et de la zone de livraison rue Saint-Marc et création de 2 zones de stationnement pour les vélos sur le trottoir côté pair rue Saint-Marc. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0068). — 95, rue d'Aboukir. — Pét. : M. ZEJLINWARGER Léon. — Pose en façade sur rue de garde-corps aux fenêtres du 1<sup>er</sup> étage et mise en place d'un conduit d'extraction en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0069). — 18, rue de La Michodière. — Pét. : Mme XIOMIN Alice, S.A.R.L. MEDAILLE D'OR. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0070). — 10, rue des Petits Carreaux. — Pét. : M. STEPHAN Jean-Pierre, FONCIERE IMMOBILIERE DE PARIS. — Réfection de la couverture du bâtiment en fond de parcelle avec dépose d'une souche de cheminée. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0071). — 28, rue Poissonnière, 11, rue Notre-Dame de Recouvrance. — Pét. : M. SENESI Laurent. — Remplacement d'un châssis de toit par une verrière versant cour. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0072). — 136, rue Montmartre. — Pét. : M. MONIER Gregory. — Création d'une verrière et d'un châssis de toit côté cour. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0073). — 8 au 10, cour du Roi François, 39, rue de Palestro. — Pét. : M. DABI-SCHWEBEL Gabriel, E.U.R.L. GABRIEL DS. — Installation de deux blocs de climatisation au rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0074). — 35, boulevard de Bonne Nouvelle. — Pét. : M. SOLIVERES Matthieu, S.A.S. YAAI THAI. — Installation d'un store-banne et modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0075). — 22, rue des Capucines. — Pét. : M. CHEMOUNY Sébastien, S.A. ALLIANZ IARD. — Réfection de la couverture et ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0076). — 28, rue d'Aboukir. — Pét. : M. MEZZAROBBA Michèle. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0077). — 48 au 50, rue Montmartre, 64, rue Tiquetonne, 34, rue Etienne Marcel. — Pét. : M. PODA Lucien, S.A. GECINA. — Réfection de couverture de deux courtes. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0078). — 26 au 28, rue Danielle Casanova. — Pét. : M. PODA Lucien, S.A. GECITER. — Changement de menuiseries extérieures avec réfection partielle de la toiture. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0079). — 6, rue du Caire. — Pét. : M. KATZ René, S.A.S. 6 CAIRE. — Changement de destination d'un commerce en deux locaux d'hébergement hôtelier au 3<sup>e</sup> étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0080). — 21, rue du Caire. — Pét. : M. KATZ René, S.A.S. 6 CAIRE. — Changement de destination d'un commerce en deux locaux d'hébergement hôtelier au 1<sup>er</sup> étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0081). — 40, rue Guérin-Boisseau, 5, rue du Ponceau. — Pét. : M. KATZ René, S.A.S. MARTEK PROMOTION. — Ravalement des façades sur rues avec remplacement des menuiseries extérieures du R + 6 au R + 7 côté rues et création de garde-corps. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0067). — 3, boulevard des Filles du Calvaire, 1, rue Froissart. — Pét. : M. MOTA Edouard, S.A.S. JCDECAUX FRANCE. — Ravalement du pignon côté rue Froissart. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0068). — 137, rue du Temple. — Pét. : S.C.I. JLLC. — Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0069). — 9, rue de Braque. — Pét. : M. CHON CHIANG Shen. — Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0070). — 16, Ruelle Sourdis, 5 au 5 A, rue Pastourelle, 9, rue Charlot. — Pét. : M. DESSERTAU Patrick, S.A.S. MONFORT ET BON. — Ravalement du mur pignon et des façades de la courette. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0071). — 11, rue Pastourelle. — Pét. : M. BERGE Xavier. — Changement de destination d'un local d'artisanat en hébergement hôtelier au 1<sup>er</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0072). — 31, rue Meslay. — Pét. : Mme RIOLLET Vanessa Aude Kathy, S.C.I. WOODGREEN. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'un commerce. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0073). — 8, rue Rambuteau. — Pét. : Mme BRIZZI Frédérique. — Ravalement des façades sur rue et cours et des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0074). — 42, rue Réaumur, 13, rue Volta. — Pét. : M. JUNG Christoph, S.A.R.L. MYCS. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0075). — 1, rue de Béarn. — Pét. : M. MOUREAUX Frédéric, ECOLE DES FRANCS BOURGEOIS. — Ravalement des façades sur cours, dépose et pose d'un escalier sur cour, puis rénovation de la tabatière en toiture. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0076). — 207 au 213, rue Saint-Martin. — Pét. : Mme HIDALGO Marie-Hélène, MAIRIE DE PARIS – SECTION LOCALE D'ARCHITECTURE 1234. — Végétalisation de la toiture-terrasse avec pose de panneaux photovoltaïques, remplacement des garde-corps et création d'un deuxième édicule. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0077). — 3 au 5, passage de l'Ancre. — Pét. : M. PERAUDEAU Patrick, S.C.I. SESAME. — Changement de destination d'un local à usage de bureau, à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage sur passage, en location touristique meublée. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0078). — 26, rue Chapon. — Pét. : M. TELESCA Silvio. — Création d'un châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0041). — 8, rue Nicolas Flamel, 1, rue des Lombards, 9 au 11, rue Saint-Martin. — Pét. : M. REISBERG Mickaël David, S.A.R.L. DOV AND CO. — Modification de la devanture d'un restaurant avec changement de la toile du store. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0042). — 16, quai d'Orléans. — Pét. : M. FURIO Daniel, ETUDE SAINT-LOUIS. — Ravalement des façades de la courette. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0043). — 68, rue de Rivoli. — Pét. : M. GROUSSET Olivier, S.A.R.L. THE BODY SHOP. — Modification de la devanture d'une boutique de vente de produits cosmétiques. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0044). — 56 au 60, rue Saint-Antoine. — Pét. : M. SABBAH Daniel. — Création d'un châssis de toit versant rue. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0045). — 113, rue Saint-Antoine. — Pét. : M. BOCQUIAU Patrick, S.A.R.L. CABINET MARCEL PINARD. — Ravalement de la façade sur rue et réfection d'une verrière. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0046). — 3, rue d'Arcole. — Pét. : M. LASSERRE Mathieu, S.A.S. RIA FRANCE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0054). — 4, rue Ortolan. — Pét. : M. MOREAU Thierry, S.A.R.L. FENDLER SEEMULLER ARCHITECTES. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0055). — 15, rue d'Ulm. — Pét. : M. CHAHINE Amine, FOYER FRANCO LIBANAIS. — Ravalement des façades sur rues, remplacement du revêtement des mosaïques, puis remise en peinture des menuiseries et garde corps. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0056). — 41, rue Jussieu. — Pét. : M. BRUN-ARNAUD Mickaël, S.A.R.L. LE RENARD DORE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une librairie. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0057). — 88, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. PATUSCO Philippe, S.A.R.L. CA GERMAIN. — Pose d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0058). — 3, rue Clotaire. — Pét. : M. CLERY Benjamin, S.A.S. PORTHEAULT. — Réfection de la toiture. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0059). — 32, rue Gay-Lussac. — Pét. : M. ABEADE Nino, S.A.R.L. CABINET INGENCIA. — Ravalement des façades sur courettes. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0060). — 12 B, rue Domat. — Pét. : Mme DUONG CHI Chien Huong. — Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0061). — 85, boulevard Saint-Michel. — Pét. : M. FAVIER Damien. — Remplacement des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage sur cour, modification du puits de lumière et création de 2 châssis de toit. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0063). — 35 au 37, rue de l'Arbalète. — Pét. : M. DE ALMEIDA Mike, S.A.S. LA BOUTIQUE DES COPROPRIETES. — Abattage d'un arbre sur cour. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0064). — 45 au 47, rue Descartes. — Pét. : Mme PRISO Cécile, S.A.R.L. CAATS. — Modification de la devanture d'un bar. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0065). — 5, rue Daubenton. — Pét. : M. BUISSON-RAMEY Jean. — Remplacement d'un châssis de toit et création d'un châssis d'accès au toit au bâtiment de gauche sur cour. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0066). — 5 au 5 B, rue Linné. — Pét. : M. DESPREZ Erik, S.A.S. IDF LES COMPAGNONS. —

Ravalement de la façade sur rue de l'hôtel et remplacement du store en surplomb de la terrasse fermée. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0067). — 10 au 10 B, avenue des Gobelins. — Pét. : M. PAULOS Franck, S.A.S. FCA IDF 1. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0068). — 36, rue Lhomond, 2 au 2 B, rue Pierre Brossolette. — Pét. : Mme DEBAIN Catherine, MAIRIE DE PARIS – D.V.D. — Création d'une rampe d'accès. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0069). — 15, rue des Feuillantines. — Pét. : M. BERNARD Laurent, SYNDIC GRIFFATON. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0046). — 76 au 76 B, rue de Rennes. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation en toiture d'un relais d'antennes de radiotéléphonie. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0047). — 30, rue Dauphine. — Pét. : M. KEREFOFF Tao, S.A.S. SOCIETE CORPORAZIONE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0048). — 37, rue du Cherche-Midi. — Pét. : M. LEGRAND Jacques, S.A.S. TECHNICAL. — Ravalement des façades sur cours, remplacement des gardes corps en toiture sur cour, remplacement des menuiseries extérieures au R + 6, réfection de la couverture versant cour et rénovation du local technique à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0049). — 37, boulevard du Montparnasse. — Pét. : M. PARADISO Giancarlo, S.A.S. PARNASS. — Modification de la devanture d'un restaurant avec remplacement du store. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0050). — 6 au 10, rue Mabillon. — Pét. : M. BUSCH Vianney. — Remplacement de la lucarne par 2 fenêtres de toit avec création de verrières en saillie de la couverture du bâtiment cour. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0051). — 79, boulevard du Montparnasse. — Pét. : M. DUMORTIER Bernard. — Création d'une ouverture sur cour à rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0052). — 34, rue Dauphine. — Pét. : M. DUCEM Mathieu, NOVA DB. — Ravalement de deux murs pignons. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0053). — 73, boulevard du Montparnasse. — Pét. : M. TASSOUMIAN Bruno, S.A.S. OPTIMMO GESTION. — Ravalement du mur pignon et de la courette donnant sur impasse et installation d'un conduit d'isolation thermique. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0054). — 3, rue du Dragon. — Pét. : M. SPELTA Giuseppe, S.C.I. BONHEUR. — Création d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0055). — 143, boulevard Saint-Germain. — Pét. : Mme ARABYAN Emilie, S.A.S. MADISON HOTEL. — Ré-entoilage des stores et modification d'un éclairage en façade sur rue. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0056). — 17, rue du Vieux Colombier. — Pét. : M. VALETTE Sébastien, S.A.S. SAMSONITE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique d'accessoires de voyage. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0057). — 84, boulevard Saint-Michel. — Pét. : M. AMSELLEM Alone Jacob, S.A.R.L. ADEQUAT ET SONS. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'une boutique de décoration. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-P0079). — 20, avenue de Ségur, 3, place de Fontenoy, 19 au 23, rue d'Estrées. — Pét. : SOVAPAR 4 S.A.S. représentée par HORIZONS S.A.S. représentée par SOGELYM DIXENCE HOLDING. — Arch. : FS BRAUN & ASSOCIES, 19-21, rue du Bouloi, 75001 PARIS. — Changement de destination d'un bureau de poste en locaux de bureaux. Modificatif au PC n° 075-107-14-P-0024 délivré le 30-11-2014. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0068). — 5 B, rue de Bellechasse. — Pét. : M. COLIN Pierre. — Création d'un châssis de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0069). — 41, avenue de Saxe. — Pét. : Mme DONNE Sylvie. — Modification de la devanture d'une boucherie et rentoilage du store. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0070). — 40 T au 42, rue Fabert. — Pét. : M. BONY Jérôme, SYNDIC COPROPRIETE DU 42, RUE FABERT. — Ravalement de la façade sur cour et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0071). — 1, rue de Belgrade. — Pét. : M. FERRE Benoît. — Ravalement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0072). — 34, rue Saint-Dominique. — Pét. : M. CLEMENT Jean-Luc. — Remplacement de menuiseries extérieures au 1<sup>er</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0073). — 8, rue Malar, 153, rue de l'Université. — Pét. : Mme PLISSON Karen, CABINET PLISSON IMMOBILIER. — Remplacement avec déplacement des garde-corps au 6<sup>e</sup> étage côté rue et réalisation de jardinières maçonnées. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0074). — 3, rue Sédillot. — Pét. : Mme PAYEN M. Christine. — Changement de destination d'un local à usage de bureau à rez-de-chaussée et sous-sol en local d'habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0075). — 17, rue du Champ de Mars. — Pét. : Mme DELORME Marie, CABINET EUGENE GAURIAU & FILS. — Ravalement des façades sur cour et du bâtiment en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0076). — 120, rue Saint-Dominique. — Pét. : M. DESSERVES Antoine, CABINET GARRAUD MAILLET. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0077). — 14, rue Chevert, 1, rue Bougainville, 17, avenue de La Motte-Picquet. — Pét. : M. LALOT Philippe, S.A.S. METROPOL. — Modification de la devanture d'un restaurant, remplacement de la toile de store et pose de lambrequins à 2 fenêtres au 1<sup>er</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0078). — 20, avenue Duquesne, 21 au 21 B, avenue de Ségur, 35, avenue Duquesne. — Pét. : Mme ZAINIEH Martine, S.A.S.U. BASE – BON AUTHENTIQUE SAIN EQUILIBRE. — Remise en peinture de la devanture et pose de stores en vue de l'aménagement d'un commerce de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0080). — 8, rue de Saint-Simon, 1, passage de la Visitation. — Pét. : M. ASTRUP Pierre, HENRAT ET GARIN. — Réfection des balcons au 5<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0081). — 8, rue de Solférino. — Pét. : Mme VANDERDONT Marjorie, S.A.S. CABINET J.SOTTO. — Ravalement des façades sur cours et du mur pignon gauche. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0082). — 206, rue de Grenelle, 31, rue de l'Exposition. — Pét. : M. FERNANDEZ Emmanuel, S.A.S. ADB GRENNELLE. — Modification de la devanture, agrandissement de la trémie d'escalier au sous-sol et dépose des stores en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0083). — 16, rue de Sèvres. — Pét. : Mme JANICEK Déborah, S.A.S. FIGARET. — Modification de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter pour homme. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0084). — 71, avenue Bosquet. — Pét. : M. SILVERA Paul, S.A.R.L. C & S. — Modification de la devanture d'un magasin d'ameublement. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0085). — 120, rue Saint-Dominique. — Pét. : M. DESSEVRES Antoine, CABINET ORALIA GARRAUD MAILLET. — Réfection de la couverture côté cour. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0086). — 11, rue Monsieur. — Pét. : M. SENECHAL Thibaut, S.A.S. IMMOBILIERE SENECHAL. — Arch. : S.A.R.L. ATELIER ROLAND SOULES, 179, rue Gallieni, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Ravalement des courettes en début de parcelle. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-P0069). — 3, rue de Tilsitt. — Pét. : STE CAS DACHS SERVICE GMBH. — Pose d'une protection sur grille et création d'un portillon en limite de propriété. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-P0077). — 18, rue d'Artois, 135, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : M. DOMPIERRE Patrick, AMBASSADE DU CANADA. — Aménagement de l'accès aux cuisines d'une Ambassade, élargissement de l'escalier menant au sous-sol, mise en place d'une table élévatrice, déplacement de la zone de stockage des poubelles, installation de 2 portillons et d'un garde-corps sur cour. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0050). — 34, rue Boissy d'Anglas, 5, boulevard Malesherbes. — Pét. : M. PINEL Frédéric, S.A.S. PINEL ET PINEL. — Modification des menuiseries extérieures et des stores en vue d'installation d'une maroquinerie. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0060). — 1, boulevard de Courcelles. — Pét. : M. SMADJA Stéphane, S.A.S.U. AVAKIN. — Modification de la devanture d'un commerce avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0061). — 3 au 5, place Prosper Goubaux, 5, boulevard de Courcelles. — Pét. : Mme MOREAU RIGAUULT Lucie. — Changement de destination d'un cabinet dentaire au 3<sup>e</sup> étage sur rue en extension du logement attenant. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0062). — 1, rue de Saint-Pétersbourg, 43 A au 43 B, boulevard des Batignolles. — Pét. : M. PAPAHN Jean, S.A.S. EURAGIM. — Création de deux voies de cheminement au R + 1 et R + 2 du côté des voies ferrées avec suppression partielle de la couverture et création de façades vitrées et de verrières. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0063). — 12, rue Beaujon. — Pét. : Mme ANGININ Anne Marie. — Remplacement et agrandissement de deux fenêtres sur cour. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0064). — 5 au 5 B, rue du Cirque. — Pét. : S.C.I. CIRQUE. — Rénovation partielle de l'hôtel particulier en fond de cour avec remplacement des fenêtres, création d'une extension en alignement pour création d'un escalier et d'une sortie de secours sur le passage, création d'un escalier supplémentaire entre le rez-de-chaussée et le sous-sol, agrandissement de 2 baies sur une courette latérale, remplacement

d'une toiture en zinc par une verrière à rez-de-chaussée, création d'une fenêtre de toit et démolition de l'édicule d'angle et des 2 souches de cheminée en toiture. Surface supprimée : 18 m<sup>2</sup>. Surface créée : 18,40 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0065). — 81, boulevard Malesherbes. — Pét. : S.C.I. BEA – M. ALIM Jean-Pierre. — Transformation d'un garage en habitation situé en rez-de-chaussée sur cour (1 logement créé). Surface de plancher créée : 18 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0066). — 22, place de la Madeleine, 5, rue Vignon. — Pét. : M. BRILLANT Dominique, LCL. — Modification de la devanture d'un commerce en vue d'implantation d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0067). — 7, rue de l'Isly. — Pét. : Mme DAI Caroline, S.A.S. DAI ET COMPANYY. — Modification de la devanture et remplacement de la toile de store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0068). — 71, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : M. MUGNIER Philippe. — Remplacement d'une fenêtre par une porte à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0070). — 12, rue du Colisée. — Pét. : M. HUANG Liwu, DELICES DU COLISEE. — Modification de la devanture et pose d'un store-banne pour un commerce de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0071). — 12 au 14, rue La Boétie, 2, rue d'Argenson. — Pét. : M. GAUTHIER Clément, S.A.S. MG BOETIE. — Modification de la devanture d'un commerce en vue d'aménagement d'un point de restauration rapide en remplacement d'une agence d'assurances. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0072). — 65 au 67, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : M. MELLUL Joseph, EUROPROM. — Couverture et fermeture d'une terrasse accessible située au R + 6. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0073). — Rue des Mathurins. — Pét. : M. LEFRANC Charles, MAIRIE DE PARIS – D.V.D. — Aménagement pour la sécurisation du carrefour au croisement de la rue des Mathurins et de la rue Pasquier. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0074). — 120, rue La Boétie. — Pét. : M. NABI Omar. — Modification de la devanture en vue d'implantation d'un commerce de savons et parfums. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0075). — 16, avenue de Wagram. — Pét. : M. PERON Sébastien. — Changement de destination de locaux d'industrie en habitation (1 logement créé) au 1<sup>er</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0076). — 155, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : M. EDERY Yohann, S.A.R.L. CHAMPDIS. — Modification de la devanture d'un commerce en vue d'implantation d'une supérette. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0078). — 24 au 26, place de la Madeleine, 13, rue de Sèze, 7 au 7 B, rue Vignon. — Pét. : S.A.S. FAUCHON. — Modification de la devanture d'une épicerie fine. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0058). — 23, rue de Maubeuge. — Pét. : M. CLERY Benjamin, S.A.S. PORTHEAULT. — Réfection de la couverture et de balcons. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0059). — 54, rue des Martyrs. — Pét. : M. MATHIEU François, S.A.S. JOLIE BOUTIQUES. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0060). — 11, place Adolphe Max, 53 B au 55, rue de Douai. — Pét. : M. DE LOITIERE Marin. — Création d'un châssis de toit côté cour. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0061). — 10 au 12, rue Richer. — Pét. : S.A.R.L. CHEZ SAN ET MARE LAURANT. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0062). — 8, place d'Anvers. — Pét. : M. CERQUEIRA Jean-Pierre, S.A. ROFFI – BAILLARGEA. — Réfection des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0063). — 31, cité d'Antin. — Pét. : M. COURCHAI Benoist, SNSM. — Remplacement d'une fenêtre par une porte d'entrée à rez-de-chaussée sur rue, création d'un châssis de toit et création d'un escalier du rez-de-chaussée au R + 2 pour un immeuble de bureau. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0064). — 8, place de l'Opéra. — Pét. : M. CEMOUNY Sébastien, S.A. ALLIANZ IARD. — Remplacement partiel des menuiseries extérieures situées au 2<sup>e</sup> étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0065). — 7, rue de Douai. — Pét. : Mme FELTEN Isabelle, S.A. CABINET DEBAYLE. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0066). — 38, rue Godot de Mauroy. — Pét. : Mme TILLIARD Christine. — Remplacement des menuiseries extérieures du 5<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> étage côté rue. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0067). — 8, rue de la Boule Rouge. — Pét. : Mme GOMMEZ-VAEZ Amandine, STE GOMMEZ-VAEZ ARCHITECTE. — Modification de la devanture d'un hôtel. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0068). — 22, rue de Londres. — Pét. : M. LAISSUS Olivier, S.A.R.L. PRESTO. — Création de deux châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0069). — 66, rue de la Chaussée d'Antin. — Pét. : M. CHAZALY Frédéric, S.A. GMF VIE. — Ravalement du pignon côté n° 68. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0070). — 32, rue de Maubeuge. — Pét. : M. CHAMORAND Vincent, S.A. CHAMORAND. — Réfection de la couverture de l'immeuble sur rue. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0071). — 56, rue de Dunkerque. — Pét. : M. TOUPET Jean-Baptiste. — Modification de la façade d'un local d'habitation à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0072). — 50, rue Saint-Georges. — Pét. : Mme BELLET Martine, S.C.I. KALLYMA PARIS. — Changement de destination de locaux d'artisanat en habitation (1 logement créé) à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0073). — 104, rue Saint-Lazare. — Pét. : M. ALPARSLAN Hugo, S.A.R.L. CHEZ ELIZA. — Rentoilage du store-banne pour un commerce de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0074). — 16, rue des Martyrs. — Pét. : M. ZHANG Lihua, S.A.R.L. SOCIETE JHZ. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un traiteur. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0067). — 27 au 29, rue Yves Toudic. — Pét. : Mme VIANELLO Caterina. — Création d'une ouverture sur cour au 5<sup>e</sup> étage d'un immeuble d'habitation. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0068). — 127, boulevard de Magenta, 83, rue de Maubeuge, 35, rue de Dunkerque. — Pét. : M. DONTENVILLE Lionel, S.A.S. SYNDIC SERGIC. — Ravalement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0069). — 10, rue Saint-Laurent, 74, boulevard de Strasbourg. — Pét. : Mme GUINET Sylvie, S.A.S. CELLNEX FRANCE. — Implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile en toiture. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0070). — 32, rue de Sambre-et-Meuse. — Pét. : M. CHIROL Jean-Loup – SYNDIC BENEVOL. — Ravalement de la façade sur cour et remise en peinture des garde-corps. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0071). — 24, boulevard Saint-Denis. — Pét. : M. LANGLOIS Pierre, CABINET JUNEJE. — Ravalement de la courette. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0072). — 33, quai de Valmy. — Pét. : M. JOUBERT Jean-Pierre, S.A.S. G.A.B. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0073). — 226, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. SCATOLA Laurent, S.A. TENE. — Ravalement de deux murs pignons sur cour. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0075). — 3, rue de Belzunce. — Pét. : Mme DUCHATEL Anneli, MAIRIE DE PARIS – D.C.P.A. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0076). — 10 au 12, boulevard de Denain, 21 au 23 B, rue de Dunkerque. — Pét. : S.A.S. SOLFERINO PARIS NORD. — Réfection de la verrière non close couvrant partiellement la cour principale de l'hôtel et construction d'un plancher en-dessous, remplacement de la passerelle entourant la verrière par des poteaux, implantation de portes-fenêtres d'accès à la terrasse créées en remplacement des fenêtres, et aménagement paysager. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0077). — 9, rue Perdonnet. — Pét. : Mme MITREVICH Dorothée. — Remplacement de 3 châssis de toit. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0078). — 18, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. MELLOULT Victor. — Remplacement des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0079). — 189, rue Saint-Maur. — Pét. : M. HADET Vincent, S.A.S. LE GRAND MAGASIN. — Modification de la devanture et rentoilage du store d'un bar. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0080). — 1, rue de l'Echiquier, 33, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. LEBEGUE Franck, E.U.R.L. LEBEGUE COUVERTURE. — Réfection de la couverture sur rue. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0081). — 12, rue du Château Landon. — Pét. : M. TOUBOUL Serge. — Changement de destination d'un local artisanal en bureau au rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0082). — 217 au 219, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. TRAIN Rodolphe, S.A.S. CODEAL GROUPE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0083). — 235, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : MERLIN ET ASSOCIES, STE MERLIN ET ASSOCIES. — Ravalement sur cour et du mur pignon avec isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0084). — 24 au 28, cour des Petites Ecuries, 2 au 22, rue d'Enghien, 47, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. DECHANDON Laurent, VILLE DE PARIS – D.V.D. — Elargissement du trottoir côté pair de la rue d'Enghien, entre la rue du Faubourg Poissonnière et la rue du Faubourg Saint-Denis, avec création de zones vélos, deux-roues motorisées, livraison et stationnement payant. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0085). — 4, rue Martel. — Pét. : Mme CHOPIN Aurore, S.A.R.L. ECOSYNDIC. — Ravalement des quatre courettes des bâtiments A et B. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0086). — 36, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : Mme MOREAU Allyson, S.A.R.L. CABINET ECOSYNDIC. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0101). — 56, rue Saint-Sabin. — Pét. : M. MURIGNEUX Bertrand, S.A.S.U. MY TUBE AND CO. — Modification de la devanture avec pose d'un store-banne en vue d'installation d'un salon de coiffure. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0102). — 1, rue Jean-Pierre Timbaud. — Pét. : M. PEREIRA José, S.A.S. PEREIRA. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0103). — 2 au 10, cour de l'Ours, 1 au 7, cour de l'Ours, 95, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : M. MILLET Loïc-Charles, ARCH&TYPES – ATELIER D'ARCHITECTURE. — Réfection de la couverture avec alignement des châssis de toit du bâtiment de gauche sur cour. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0104). — 18, rue de la Petite Pierre. — Pét. : M. BOUMEHDI Younes. — Ravalement des façades sur rue et cour, création de volants roulants et remplacement de deux verrières sur rue. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0105). — 2, avenue Parmentier. — Pét. : Mme HAPPEL Sérenine, SYNDIC CABINET MASSON. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0106). — 10, rue Edouard Lockroy. — Pét. : Mme THICKE Lori. — Construction d'une terrasse au R + 1 sur cour avec pose de garde-corps. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0107). — 48, rue Sedaine. — Pét. : M. LE BRUN Baptiste, SEMAEST. — Modification de la devanture d'un commerce pour mise aux normes d'accessibilité. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0108). — 15, rue de la Folie-Méricourt. — Pét. : M. COURTAIGNE Alain, S.A.R.L. ETOILE DE LUNE. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'une galerie d'art. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0109). — 13, boulevard Voltaire. — Pét. : M. RAROSELLA Patrick, S.A.R.L. MANGA STORY. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'un commerce de jeux électroniques. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0110). — 37, rue Oberkampf. — Pét. : M. PORCHET Mathieu. — Création d'un châssis de toit sur rue et d'un châssis de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0111). — 28, rue Sedaine. — Pét. : M. DANSETTE Christophe. — Réfection de la couverture à rez-de-chaussée d'un local commercial. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0112). — 8, rue Mercœur. — Pét. : M. KNAPIK Claude, BATIGERE ILE-DE-FRANCE. — Changement de destination d'un local d'habitation à rez-de-chaussée en local de bureau. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0113). — 10, rue de Charonne. — Pét. : S.A.R.L. NBM DECO. — Remise en peinture d'un local commercial. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0114). — 22, rue du Faubourg du Temple. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. — Ravalement du mur pignon sur cour du bâtiment 2. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0115). — 6 A, rue Jules Vallès, 27 au 29 A, rue Chanzy. — Pét. : M. GURNOT Nicolas. — Changement de destination d'un local à usage de bureau, à rez-de-chaussée sur rue et cour, en location touristique meublée. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0116). — 49 au 53, boulevard de Charonne. — Pét. : M. LAMANDE Florian, S.A. CABINET MASSON. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0117). — 7, passage Alexandrine. — Pét. : M. PHILIPP Laurent. — Création d'un châssis de toit sur passage. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0118). — 55, avenue de la République, 95, rue Saint-Maur. — Pét. : M. CHAILLET Clément. — Extension d'un appartement au R + 1 sur courette. Surface créée : 8,98 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0119). — 19, rue Saint-Sabin, 7, rue Sedaine. — Pét. : Mme COHEN Melinda, RIVE DROITE IMMOBILIER. — Réfection de la couverture sur cour, après dépose de l'extension au R + 1, et réaménagement des locaux vélos et poubelles à rez-de-chaussée. Surface supprimée : 11 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0120). — 50, rue Godefroy Cavaignac. — Pét. : Mme COHEN Melinda, RIVE DROITE IMMOBILIER. — Réfection de la couverture et des souches de cheminées versants rue et cour avec création de 2 châssis de toit. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0121). — 11, rue Auguste Laurent. — Pét. : M. SASSON Pierre, S.N.C. COGIFRANCE PARIS EST. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0122). — 20, rue de Belfort. — Pét. : M. DE HEREDIA José. — Remplacement d'une fenêtre de toit et création de 3 fenêtres supplémentaires. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0123). — 80 au 88, rue de la Roquette, 3 au 11, passage Bullourde, 17, passage Charles Dallery. — Pét. : M. SAHYOUN Jean-Gabriel, CABINET MAURICE BERGER. — Modification de la devanture d'un local commercial. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0124). — 120, avenue Ledru-Rollin. — Pét. : Mme DUFOUR Cathy, S.C.I. CAP 120. — Installation d'un écran acoustique le long de l'acrotère côté cour. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0125). — 26, boulevard Jules Ferry. — Pét. : M. LASSUS Jean Claude, SYNDIC SYNDIC BENEVOLE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0126). — 142, rue de Charonne. — Pét. : M. BUFFIN Pierre, S.A.S. BUF COMPAGNIE. — Remplacement des menuiseries extérieures sur cour et mise en place d'une grille de ventilation dans une baie existante. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0127). — 61, rue de Montreuil. — Pét. : M. ORLUC Myriam, SYNDIC F.D.P. — Ravalement de la façade sur rue du bâtiment C et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0128). — 52, boulevard du Temple. — Pét. : M. LHUSSIEZ Thomas, SODICOO'C. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0129). — 133, rue de Montreuil. — Pét. : Mme HERRAZ Karine, S.A.R.L. SDC IMMO MORILLON. — Ravalement des façades, réfection de la toiture-terrasse avec pose de garde-corps. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0130). — 2 au 8, villa du Clos de Malevart, 7 B, rue Darboy. — Pét. : M. ZAMUNER-PANCINO Gualtiero. — Changement de destination d'un local à usage de bureau, au 3<sup>e</sup> étage sur impasse, en habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0131). — 53 B, rue Sedaine. — Pét. : M. MARGERIN Philippe. — Réhabilitation d'un ensemble immobilier avec modification de la devanture d'un commerce à rez-de-chaussée, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, création d'un balcon au R + 3 et d'une toiture-terrasse sur cour et reconstruction de planchers bas au R + 3. Surface créée : 10,61 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 10,68 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0132). — 1 au 7, rue Saint-Sabin, 21 au 23, rue Daval. — Pét. : M. SIMOES Philippe, S.C.I. AUX 2 ANGES. — Modification de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-P0070). — 48 B, boulevard de Bercy. — Pét. : M. CHARTREY Thierry, SNCF MOBILITES – GARES ET CONNEXIONS. — Création d'un poste de transformation d'alimentation électrique pour la Gare de Paris-Bercy, dans l'aile Ouest de la gare le long des voies. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0056). — 312, rue de Charenton. — Pét. : M. TOULZE Georges Ferdina. — Ravalement de la façade sur rue avec suppression des volets en bois. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0057). — 2, avenue du Bel Air, 17, avenue de Saint-Mandé, 1, rue des Colonnes du Trône. — Pét. : Mme RAZOUK Elisabeth, SOCIETE GENERALE – BDDF/SEG/LOG/IMM/TSB. — Modification de la devanture en vue d'implantation d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0058). — 30 au 32, rue de Toul, 21, rue Louis Braille. — Pét. : M. COLLET Thibaud, S.A.S. LA MAISON BLEUE. — Changement de destination d'un local à usage de bureau, à rez-de-chaussée sur rues, en micro-crèche de 10 berceaux. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0059). — 136, avenue Daumesnil, 10, rue Elisa Lemonnier. — Pét. : M. ELKABBAS David, S.C.I. SHADAV 136. — Modification de la devanture du restaurant avec remplacement des stores. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0060). — 16, rue Lacuée. — Pét. : Mme YVON Magalie. — Modification de la devanture d'une boucherie avec changement de la toile du store. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0061). — 11, passage Abel Leblanc, 21, rue Crozatier. — Pét. : M. CLAIRET Olivier, FONCIA. — Installation d'un portail devant l'accès au parking. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0062). — 2 au 10, rue Sibuet, 1 au 5, avenue du Docteur Arnold Netter, 11 au 31, rue du

Sahel. — Pét. : M. CHEMINI Medhi, CABINET GID S.A.S. — Abattage et remplacement de 6 arbres. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0063). — 27 au 31, rue Claude Decaen. — Pét. : M. RICHARD Arnaud, S.N.C. PHILLYVEY. — Modification de la devanture d'un commerce et création d'une mezzanine à rez-de-chaussée. Surface créée : 13 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0064). — 6, place du Colonel Bourgoïn. — Pét. : M. HUG Christophe, VINCI S.A. — Installation d'équipements techniques sur la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0065). — 250, avenue Daumesnil, 14, villa Daumesnil, 61, rue de Fécamp. — Pét. : M. JOSSERAND Dominique, BRED BANQUE POPULAIRE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0066). — 28, place de la Nation. — Pét. : M. THIEFIN Didier, DISTRIBUTION CASINO FRANCE. — Végétalisation de la toiture après dépose partielle des éléments techniques du supermarché et réalisation d'un pare-vue acoustique des nouveaux groupes froids. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0067). — 44, boulevard de Reuilly. — Pét. : M. QINGCHUN, S.A.S. NATURELLE CITE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un primeur. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0068). — 14 au 16, rue du Charolais. — Pét. : CABINET VENNIN. — Création d'une porte-fenêtre ouvrante sur un balcon située au rez-de-jardin. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0069). — 241 au 243, rue de Bercy. — Pét. : Mme MEQUIO Laura, J.J. CHARDON. — Ravèlement de la façade côté rue. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0071). — 148, rue de Charenton. — Pét. : M. ALONZO Denys-Christophe, SOCIETE OLEOLIFT. — Modification de la devanture d'un local à usage de bureau. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0072). — 44, boulevard Diderot. — Pét. : M. SAYSANA Jean-Pierre, S.A.S. HAIRCUT STUDIO 90. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0073). — 2, passage Abel Leblanc, 127 au 129, rue de Charenton. — Pét. : M. WESTPHAL Pierre-Yves. — Ravèlement des façades sur rues avec isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0074). — 2, passage Abel Leblanc, 127 au 129, rue de Charenton. — Pét. : M. WESTPHAL Pierre-Yves. — Ravèlement de la façade sur rue avec isolation thermique par l'extérieur et pose de volets. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0075). — 8, place de la Nation, 11, rue Jaucourt. — Pét. : M. BERTHIER Jean-Michel, CREDIT DU NORD. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0076). — 99 au 101, rue de Charenton. — Pét. : M. GLICENSTEIN Jérôme. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un atelier d'artiste. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0077). — 43 au 45, rue Esquirol. — Pét. : M. CHERROU Kamel, S.A.R.L. SMKF. — Modification de la devanture et remplacement du store-banne d'un commerce. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0078). — 140, rue Léon-Maurice Nordmann. — Pét. : M. BALA Philippe, VILLE DE PARIS – DCPA. — Remplacement des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée sur rue et cour d'un groupe scolaire. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0079). — 9, rue Jean-Marie Jégo, 5, rue Samson. — Pét. : M. WALSH Jack. — Création de 2 châssis de toit côté rue Samson et 2 côté rue Jean-Marie Jégo. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0080). — 2, place des Alpes. — Pét. : Mme LAVIGNE Véronique, S.A.S. HOTEL PLACE DES ALPES. — Ravèlement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0081). — 6, rue Simonet. — Pét. : M. TORCOL Eric, S.A.S. MPR. — Ravèlement de la façade sur rue et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0082). — 66, rue Baudricourt, 2 au 12, impasse Baudricourt, 5, rue Aumont. — Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, PARIS HABITAT DTSE. — Ravèlement des façades d'un ensemble immobilier, sur rues et cours. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0083). — 98, boulevard Masséna. — Pét. : M. DOREL Pierre, S.A.S.U. SUDECO. — Ravèlement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0084). — 2 B, rue Jules Breton. — Pét. : M. LATRIVE Didier, S.A.S.U. ALOE. — Changement de destination d'un local de bureau à un local d'habitation à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0085). — 79, rue du Moulin des Prés. — Pét. : M. CHEKROUN Emmanuel, S.A.R.L. SIBEL ENERGIE. — Pose de 20 panneaux photovoltaïques (33 m<sup>2</sup>) en toiture sur rue. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0086). — 116 au 128, boulevard Vincent Auriol, 2 au 4, place Pinel, 101 au 103, rue Jeanne d'Arc. — Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, PARIS HABITAT DTSE. — Modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0087). — 69, boulevard Auguste Blanqui, 1 au 3, rue Barrault. — Pét. : VILLE DE PARIS – DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Abattage et replantation d'un arbre dans la crèche Auguste Blanqui. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0088). — 64 au 70, rue Pascal. — Pét. : VILLE DE PARIS – DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Abattage et replantation d'un arbre dans la crèche Pascal. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0089). — 30 au 40, rue Corvisart, 2, rue Paul Gervais, 13, rue Vulpian. — Pét. : VILLE DE PARIS – DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Abattage et replantation d'un arbre au Centre de lecture. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0090). — 12, rue Max Jacob. — Pét. : VILLE DE PARIS – DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Abattage et replantation d'un arbre à la crèche Max Jacob. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0091). — 59 au 67, rue Clisson. — Pét. : M. VANLAER Damien, HABITAT SOCIAL FRANÇAIS. — Modification de l'ensemble des garde-corps. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0092). — 8 au 12, rue Auguste Lançon, 67 au 75, rue Vergniaud. — Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, PARIS HABITAT OPH. — Création d'un local de tri sélectif au rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0093). — 15 au 17, rue Vulpian. — Pét. : M. ZÜNDEL Grégoire, S.C.I. VULPIAN. — Modification des façades sur rue et sur cour à rez-de-jardin, création d'accès en toiture pour l'entretien, aménagement de la toiture avec création de 2 verrières. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0094). — 4, rue Toussaint-Féron. — Pét. : Mme GIRARD Ghislaine. — Dépose du volet roulant au rez-de-chaussée sur rue avec ravalement partiel de la façade. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0095). — 5, rue Françoise Dolto. — Pét. : M. RAMEZ Gerald, S.A.S. 2 TF. — Réfection des balcons du bâtiment B. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-P0084). — 18 au 24, rue du Faubourg Saint-Jacques. — Pét. : M. PETIT Jean Didier, UNIVERSITE PARIS DESCARTES. — Restructuration de l'animalerie des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> étages du bâtiment et réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0079). — 10 au 12, allée Gaston Bachelard, 125, rue Didot, 1 au 7, allée Gaston Bachelard. — Pét. : M. FROIDEVAL Olivier, S.A. BOUYGUES TELECOM. — Modification d'un relais de radiotéléphonie mobile en toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0080). — 2, place du Lieutenant Stéphane Piobetta, 36 au 38, avenue Villemain. — Pét. : Mme TROGNEUX Martine, S.C.I. CARABIN. — Changement de destination d'un commerce en habitation (1 logement créé) au rez-de-chaussée et sous-sol sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0081). — 20, rue du Maine. — Pét. : Mme PORTMANN Nathalie, ORALIA PIERRE ET GESTION. — Réfection de la couverture, versants rue et cour, avec remplacement d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0082). — 203, rue d'Alésia. — Pét. : M. HOCINE LHADJ Ahcene, S.A.R.L. LES AMIS D'ALEZIA - PLAISANCE CAFE. — Remplacement de la véranda d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0083). — 72 au 86, avenue Denfert-Rochereau. — Pét. : M. DANON Jean-François, S.A. PARIS-BATIGNOLLES AMENAGEMENT. — Réalisation d'une fresque temporaire de peinture à l'eau sur le mur de clôture de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0085). — 63, rue de l'Ouest. — Pét. : M. THIAM Matar. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0086). — 27, rue Deparcieux, 69, rue Daguerre. — Pét. : Mme OUHEMMOU Fadma, S.A.R.L. 69 DAGUERRE. — Modification de la devanture et rentoilage des stores-bannes d'une boulangerie pâtisserie. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0087). — 66, avenue du Maine, 1 au 7, rue du Commandant René Mouchotte. — Pét. : M. BOUESNARD Christophe, NEXITY PROPERTY MANAGEMENT. — Déplacement de la porte d'accès et modification de la devanture pour la sécurisation d'un bâtiment à usage de bureaux. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0088). — 12, rue Ernest Cresson. — Pét. : M. LEMAIRE Gaspard, S.A.R.L. DODIM IMMOBILIER. — Ravalement de la façade sur rue, des façades sur courettes et réfection partielle de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0089). — Rue Pierre Larousse. — Pét. : Mme DEBAIN Catherine, VILLE DE PARIS - D.V.D. - STVS. — Création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite au droit du n° 28 de la rue Pierre Larousse. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0090). — 12 au 14, rue d'Alésia, 77, rue de la Tombe Issoire. — Pét. : VILLE DE PARIS - DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Abattage et replantation d'un arbre dans l'école élémentaire. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0091). — 35 au 45, rue de l'Abbé Carton, 17 au 23, rue Jacquier. — Pét. : VILLE DE PARIS - DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Abattage et replantation d'un arbre dans l'école maternelle Jacquier. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0092). — 42 au 50, rue du Montparnasse, 82 au 82 B, boulevard du Montparnasse. — Pét. : Mme CHMILEWSKY Olga, CABINET CRAUNOT. — Ravalement du pignon latéral côté n° 80. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0093). — 27, rue du Départ, 35, boulevard Edgar Quinet. — Pét. : M. BRUNSWICK Raphaël, S.A.S.U. MC DONALD'S PARIS SUD. — Pose d'un store pour un restaurant. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0094). — 58, rue du Moulin Vert. — Pét. : Mme DALIBARD Anne-Laure. — Création d'une baie sur cour au 7<sup>e</sup> étage d'un immeuble d'habitation. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0095). — Place de l'île de Sein. — Pét. : M. TONIN Michel, MAIRIE DE PARIS - DCPA-SALPA. — Fermeture d'une trémie d'escalier avec création d'une barrière de sécurité sur une place. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0096). — 63, rue Daguerre. — Pét. : M. WU Jun, S.A. SUSHINGO. — Remise en peinture de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-P0115). — 393, rue de Vaugirard. — Pét. : M. PECOUT Gilles, MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. — Ajout d'une grille de ventilation en façade au rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0085). — 32, rue Santos-Dumont. — Pét. : SC. RETAIL FRANCE. — Construction d'une véranda sur jardin et surélévation partielle sur la courette, rénovation de l'ensemble des façades avec création de menuiseries extérieures et de trois fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0086). — 49, rue Labrouste. — Pét. : M. VANDEWEGUE Eric, S.A.R.L. CLV COUVERTURE. — Réfection de la couverture et des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0087). — 38, avenue Emile Zola. — Pét. : M. PETIT Frédéric, ATELIER 11. — Ravalement des façades sur rues et cours. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0088). — 60, rue du Commerce. — Pét. : M. BREGON Pierre, SYNDIC CABINET CLEMENT. — Ravalement de la façade arrière du bâtiment B. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0089). — 18 au 22, rue du Commerce, 31 au 35, rue Letellier. — Pét. : M. LEMEUNIER Gérard, LCL - LE CREDIT LYONNAIS. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0090). — 1 au 3, rue Gramme, 63 au 65, rue du Commerce. — Pét. : SDC 63, RUE DU COMMERCE c/o CITYA TEISSIER SABI. — Ravalement du pignon côté rue Gramme, avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0091). — 5, rue Paul Barruel. — Pét. : M. RICARD Philippe, GIE IPECA GESTION. — Modification des façades à rez-de-chaussée sur rue et cour, remplacement de la porte de garage, remplacement et modification des fenêtres aux 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages du bâtiment sur cour, prolongement de l'escalier extérieur du 4<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> étage sur cour et aménagement paysager de la cour avec création d'une terrasse surmontée d'une pergola et d'une rampe pour personnes à mobilité réduite. Surface à supprimer : 5 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0092). — 66, rue de Lourmel. — Pét. : S.A.R.L. PBS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0093). — 104, rue du Théâtre. — Pét. : M. HERBETTE Philippe, S.A.S. SLSSL. — Modification du sens de la sortie d'air d'un bloc de climatisation. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0094). — 42, avenue Félix Faure. — Pét. : M. BIZORD Gérard, S.A. SOCIETE GENERALE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0095). — 4 au 8, rue Jules Simon, 175 au 183, rue de Javel, 147, rue de La Croix Nivert. — Pét. : M. MEVEL Patrick, TRAPIL. — Pose et déplacement d'équipements de climatisation en toiture-terrasse sur cour. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0096). — 84 au 86, rue Blomet. — Pét. : M. DODELIER Charles-Henri, S.A.R.L. DODIM IMMOBILIER. — Ravalement des façades et réfection des couvertures de trois bâtiments. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0097). — 11, rue Olivier de Serres. — Pét. : M. JOURNEAU Didier, CASA FRANCE. — Réfection et modification de la toiture à rez-de-chaussée sur cour. Surface créée : 5 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0098). — 15, rue Thiboumery. — Pét. : M. HAREL Pierre. — Ravalement sur rue et cour, modification des menuiseries extérieures, réfection de la toiture, de l'étanchéité d'un toit terrasse, de la véranda et pose de quatre châssis de toit. Surface créée : 10,30 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 10 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0099). — 215, rue de la Croix Nivert. — Pét. : S.A.S. STL RENOVATION. — Arch. : CABINET ADYPTIQUE, S.E.L.A.R.L. d'Architecture, 4, rue des Fonds Verts, 75012 PARIS. — Ravalement du mur pignon gauche du bâtiment cour. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0100). — 22, rue Sextius Michel, 2, rue Schutzenberger, 23, rue Emeriau. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 2 arbres de la tournée d'arbres morts, dangereux ou très dépérissants dans une cour d'école élémentaire. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0101). — 2, rue Gaston Boissier, 44 au 56, boulevard Lefebvre, 1 au 9, rue Thureau-Dangin. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre de la tournée d'arbres morts, dangereux ou très dépérissants dans la cour d'une crèche. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0102). — 2 au 6, rue Ginoux, 51 au 53, rue Emeriau. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 3 arbres de la tournée d'arbres morts, dangereux ou très dépérissants. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0103). — 12, rue Jongkind, 140 au 146, avenue Félix Faure, 4, place Jenny Alpha. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage

et replantation de 2 arbres de la tournée d'arbres morts, dangereux ou très dépérissants dans une cour d'école maternelle. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0104). — 34, rue Olivier de Serres. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre de la tournée d'arbres morts, dangereux ou très dépérissants dans une cour d'école maternelle. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0105). — 10 au 18, rue Emeriau. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre de la tournée d'arbres morts, dangereux ou très dépérissants dans une cour d'école maternelle. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0106). — 75 au 83, rue Mademoiselle, 45 au 49, rue de l'Amiral Roussin. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre de la tournée d'arbres morts, dangereux ou très dépérissants dans une cour d'école maternelle. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0107). — 5 au 11, rue Lacordaire. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 4 arbres de la tournée d'arbres morts, dangereux ou très dépérissants dans une cour d'école maternelle et élémentaire. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0108). — 10, rue du Général de Larminat, 21 au 25, rue Dupleix, 3 au 7, place du Cardinal Amette. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 3 arbres de la tournée d'arbres morts, dangereux ou très dépérissants dans une cour d'école élémentaire. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0109). — 372 B, rue de Vaugirard. — Pét. : M. SEHRINE Hassane, S.A.S. LA MACREUSE. — Modification de la façade suite à la suppression d'une partie de la terrasse fermée d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0111). — 15, rue Auguste Chabrières. — Pét. : M. MARES Thibaut, S.A.R.L. O FETE. — Installation d'un conduit d'extraction d'air sur cour. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0112). — 123 au 125, rue Castagnary. — Pét. : M. FOUILLAND François, ICF HABITAT NOVEDIS. — Ravalement des façades d'un ensemble immobilier avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur et remplacement des menuiseries extérieures, construction d'une extension avec transformation d'une partie d'un hall en vue de création d'une loge de gardien à rez-de-chaussée côté parking, implantation d'une clôture avec portail et portillon et création d'un local poubelles en limite de propriété côté rue Castagnary, création d'une rampe d'accès PMR aux bâtiments, réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses, du parking et aménagement paysager des espaces libres. Surface créée : 7 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0113). — 21, villa Santos-Dumont. — Pét. : M. KERHUEL Arnaud. — Ravalement de la façade sur rue et du pignon droit côté rue d'une maison individuelle. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0114). — 27, rue Desnouettes. — Pét. : Mme LEVASSEUR Christelle, S.A. MAURICE ROLAND GOSSELIN. — Création d'un ascenseur extérieur du rez-de-chaussée au 7<sup>e</sup> étage en façade sur courette. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0116). — 142, rue du Théâtre. — Pét. : M. VANDEWEGUE Eric, S.A.R.L. CLV COUVERTURE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0117). — 129, rue du Cherche-Midi. — Pét. : M. LATY Maxime, S.A.S. GERARD SAFAR. — Arch. : M. PASCO Thierry, 24, rue Bezout, 75014 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue à l'identique, et ravalement de la façade sur cour avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0092). — 1, chemin de la Croix Catelan. — Pét. : M. BOULANGER Benjamin, SASP LAGARDERE PARIS RACING RESSOURCES. — Transformation d'une fenêtre en porte d'accès à la laverie du restaurant club Lagardère. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0093). — 66, rue de la Pompe. — Pét. : M. PEREIRA José, S.A.S. S.A.S. PEREIRA. — Ravalement de la courette. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0094). — 44, rue Poussin. — Pét. : M. LAMM Georges, LAMM-SAGL. — Réfection des parties de la couverture en tuiles remplacées par du zinc, versants rue et cour. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0095). — 57, avenue de la Grande Armée. — Pét. : M. CHAPOTIN Frédéric, S.A.S. FC GRANDE ARMEE. — Remplacement du store du restaurant. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0096). — 7, rue Kepler. — Pét. : M. GALLAND Pascal, PLG BATIMENT. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0097). — 3, rue de la Pompe. — Pét. : M. ZEMMOUR Paul, S.A.S. DU PAREIL AU MEME. — Remise en peinture de la devanture d'un magasin de prêt-à-porter pour enfants. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0098). — 55, rue Claude Terrasse. — Pét. : CABINET CITEAU. — Ravalement de la façade sur rue et réfection du brisis et du terrasson. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0099). — 7, rue de Chaillot. — Pét. : M. VUILLEMARD Gilles, S.C.I. PHILGEN. — Remplacement de menuiseries extérieures au 1<sup>er</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0100). — 11, avenue Marcel Proust. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Réaménagement de l'aire de jeux, implantation d'une zone fitness et habillage des conteneurs implantés dans le parc de Passy. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0101). — 2, place Léon Deubel. — Pét. : M. DAMIEN Hervé, S.A.R.L. CABINET LEMA IMMOBILIER. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0102). — 2 au 12, rue Crevaux, 26 au 30, avenue Bugeaud, 1 au 15, rue Picot. — Pét. : M. GROSJEAN Nicolas, S.A. CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER. — Réfection de la couverture et création de châssis d'accès et de désenfumage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0103). — 14 au 32, rue Gros, 11 au 15, rue Jean de La Fontaine, 9 A, rue de Boulainvilliers. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS – D.E.V.E. — Implantation d'une zone de fitness (7 agrès) dans le square Collet. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0104). — 8, rue Léon Bonnat. — Pét. : M. HESSKE Philip. — Création de deux châssis de toit. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0105). — 14 au 16, rue Jean Bologne, 51, rue de Passy. — Pét. : M. SCHEFFLER David, S.A.S. EV MMC FRANCE. — Changement de destination d'un commerce en bureaux à rez-de-chaussée et sous-sol sur rue. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0107). — 69, avenue de la Porte d'Auteuil. — Pét. : M. TIBOUL Victor, S.A.S. SOCIETE DU PAVILLON DES PRINCES. — Ravalement de l'ensemble des façades, remplacement et agrandissement de 4 portes sur la façade arrière, rénovation de la véranda, et agrandissement du sous sol d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0108). — 6 au 8, avenue de Montespan, 91 au 93, rue de la Pompe. — Pét. : SDC POMPE MONTESPAN. — Création d'une porte au droit de l'entrée d'une copropriété. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0109). — 53, rue Molitor. — Pét. : M. RONTEIX Guillaume, CABINET R J TROCE & CIE. — Ravalement des façades sur rue et cour et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0110). — 10, rue Lalo. — Pét. : Mme CEVININI Cinzia. — Remplacement de la verrière en toiture par du zinc et un châssis de toit au bâtiment de gauche sur cour en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0111). — 100, rue de la Faisanderie, 9 B, rue Dufrenoy. — Pét. : M. ATTIGNAC Nathanyel, S.A.R.L. TALIFRENOY. — Modification de la devanture d'un commerce d'alimentation avec changement de la toile du store. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0112). — 34, rue Leconte de Lisle, 10 au 16, rue Pierre Guérin. — Pét. : M. DUCOURTIEUX Philippe, S.C.I. VOLTAIRE CLAVEILLE. — Changement de destination d'un commerce en crèche au rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0113). — 52, avenue Théophile Gautier. — Pét. : Mme BOURRAT Marguerite. — Remplacement des menuiseries extérieures d'un local d'habitation au 4<sup>e</sup> étage côté avenue avec réaménagement intérieur. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0114). — 50, avenue de Versailles, 5, rue Degas. — Pét. : M. de LANGLE Henri, ŒUVRE DE L'HOSPITALITE DU TRAVAIL. — Modification de la devanture en vue d'implantation d'un magasin de vente de produits artisanaux avec rentoilage du store. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0115). — 101 au 101 B, rue Lauriston, 15, rue Léo Delibes. — Pét. : M. DE TOMMASO Christophe, S.A.S. NEWENERGIES. — Création d'un conduit d'extraction sur cour du rez-de-chaussée jusqu'en toiture. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0116). — 30, rue Boileau. — Pét. : M. DAO Stéphane, S.A. HOUDRY-GRENOT. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0117). — 48, rue Cortambert. — Pét. : Mme DELORME, S.A. SDC CABINET E. GAURIAU ET FILS. — Réfection de l'étanchéité d'une terrasse au 6<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0118). — 46, boulevard Murat, 1, rue Meryon. — Pét. : M. GAZERIAN Charles, S.A.R.L. CASA NIKITA. — Modification de la devanture et pose d'un store-banne en vue d'installation d'un bar. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0119). — 46, boulevard Murat, 1, rue Meryon. — Pét. : M. GAZERIAN Charles, S.A.R.L. CASA NIKITA. — Modification de la devanture et pose d'un store-banne en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0120). — 10, place Victor Hugo, 1 au 3, avenue Bugeaud. — Pét. : M. de FRANQUEVILLE Cyril, SIGLE SPIIC. — Ravalement des façades des courettes avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur, réaménagement

intérieur des 6<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et demi et 7<sup>e</sup> étages avec création d'escaliers intérieurs (13 logements créés) et fermeture de trémies, pose d'une isolation intérieure avec remplacement des menuiseries extérieures aux derniers niveaux et réfection complète de la couverture avec suppression et création de châssis de toit, versants rues et cours. Surface supprimée : 60 m<sup>2</sup>. Surface créée : 18 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0121). — 20 B au 22, rue Wilhem, 2, rue Corot, 20 au 24, rue Mirabeau. — Pét. : M. ROOS Julien, S.A.R.L. LET IT BIO. — Modification de la devanture avec remplacement du store en vue d'implantation d'une supérette alimentaire de produits biologiques et fermeture d'une trémie d'escalier. Surface créée : 4 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0122). — 4 au 10, rue du Commandant Schloesing. — Pét. : Mme VERNEUIL Alexandra, MAIRIE DE PARIS – DCPA. — Remplacement et modification des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0123). — 42, rue Poussin. — Pét. : M. PERROTEY Arnaud, ADMINISTRATEUR DE BIENS MAVILLE IMMOBILIER. — Ravalement de la façade sur jardin et du mur pignon droit. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0107). — 4, impasse Deligny. — Pét. : M. VAN HAMME Christophe. — Remplacement d'un escalier du R + 3 jusqu'à la toiture-terrasse pour un pavillon avec création d'une menuiserie extérieure au 3<sup>e</sup> étage sur impasse ainsi que de deux jours de souffrance sur le mur pignon Sud. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0108). — 58 au 60, avenue de la Grande Armée. — Pét. : M. RICCI Renzo, S.A.R.L. POLTRONESOFA. — Modification de la devanture à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage d'un commerce en vue d'aménagement d'un magasin de canapés en remplacement d'un magasin d'articles de sport. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0110). — 47, rue Ampère. — Pét. : Mme MICHELIN-HAUGUEL Valérie. — Agrandissement d'une mezzanine existante avec déplacement et création d'un nouvel escalier. Surface créée : 7 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0111). — 9, rue Marcel Renault. — Pét. : M. AUSSOUR Damien, S.A.S. NUANCE 3. — Ravalement des façades sur courette. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0112). — 12, square Gabriel Faure. — Pét. : M. BLANCHER Antoine. — Remplacement d'une porte-fenêtre à rez-de-chaussée sur rue, création de 2 portes-fenêtres en remplacement de fenêtres et création d'une terrasse couverte à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0113). — 1, impasse Naboulet. — Pét. : Mme YAHOUÏ Ouardia, HOTEL DU CENTRE. — Création d'une porte PMR pour l'accès à un hôtel. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0114). — 29, rue Guy Moquet. — Pét. : M. SAMAARA Muhammad, S.A. CABINET ROUX. — Ravalement des façades sur rue, cour et du pignon gauche. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0115). — 16, avenue Mac-Mahon. — Pét. : Mme VILLEBOIS Stéphanie, GLF LOÏCK FOUCHET. — Réfection de la couverture, versants rue et cour. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0116). — 137, avenue de Clichy. — Pét. : Mme JIMENEZ America. — Fermeture d'un balcon situé au 4<sup>e</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0117). — 94 B au 96 Z, rue Lemer cier, 24 au 26 Z, rue Brochant, 1 au 7, rue Fourneyron. — Pét. : Mme NENERT Claire, MAIRIE DE PARIS – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES. — Réalisation de fresques de street-art au niveau des alcôves du bâtiment du marché des Batignolles. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0118). — 85, rue de Courcelles. — Pét. : M. BEMBARON Philippe. — Démolition de la sur-toiture en zinc, d'un brisis ardoise et d'une partie de la dalle de la terrasse accessible côté cour. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0119). — 85, rue de Courcelles. — Pét. : M. BEMBARON Philippe. — Aménagement d'une terrasse accessible partiellement végétalisée avec création d'un escalier intérieur d'accès depuis le local d'habitation du 7<sup>e</sup> étage et modification de la pente du brisis, côté cour. Surface créée : 6 m<sup>2</sup>. S.T. : 284 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0120). — 25, rue Pierre Demours. — Pét. : S.A.S. 2TF. — Ravalement des façades sur courette. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0121). — 159, rue Legendre. — Pét. : M. OUSTA Bruno, S.A.S. DV VENTURES. — Modification de la devanture d'une pizzeria. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0122). — 158, avenue de Clichy. — Pét. : M. BAUBAN Philippe, S.A.S. JEAN BAGNIS. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0123). — 74, rue Pierre Demours. — Pét. : M. SABBA David. — Changement de destination d'un bâtiment à usage de commerce, de 1 étage sur 1 niveau de sous-sol, en fond de parcelle sur cour, en habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0124). — 14, rue Théodule Ribot. — Pét. : Mme RODRIGUEZ Anaïs, SYNDIC CABINET HABRIAL. — Ravalement sur cour, avec isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0125). — 21 B, rue Salneuve. — Pét. : Mme SCHNEIDER Déborah. — Aménagement des combles avec création d'une trémie d'escalier. Surface créée : 17 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0126). — 15, cité Lemer cier. — Pét. : Mme GUERITTE Murielle, S.A. FONCIERE ET IMMOBILIERE DE PARIS. — Ravalement de la façade sur rue et courettes, réfection partielle de la couverture et remise en peinture des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0127). — 15, rue Legendre. — Pét. : M. BELAUD-ROTUREAU Philippe. — Création d'une marquise en surplomb de la porte d'entrée d'un immeuble d'habitation. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0128). — 7, rue Fourcroy. — Pét. : M. LEBLET Jean Luc, S.A.R.L. CPTE. — Réfection de la couverture en bris versant rue. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0129). — 67, place du Docteur Félix Lobligeois. — Pét. : M. AUGOUY Daniel, S.A.R.L. ALAU. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0130). — 7, avenue de la Porte de Clichy. — Pét. : M. FROUARD Alain, ESAT BERTHIER. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0131). — 104, boulevard Maiesherbes. — Pét. : M. ELBAZE Yann, S.A.S.U. MIGI. — Réfection de la toiture. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0132). — 6, rue du Débarcadère. — Pét. : M. DE LUCAS Guido, S.A.R.L. DE LUCAS. — Modification de la devanture d'un restaurant et changement de la toile du store. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0133). — 77, rue Cardinet. — Pét. : M. BRIAND Yann François. — Modification des menuiseries extérieures du laboratoire de la boulangerie côté rue Daubigny. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0135). — 29, rue Brunel. — Pét. : M. BOU Antoun Abdo, PARKING ETOILE PEREIRE. — Modification de la devanture d'un commerce sur rue et cour au rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0136). — 112 au 114, rue de Tocqueville, 51, boulevard Pereire. — Pét. : M. PETITJEAN Marc, CABINET BELLEROCHÉ. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0137). — 14, rue Denis Poisson, 33, place Saint-Ferdinand, 21, rue Brunel. — Pét. : M. SAAL Alain, KGS PRESTIGE. — Remplacement et modification de la porte d'entrée de l'immeuble. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0089). — 6, impasse de La Défense. — Pét. : M. DA SILVA COSTA Fernando, S.A.R.L. AURORE. — Ravalement du mur pignon sur l'impasse. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0090). — 21, rue Doudeauville. — Pét. : M. DE PONCHEVILLE François, SDC 21, RUE DOUDEAUVILLE représenté par LE CABINET MAVILLE. — Réfection de la totalité de la couverture, côtés rue, cour et voies ferrées, avec remplacement des tuiles par du zinc et création de châssis de toit (afin de permettre l'aménagement des combles) et de désenfumage. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0091). — 114, rue Marcadet. — Pét. : M. LEGRAND Jacques, TECHNICAL S.A.S. — Création d'un élévateur pour personne à mobilité réduite entre la rue et le rez-de-chaussée, réalisation d'un escalier dans la cour du rez-de-chaussée bas au R + 1, remplacement de menuiseries extérieures sur la façade cour et Nord, aménagement d'un roof top en toiture ainsi que la réfection des toitures. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0092). — 196, rue Championnet. — Pét. : M. MINNE Cédric, E.U.R.L. CABINET MINNE. — Ravalement du mur pignon sur cour. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0093). — 56 au 60, rue Belliard, 81 au 83, boulevard Ornano. — Pét. : S.A.S. RADOSTY. — Restructuration de l'ancienne gare de la petite ceinture située boulevard Ornano et sa transformation en lieu de café et restaurant, rénovation de la façade principale sur le quai, mise en place d'un monte-charge et d'un escalier de service pour desservir la 2<sup>e</sup> cave existante, mise aux normes d'accessibilité, transformation de la cave au R - 1 en bureau et vestiaires du personnel, réouverture et modification des baies existantes, création d'appareils d'extraction en toiture-terrasse, rénovation des façades extérieures, mise en peinture des devantures et création d'un escalier métallique desservant les quais. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0094). — 168, rue Ordener. — Pét. : M. HAKIM Karim, S.A.S. CHEZ PRADEL. — Installation d'un conduit d'extraction sur cour jusqu'en toiture. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0095). — 18 au 20, boulevard de la Chapelle. — Pét. : M. BOUCAUT Loïc, S.C.I. POSTE IMMO. — Modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue d'un bureau de poste. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0096). — 8 au 14, rue Georgette Agutte. — Pét. : M. GARCIN Raphaël, S.A. REGIE IMMOBILIERE

VILLE DE PARIS. — Ravalement avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur et remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment de 1 étage sur rue et cour abritant le logement de la directrice de la crèche avec fermeture de la partie non close à rez-de-chaussée du bâtiment. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0097). — 74, rue Marx Dormoy. — Pét. : M. DUPLEIX Tanguy, CABINET DUPLEIX. — Démolition d'une marquise sur la façade sur rue et création d'un bandeau. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0098). — 35, rue Lepic. — Pét. : M. CHAUVEAU Vivien, S.A.S. TGVFC. — Modification de la devanture avec changement de store. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0099). — 6 au 8, rue du Poteau, 1, rue Sainte-Isaure. — Pét. : Mme RAZOUK Elisabeth, S.A. SOCIETE GENERALE - BDDF/LOG/IMM/TSB. — Modification de la devanture d'un commerce en vue d'aménagement d'une agence bancaire en remplacement d'une quincaillerie à rez-de-chaussée, sous-sol. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0100). — 105, rue Championnet. — Pét. : M. WEBER Nicolas. — Changement de destination de locaux de commerce en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0101). — 33, rue d'Orsel. — Pét. : M. BINET Olivier, S.A.R.L. OFB SACRE CŒUR. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un glacier. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0102). — 78, boulevard de Clichy. — Pét. : M. KABLA Clément Roland, S.C.I. RODAR. — Régularisation d'une remise en peinture d'une devanture. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0103). — 114, rue Caulaincourt. — Pét. : M. FLEISCHMANN Pierre, S.A. SEEF. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0104). — 46, rue Marcadet. — Pét. : M. KNAPIK Claude, BATIGERE ILE-DE-FRANCE CLAUDE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0105). — 145, rue Ordener. — Pét. : M. LAPOIX Gregory, S.A.S. BELLA CASA. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0106). — 1, square Caulaincourt, 63, rue Caulaincourt. — Pét. : M. CAPIILLON Franck, S.A.R.L. CAPIILLON & MARTINS. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0107). — 78 au 82, boulevard de Rochechouart, 3 B, rue de Steinkerque. — Pét. : M. EL OUAIR Nabil, S.A.R.L. BROTHERS TRIANON. — Modification de la devanture d'un café avec remplacement du store. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0108). — 4, rue des Abbesses, 19, rue Yvonne Le Tac. — Pét. : M. SADIK Mustapha. — Fermeture d'une courette au R + 2 en extension d'un appartement. Surface créée : 5,60 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0109). — 72, rue Marx Dormoy. — Pét. : VILLE DE PARIS - DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Abattage et replantation de deux arbres. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0110). — 8 au 12, rue de Steinkerque, 31 au 33, rue d'Orsel, 11, rue Briquet. — Pét. : Mme BAYEUX Elodie, LES FOURNLS DE FRANCE S.A.S. BAIL & DJO. — Modification de la devanture d'un commerce avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0111). — 7, rue Androuet. — Pét. : M. LATY François, SYNDIC LATY. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0112). — 4 B au 6 B, cité Véron, 82 au 90, boulevard de Clichy. — Pét. : M. CLERICO Jean-Jacques, BAL DU MOULIN ROUGE. — Construction d'une extension aux 2° et 3° étages du local d'habitation en façade arrière du bâtiment sur rue et remplacement des équipements techniques avec pose de pare-vue en toiture d'un bâtiment annexe sur terrasse en R + 1 côté impasse Véron. Surface supprimée : 2 m<sup>2</sup>. Surface créée : 12 m<sup>2</sup>. S.T. : 4 284 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0113). — 108, rue Ordener, 1 au 3 ND Q/18. — Pét. : S.A.S. CABINET CDSA. — Ravalement des façades sur cour, courettes, murs en héberge avec une isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0114). — 14, rue Duc. — Pét. : M. DA COSTA Coello Juan Carlos. — Changement de destination d'un local commercial à rez-de-chaussée sur rue et cour en local d'habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0052). — 102, rue d'Aubervilliers, 58, rue Riquet. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation en toiture d'un relais d'antennes de radiotéléphonie. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0053). — 97, avenue Jean Jaurès. — Pét. : M. DESCATEAUX Josselin, ESPRIMMO GESTION. — Réfection de la couverture avec modification et création de châssis de toit. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0054). — Avenue de Flandre. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS - D.E.V.E. — Abattage de 13 arbres morts, dangereux ou très dépérissants dans le 19° arrondissement. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0055). — 15 au 17, rue Henri Ribière. — Pét. : Mme ACHAMANA Gudikaelle, CABINET CADOT BEAUPLÉT-SAFAR. — Ravalement complet des façades, remplacement des menuiseries extérieures, et création d'une isolation thermique par l'extérieur pour les 2 bâtiments. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0056). — 28, rue Emile Desvaux, 19, rue Paul de Kock. — Pét. : M. HERRENSCHMIDT David. — Arch. : S.A.S. Ypsilon Architecture, 26, boulevard Jeanne d'Arc, 93100 MONTREUIL. — Modification d'un garde-corps côté rue Paul de Kock et création d'un abri vélo pour une maison individuelle. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0057). — Pét. : M. NAVARRO Adrien, S.A.R.L. IMMODONIA. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0058). — 78 au 84, rue David d'Angers, 29 au 33, rue de l'Égalité. — Pét. : M. HALFON William, S.A.S. FPRS MAILLARD. — Ravalement partiel de la façade sur rue suite à un sinistre. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0059). — 5, rue d'Alsace-Lorraine. — Pét. : M. ROBACHE Damien. — Aménagement des combles avec création d'une trémie d'escalier et de 3 châssis de toit. — Date d'enregistrement : 23-02-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0060). — 5, cité du Palais Royal de Belleville. — Pét. : Mme LACAILLE. — Surélévation de la toiture avec création d'une verrière et de deux baies vitrées et fermeture de la courette au niveau du 1<sup>er</sup> étage par une verrière. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0061). — 12 au 16, avenue Simon Bolivar. — Pét. : M. CARLE Rodolphe, S.A.S. EVANCIA. — Modification de l'entrée principale d'une halte-garderie. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0062). — 165, rue de Belleville. — Pét. : S.A. SOCIETE GENERALE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0063). — 9, rue Bellot. — Pét. : Mme LE MENTES Anick, S.A. SIMMOGEST. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-P0073). — 136, boulevard Mortier. — Pét. : M. PROUVOST Stanislas, MINISTERE DES ARMEES. — Création d'une porte dans un mur de clôture sur rue. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0064). — 123 au 125, rue Pelleport. — Pét. : M. COMBETTE Alain. — Création d'une salle de sports à usage privé au sous-sol d'un logement et de deux baies vitrées sur cour anglaise. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0065). — 30, rue Frédéric Lemaître. — Pét. : Mme LACAILLE Carole. — Surélévation d'une maison individuelle d'un étage plus combles sur un niveau de sous-sol avec création de deux lucarnes, avec fermeture d'une courette à rez-de-chaussée, excavation du sous-sol avec création de deux cours anglaises et de deux baies afin de l'éclairer. Surface créée : 27,92 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0066). — 142, boulevard de Charonne. — Pét. : M. DOS SANTOS Mario, S.A.R.L. CASA BOTICELLI. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 16-02-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0067). — 13 B au 21, rue Sorbier, 1 au 9, rue Villiers de l'Isle Adam, 21 au 33, rue de la Bidassoa. — Pét. : Lycée MARTIN NADAUD. — Création d'une grille coulissante pour sécuriser l'accueil de l'accès principal à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0068). — Boulevard de Ménilmontant. — Pét. : VILLE DE PARIS - DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Abattage et plantation de 51 arbres. — Date d'enregistrement : 19-02-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0069). — 29, rue Saint-Blaise. — Pét. : M. OUADI Mouloud, S.A.R.L. LE MAGNOLIA. — Rentoilage des deux stores d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 20-02-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0070). — 32, rue d'Annam. — Pét. : M. LAINE Laurent, S.A.R.L. LAURENT LAINE ARCHITECTE. — Ravalement de la façade sur rue et du mur pignon gauche. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0071). — 195 au 201, boulevard Davout. — Pét. : Mme VANDENBERGHE Sylvie, LOGIS TRANSPORTS. — Ravalement avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur à rez-de-chaussée côté boulevard, sur les pignons latéraux et sur toute la façade côté jardin, pose de panneaux métalliques ajourés fixes au niveau des loggias côté jardin et d'un bardage à rez-de-chaussée et sur les 2 derniers niveaux côtés boulevard et jardin, réfection de l'étanchéité avec isolation de la toiture-terrasse et pose de pompes à chaleur et garde-corps de sécurité. — Date d'enregistrement : 21-02-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0072). — 27, boulevard de Ménilmontant. — Pét. : M. COLOMBIER Pierre-Henry, VILLE DE PARIS - DAC. — Réaménagement de l'espace végétalisé longeant le mur d'enceinte du cimetière du Père Lachaise avec dépose du grillage de clôture. — Date d'enregistrement : 22-02-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0074). — 128, rue de Bagnolet. — Pét. : Mme DESMURS Frédérique Mari. — Fermeture du balcon du local d'habitation du 1<sup>er</sup> étage côté jardin par des baies coulissantes. Surface créée : 12 m<sup>2</sup>. S.T. : 231 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 26-02-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0075). — 10, rue du Jourdain. — Pét. : M. MENANTEAU Fabien, S.A.S. CABINET J. SOTTO. — Réfection de la courette et renforcement des planchers hauts des caves. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0076). — 24, rue de Bagnolet. — Pét. : Mme CHAILLOU Virginie, S.A.R.L. CABINET ADMINISTRER AUTREMENT. — Ravèlement des façades d'une courette avec isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0077). — 17, rue du Capitaine Tarron. — Pét. : Mme SEGRETAIN Isabelle, S.C.I. 17 CAPITAIN TARRON. — Abattage et replantation d'un arbre. — Date d'enregistrement : 27-02-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0080). — 6, rue Lesage. — Pét. : M. SOULIE Stephan. — Changement d'une menuiserie extérieure au 2<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 28-02-2018.

#### Liste des permis d'aménager délivrés entre le 16 février 2018 et le 28 février 2018.

16<sup>e</sup> arr. (PA-075-116-17-V0001). — Avenue Ferdinand Buisson. — Pét. : MAIRIE DE PARIS - D.E.V.E.-SPA. — Aménagement du square Coquoin avec mise en place d'un mini terrain de football, d'agrès sportifs et déplacement d'une table de tennis de table, extension des espaces végétalisés, abattage et replantation de 4 arbres. — Date de la décision : 16-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PA-075-117-17-V0004). — 2, rue des Epinettes. — Pét. : DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS. — Aménagement de la rue des Epinettes et plantation d'arbres. — Date de la décision : 26-02-2018.

#### Liste des permis de construire délivrés entre le 16 février 2018 et le 28 février 2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-16-V0010-M01). — 3, place de Valois. — Pét. : ACCES VALEUR PIERRE. — Arch. : M. DALOUS Pascal, 48, rue Pajol, 75018 PARIS. — Ravèlement de la façade du rez-de-chaussée au 3<sup>e</sup> étage. Monument Historique inscrit le 29-04-1946. Modificatif au PC n° 085-101-16-V-0010 délivré le 09-09-2016. — Date de la décision : 27-02-2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-17-V0039). — 14, quai de la Mégisserie, 1 au 3, rue Bertin Poirée, 17, rue Saint-Germain l'Auxerrois. — Pét. : ETUDE SAINT-LOUIS. — Remise en peinture de la façade extérieure de la porte cochère. Monument Historique inscrit le 26-04-1999. — Date de la décision : 16-02-2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-17-V0040). — 97, rue Saint-Honoré. — Pét. : S.A.S. CABINET GRAND. — Arch. : M. LANCELOT Pascal, 8, rue de Versailles, 78150 LE CHESNAY. — Ravèlement des souches de cheminées versant rue. Monument Historique Inscrit le 14-09-1995. — Date de la décision : 28-02-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-17-V0022). — 27, rue Quincampoix, 21, rue Aubry le Boucher. — Pét. : S.A.S. GRATADE. — Arch. : V.O. ARCHITECTES, 8, rue Jonquoy, 75014 PARIS. — Ravèlement des façades sur cour, installation d'un ascenseur pylône en façade sur cour et modification de la toiture. Bâtiment inscrit les 12-04-1974 et 31-01-2002. — Date de la décision : 21-02-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-105-11-V0023-M01). — 11, rue de la Bûcherie, 5 au 7 B, rue de l'Hôtel Colbert. — Pét. : M. AZNAR

Alfredo, HOTEL COLBERT. — Arch. : M. HINTZY Alban, 20, rue Dulong, 75017 PARIS. — Mise aux normes d'accessibilité et de sécurité avec modification de la porte d'accès, création d'une issue de secours sur la rue sans modification d'aspect extérieur, création d'une terrasse à rez-de-chaussée sur cour afin de créer une accessibilité de la rue jusqu'à l'hôtel, déplacement des équipements techniques, création d'un châssis de désenfumage et ravalement de 2 façades situées à l'angle des rues de l'hôtel Colbert et rue de la Bûcherie. — Date de la décision : 16-02-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-13-V1010-M04). — 24, rue du Cherche-Midi, 43 au 51, boulevard Raspail, 3, place Alphonse Deville. — Pét. : M. MACAIGNE Philippe, S.A.S. L'HOTEL - HOTEL LUTECIA. — Arch. : S.A. WILMOTTE ET ASSOCIES S.A., 68, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 PARIS. — Modification de la devanture de la brasserie à rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage, création d'une façade miroir devant le mur pignon dans la cour Sèvres à l'entresol, traitement des baies condamnées dans la cour centrale et la cour Sèvres par des faïences Métro, création d'un puits de lumière dans la cour Récamier au rez-de-chaussée, suppression des salles de réunions transformées en blocs sanitaires dédiés au salon Président à l'entresol, réaménagement de la zone jacuzzi-hammam-sauna et vestiaires dans le Spa au SS1, réaménagement de chambres du 2<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> étage et création d'une chaufferie gaz dans un édicule existant en terrasse au R + 8 surface finale de plancher créée : 478,10 m<sup>2</sup>. Modificatif aux PC n°s 075-106-13-V1010, 075-106-13-V1010-M01, 075-106-13-V1010-M02 et 075-106-13-V1010-M03 délivrée les 04-03-2014, 28-07-2015, 29-03-2016 et le 22-02-2017. — Date de la décision : 22-02-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-17-V0017). — 56, rue Jacob. — Pét. : S.N.C. JACOB 56 INTER ALTANA. — Arch. : M. BECHU Anthony, 82, rue Lecourbe, 75015 PARIS. — Réhabilitation avec changement de destination d'un ensemble de bâtiments de bureaux de R + 4 étages + combles sur 2 niveaux de sous-sols, sur rue et cour couverte à rez-de-chaussée, en hôtel de tourisme de 45 chambres, avec création d'un patio à rez-de-chaussée, implantation d'une verrière au R + 1 sur cour, extension de l'aile droite sur cour pour création de chambres avec balcons, création de balcons en façade de l'aile gauche, suppression des places de stationnement au 1<sup>er</sup> sous-sol (9 places au lieu de 30) remplacées par des salles de réunion et de réception, démolition partielle de planchers et murs porteurs pour modification des liaisons verticales et passage des réseaux techniques, démolition de la toiture de l'aile gauche pour création d'une terrasse accessible au R + 5, ravalement des façades avec remplacement des menuiseries extérieures, modification de la devanture et de l'entrée au parking et la réfection des couvertures avec modification des lucarnes versants rue et cour. Surface de plancher créée : 1 038 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 563 m<sup>2</sup>. S.T. : 756 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 23-02-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-17-V0025). — 32, rue de Condé, 29, rue de Tournon. — Pét. : CABINET KST. — Arch. : M. CHAUVEAU François, 23, rue Nicolo, 75116 PARIS. — Réfection de la couverture du bâtiment cour versant rue de Condé. Monument Historique inscrit le 14-01-1963. — Date de la décision : 26-02-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-17-V0026). — 15, rue Oudinot. — Pét. : S.C.I. CHARRON. — Arch. : BERTHIER Frédéric, 11, rue Oudinot. — Changement de destination d'un local de commerce en bureau (cabinet médical) à rez-de-chaussée sur rue et cour avec modification de la devanture sur rue, démolition et reconstruction de la verrière. — Date de la décision : 27-02-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-15-V0012-M05). — 99, boulevard Haussmann. — Pét. : S.N.C. 99 BV HAUSSMANN. — Arch. : M. BILLIOTTE Olivier, 13, rue Jacques Louvel Tessier, 75010 PARIS. — Agrandissement du 7<sup>e</sup> étage, modification du nombre de chambres, modification des façades sur rue et cour, réaménagement intérieur et extension du

local technique au R – 2. Modificatif aux PC n°s 075-108-15-V-0012, 075-108-15-V-0012-T01, 075-108-15-V-0012-M02 et 075-108-15-V-0012-T03 des 30-07-2015 et 03-12-2015 et PC 075-108-15-V-0012-M04 autorisé le 13-06-2017. — Date de la décision : 26-02-2018.

9° arr. (PC-075-109-17-V0039). — 41, rue Condorcet. — Pét. : ASH. — Arch. : CONCEPT ARCHITECTURE DESIGN, 23, rue Moret, 75011 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment à usage de bureau avec surélévation partielle de la toiture, création de châssis de toit, modification des façades avec déplacement des accès, modification des circulations verticales, remplacement des menuiseries extérieures et des stores-bannes, ravalement des façades et végétalisation partielle du mur pignon. Surface supprimée : 24 m<sup>2</sup>. Surface créée : 47 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 22-02-2018.

9° arr. (PC-075-109-17-V0051). — 2 au 2 B, cité Bergère, 6, rue du Faubourg Montmartre, 1 au 1 T, cité Bergère. — Pét. : L'HABITAT SOCIAL FRANÇAIS. — Arch. : M. HERITIER Robert, 11, rue du Perche, 75003 PARIS. — Rénovation des lucarnes du versant de toiture sur cour de la façade Ouest avec remplacement de la gouttière anglaise. Monument Historique inscrit le 09-10-1990. — Date de la décision : 27-02-2018.

10° arr. (PC-075-110-17-V0020). — 9, rue Tesson. — Pét. : S.C.C.V. TESSON. — Arch. : M. RISS Sébastien, 141, rue de l'Université, 75007 PARIS. — Construction d'un immeuble d'habitation (14 logements créés) et d'artisanat de 5 étages sur un niveau de sous-sol après démolition totale du bâtiment existant. Surface de planchers créée : 717,10 m<sup>2</sup>. surface démolie : 250 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 28-02-2018.

10° arr. (PC-075-110-17-V0021). — 38, rue Albert Thomas. — Pét. : ASSOCIATION DIOCESAINE DE PARIS. — Arch. : Mme ROBERT Coralie, 20, rue Saulnier, 75009 PARIS. — Transformation du parking en sous-sol (2 places de stationnement) d'un lieu de culte en salles d'activités avec démolition de la rampe d'accès et mise à niveau de la dalle, suppression du portail pour création d'un élévateur et d'une porte de sortie, transformation de fenêtres en portes-fenêtres, réaménagement intérieur. Surface créée : 132 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 27-02-2018.

11° arr. (PC-075-111-17-V0049). — 2, cour du Nom de Jésus, 47, rue du Faubourg Saint-Antoine, 1, cour du Nom de Jésus. — Pét. : Mme BERNACHON Christina. — Arch. : Mme MACQUET Ségolène, 6, rue Cavalotti, 75018 PARIS. — Changement de destination d'un commerce en habitation au rez-de-chaussée sur cour avec modification de la façade et remplacement de menuiseries extérieures. — Date de la décision : 27-02-2018.

12° arr. (PC-075-112-17-V0044). — 22 au 24, avenue de la Porte de Vincennes, 2 au 14, rue Bernard Lecache, 1 au 9, rue Elie Faure. — Pét. : M. MIGINIAC Yann, R.I.V.P. — Arch. : M. CHOSSEGROS Pascal, 12, rue du Mont Valérien, 92210 SAINT-CLOUD. — Création de 2 abris poubelles sur rue en remplacement de 6 places de stationnement. — Date de la décision : 27-02-2018.

13° arr. (PC-075-113-14-V0024-M01). — 50 au 52, rue Clisson, 57 au 61, rue Jeanne d'Arc. — Pét. : S.A. COALLIA HABITAT. — Arch. : DAUFRESNE LE GARREC ET ASSOCIES, 10, rue Bonouvrier, 93100 MONTREUIL. — Modification des façades, modification partielle de baies, de la terrasse technique et de la clôture sur cour. — Date de la décision : 23-02-2018.

14° arr. (PC-075-114-17-V0036). — 28, villa Deshayes, 23 au 25, rue Ledion. — Pét. : S.C.I. DES 23 & 25, RUE LEDION A PARIS. — Arch. : Mme LE SERGENT Catherine, 5, rue du Pont d'Aulne, 78770 VILLIERS-LE-MAHIEU. — Changement de destination d'un local d'habitation au sous-sol en bureau, transformation des parkings en bureaux à rez-de-chaussée et sous-sol avec démolition des rampes d'accès pour mise en œuvre d'escaliers et d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite,

alignement et modification de la façade sur rue Ledion et décaissement d'un jardin côté Villa Deshayes pour création d'une cour et d'un accès aux bureaux. Surface créée : 362 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 22-02-2018.

14° arr. (PC-075-114-17-V0045). — 29, rue Deparcieux. — Pét. : Mme LEPRESLE Krystel. — Arch. : COPIN ET DUPEYROU – ARCHITECTES Associés, 71, rue du Sergent Bobillot, 93100 MONTREUIL. — Surélévation, après démolition de la toiture d'un bâtiment de 4 étages + combles sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et cour, en vue du réaménagement des combles du logement en duplex. Surface créée : 44 m<sup>2</sup>. S.T. : 129 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 21-02-2018.

15° arr. (PC-075-115-15-V0015-M01). — 39 au 41, rue Fondary. — Pét. : M. IVACKOVIC Nicolas. — Arch. : M. FOURNAY Olivier, 50, rue Bichat, 75010 PARIS. — Suppression de la surélévation partielle, de la terrasse patio, réfection des menuiseries en façade R + 2 et aménagement de la mezzanine et du grenier en chambres. Modificatif au PC n° 075-115-15-V-0015 délivré le 23-09-2015. — Date de la décision : 19-02-2018.

15° arr. (PC-075-115-17-V0047). — 80 au 86, rue Leblanc, 71 au 73, boulevard du Général Martial Valin, 5, rue Ernest Hemingway. — Pét. : S.A.S. PETITE LUNE. — Arch. : M. SIMONET Noé, 100, boulevard de Belleville, 75020 PARIS. — Création d'une guinguette sur le pont de la petite ceinture, positionnée pour une durée de cinq ans mais exploitée entre juin et octobre, avec implantation d'une rampe d'accessibilité, installation de cabanons à usage de bar, réserves et sanitaires et aménagement d'une terrasse en bois avec mobilier et parasol. Surface créée : 64 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 27-02-2018.

15° arr. (PC-075-115-17-V0062). — 12, rue Yvart, 125 au 125 B, rue de l'Abbé Groult. — Pét. : Mme ROUX Cécile, GREEN'ELLE. — Arch. : M. REBIERE Antoine, 10 ter, rue Bisson, 75020 PARIS. — Création d'une exploitation agricole aquaponique dans les anciens réservoirs d'eau de Grenelle, avec pose partielle de serres en surplomb des bassins, implantation de 2 conteneurs pour le fonctionnement de l'exploitation et construction d'escaliers et d'une passerelle d'accès, côtés rue Yvart et entrée principale rue de l'Abbé Groult. Surface de plancher créée : 1 350 m<sup>2</sup>. S.T. : 3 258 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 22-02-2018.

16° arr. (PC-075-116-17-V0045). — 2, route des Tribunes. — Pét. : S.A. ORANGE UPR IDF. — Arch. : M. MACAIGNE Richard, 85, rue Condorcet, 93100 MONTREUIL. — Création d'un relais de radiotéléphonie mobile avec implantation de 2 pylônes et d'une zone technique contre le hangar existant et de 2 « cabanes » au pied de chaque pylône dans l'emprise du Bois du Russe, entre les pistes côté Est du champ de courses. — Date de la décision : 28-02-2018.

16° arr. (PC-075-116-17-V0054). — 42, rue du Docteur Blanche. — Pét. : S.C.I. PARIS 16° DOCTEUR BLANCHE. — Arch. : M. SACHET Arnaud, 10, rue Bisson, 75020 PARIS. — Construction d'un bâtiment d'habitation (58 logements dont 16 logements sociaux) de R + 12 étages sur 3 niveaux de sous-sols (88 places de stationnement créées) et d'un local destiné à la petite enfance au rez-de-chaussée après démolition d'un bâtiment à usage de bureau de R + 3 étages sur 3 niveaux de sous-sols. Surface supprimée : 2 595 m<sup>2</sup>. Surface créée : 4 172 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 26-02-2018.

17° arr. (PC-075-117-16-V0005-T01). — 35, rue des Renaudes. — Pét. : M. LACROIX Jacques, S.C.I. ABAQUESNE. — Arch. : M. DELAIRE Antoine, 87, rue Baudin, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Transfert du PC n° 075-117-16-V-0005, délivré le 30-05-2016 à la S.A.R.L. 35, RUE DES RENAUTES (Stéphane UZAN), à la S.C.I. ABAQUESNE (Jacques LACROIX). — Date de la décision : 27-02-2018.

17° arr. (PC-075-117-17-V0017-M01). — 20, rue Troyon. — Pét. : S.A. HAGER ELECTRO. — Arch. : S.A.S. EQUERRE, 165, rue de Vaugirard, 75015 PARIS. — Remplacement des

châssis PVC ouvrants à la française, toute hauteur par des châssis aluminium ouvrants à la française avec imposte vitrée fixe sur 3 façades sur cour. Modificatif au PC n° 075-117-17-V-0017 délivré le 29-06-2017. — Date de la décision : 26-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-17-V0034). — 74 au 76, rue Laugier. — Pét. : LL IMMOBILIER. — Arch. : M. DELORME Jean-Claude, 19, passage de la Main d'Or, 75011 PARIS. — Surélévation de 2 niveaux de bureau et d'habitation des bâtiments de bureau de R + 2 sur 4 niveaux de sous-sol sur rue et en fond de parcelle (3 logements créés) avec création d'un escalier de secours sur cour, de toitures-terrasses accessibles sur rue et cour et d'un mur végétalisé. Surface créée : 364 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 28-02-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-17-V0055). — Pét. : S.C.I. PARIS BATIGNOLLES. — Arch. : M. CHARTIER Frédéric, 27, rue Popincourt, 75011 PARIS. — Réaménagement d'un immeuble de 7 étages avec modifications de la façade sur rue, transformation de locaux de commerce et de bureau en locaux techniques et création de trémies pour gaines de ventilation des plateaux de bureau. Surface supprimée : 178 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 16-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-17-V0043). — 3, rue Lapeyrière. — Pét. : Mme RIBIERRE Francine. — Arch. : ATELIER DAVID D'ANGERS, M. Alain DAHAN, 226, rue Saint-Denis, 75002 PARIS. — Changement de destination d'un local à usage de commerce, en sous-sol et rez-de-chaussée, sur rue et courette, en habitation (1 logement créé), avec fermeture des trémies intérieures menant au sous-sol et modification de la devanture. Surface créée : 3 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 23 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 27-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-17-V0056). — 6 au 6 B, rue de Clignancourt, 15 au 17 B, rue de Sofia, 5 au 11, rue Belhomme. — Pét. : M. PERONNIN David. — Arch. : M. BARDIN Rémy, 19, rue Joseph Dijon, 75018 PARIS. — Changement de destination partiel d'un local de bureau à rez-de-chaussée en fond de cour en habitation (1 logement créé) avec création d'une trémie d'escalier pour l'accès à la toiture-terrasse et installation d'une véranda. Surface créée : 17,60 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 22-02-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-17-V0028). — 2, rue de la Prévoyance, 27, rue David d'Angers. — Pét. : ALMA TERRA PROMOTION. — Changement de destination d'un bâtiment de bureaux de 2 étages et combles en habitation (11 logements créés) avec création et fermeture de trémies d'escalier et d'ascenseur à tous les étages, aménagement des combles, création de 2 lucarnes, d'une terrasse en toiture, réfection de la couverture, déplacement des fenêtres de toit, remplacement des menuiseries extérieures, ravalement et modification des façades sur rues. Surface à supprimer : 92 m<sup>2</sup>. Surface créée : 37 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 16-02-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-17-V0030-M01). — 64, rue des Maraîchers. — Pét. : FREHA. — Arch. : Société ARCHICLUB S.A.R.L., M. Fabien DUCHENE, 135, rue Aristide Briand, 91400 ORSAY. — Création d'un local vélos. Modificatif au PC n° 075-102-17-V-0030 autorisé le 12-06-2017. — Date de la décision : 21-02-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-17-V0031). — 91 au 93, rue des Grands Champs. — Pét. : S.A.S. EXCELYA PROMOTION. — Arch. : AU4G, M. Robin GIRAUD, 60, rue de Wattignies, 75012 PARIS. — Construction, après démolition des bâtiments existants, d'un bâtiment d'habitation de 6 étages sur rez-de-jardin (23 logements), sur rue et jardin, et d'un bâtiment d'habitation de 3 étages en fond de parcelle sur jardin, avec toiture-terrasse inaccessible végétalisée. Surface supprimée : 536 m<sup>2</sup>. Surface créée : 1 163 m<sup>2</sup>. S.T. : 410 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 21-02-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-17-V0055). — 157 au 159, boulevard Davout. — Pét. : R.I.V.P. — Arch. : LEIHO ARCHITECTURE, Mme Elise LARRE, 53, rue de la Bergère, 94240 L'HAY LES

ROSES. — Changement de destination partiel d'un local à usage de commerce, à rez-de-chaussée sur rue, en loge de gardien, avec modification de la façade pour création de 2 entrées distinctes et réaménagement intérieur. — Date de la décision : 27-02-2018.

### Liste des permis de démolir délivrés entre le 16 février 2018 et le 28 février 2018.

9<sup>e</sup> arr. (PD-075-109-17-V0006). — 41, rue de la Tour d'Auvergne. — Pét. : M. ROSENBERG Rudi. — Démolition partielle du plancher haut au R + 4. Surface démolie : 10 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 22-02-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PD-075-112-17-V0009). — 10, rue des Colonnes du Trône. — Pét. : Mme GRACIA Monique. — Démolition partielle de 2 édicules et de la véranda situés sur la terrasse du R + 1, dépose du plancher haut du rez-de-chaussée et d'un édicule en toiture. Surface supprimée : 57 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 22-02-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PD-075-114-17-V0004). — 15, rue Gassendi. — Pét. : S.A. TOIT ET JOIE. — Démolition partielle de l'extension d'un logement à rez-de-chaussée sur cour et d'un appentis. Surface supprimée : 16 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 20-02-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PD-075-116-17-P0009). — 15 au 25, rue Wilhem, 9 au 17, rue Chardon-Lagache, 23 au 57, rue Mirabeau. — Pét. : ASSISTANCE PUBLIQUE DES HOPITAUX DE PARIS. — Démolition des bâtiments gérontologie et services généraux de l'Hôpital Sainte-Perrine. — Date de la décision : 20-02-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PD-075-118-17-V0019). — 14 au 18, rue Simon Dereure, 36 au 36 T, avenue Junot. — Pét. : M. LE BEAU Gaël. — Démolition partielle de plancher et de la toiture pour création de 3 châssis de toit. — Date de la décision : 26-02-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PD-075-120-17-V0011). — 25, rue de la Chine. — Pét. : Mme GREEN Alexandra. — Démolition partielle du plancher des combles et de la toiture sur cour. — Date de la décision : 27-02-2018.

## AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

### PARIS MUSÉES

### Liste des dons manuels acceptés au nom de la Ville de Paris.

Le Président,

Vu les articles L. 2242-3, L. 2221-10 et R. 2221-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 1121-4 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 du 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Paris Musées en date du 18 juin 2014 déléguant certains pouvoirs à son Président ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature à Mme Delphine LÉVY en date du 18 juin 2014 ;

Vu l'avis des Commissions scientifiques des acquisitions de l'établissement public Paris Musées en date du 13 octobre 2017 ;

Vu les avis de la Commission scientifique régionale compétente en matière d'acquisition organisée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France en date du 28 et 29 novembre 2017 ;

Arrête :

Article premier. — L'établissement public Paris Musées accepte au nom de la Ville de Paris les dons manuels suivants d'une valeur totale estimée à 562 385,66 € à euros.

Il s'agit de :

Œuvres affectées au Palais Galliera :

Œuvres	Donateurs	Estimations
Robe et boléro en crêpe de laine, incrustation de crête satin, Haute couture, 1938, Balenciaga	Vogue Paris Foundation	12 000,00 €
Robe de cocktail en façonné de soie de Staron, plein biais, Haute couture, 1960, Balenciaga	Vogue Paris Foundation	12 000,00 €
Chapeau en velours de soie sur sparterie et armature en laiton, Haute couture, vers 1960, Balenciaga	Vogue Paris Foundation	3 000,00 €
Toque de mélusine moulée, Haute couture, vers 1960, Balenciaga	Vogue Paris Foundation	3 000,00 €
Robe en lainage tartan, passage n° 7, prêt-à-porter, printemps-été 2017, Comme des garçons	Vogue Paris Foundation	3 969,60 €
Robe et paire de baskets, passage n° 2, prêt-à-porter, automne-hiver 2017, Comme des garçons	Vogue Paris Foundation	4 351,20 €
Robe et boléro en satin façonné, liseré rouge et noir, velours noir, Haute couture, vers 1950, Germaine Lecomte	Vogue Paris Foundation	1 500,00 €
Robe en tartan, ceinture et paire de chaussures, prêt-à-porter, automne-hiver 2017, Junya Watanabe	Vogue Paris Foundation	1 058,40 €
Robe courte ceinturée en velours imprimé à l'or, vers 1910-1920, Mariano Fortuny	Vogue Paris Foundation	4 500,00 €
68 ensembles, pièces, accessoires et archives de la Maison Martin Margiela, issus de la Collection Vicky Roditis	Vogue Paris Foundation	100 000,00 €
Robe composée d'anciennes robes découpées et ceinture décorative, prêt-à-porter, printemps-été 2005	Vogue Paris Foundation	2 209,00 €
Carnet de 34 dessins originaux, 1908, Paul Poiret et Paul Iribe	Vogue Paris Foundation	22 000,00 €
Gvasalia Demna, Haut, « pantashoes » et gants printemps-été 2017	Maison Balenciaga	3 345,00 €
Balmain, Olivier Rousteing, robe automne-hiver. 2015-2016	Maison Balmain	14 850,00 €
Bottega Veneta, Tomas Maier, Minaudière « Knot » printemps-été 2015	Maison Bottega Veneta	2 800,00 €
Burberry, Christopher Bailey, Robe manteau automne-hiver. 2016-2017	Maison Burberry	6 345,00 €
Raf Simons, haut, jupe et paire de sandales, automne-hiver. 2017-2018	Maison Calvin Klein	983,00 €
Blazer « Wall Street », manches, gilet, jupe et paire d'escarpins, silhouette n° 17, automne-hiver. 2017-2018	Maison Calvin Klein	1 845,00 €
Phoebe Philo, Robe, « Céline-Yves Klein », printemps-été 2017	Maison Céline	2 350,00 €
Lagerfeld pour Chanel, Robe du soir brodée d'éléments argentés, ceinture, bracelet de cheville et paire d'escarpin, printemps-été 2017	Maison Chanel	100 000,00 €

Chloé, Clare Waight Keller, robe, Automne hiver. 2017-2018	Maison Chloé	1 990,00 €
Lagerfeld pour Fendi, Manteau pour femme en vison rasé à rayures avec motifs de cercles, automne hiver. 2000-2001	Maison Fendi	30 000,00 €
Riccardo Tisci pour Givenchy, Robe rouge, paire de gants, collants et paire de sandales, automne hiver. 2017-2018	Maison Givenchy	3 975,00 €
Alessandro Michele pour Gucci, robe formée de 5 types de différentes mousselines, lamées d'or et montées en volants, printemps été 2016	Maison Gucci	6 000,00 €
Isabel Marant, Veste « Felipe », printemps été 2016	Isabel Marant	850,00 €
Jean-Paul Gaultier, Robe bustier « La Gourmande » Robe-galette à la jupe circulaire, automne hiver 2016	Jean-Paul Gaultier	35 000,00 €
Loewe par Jonathan W. Anderson, Robe et paire de mules, printemps été 2017	Maison Loewe	2 400,00 €
Louis Vuitton, Nicolas Ghesquière, Minaudière « Petite Malle », automne hiver 2014 - 2015	Maison Louis Vuitton	3 750,00 €
Miu Miu, Manteau ceinturé, haut, culotte, bonnet et paire de sandales, printemps été 2017	Maison Miu Miu	1 566,00 €
Prada, Haut, pantalon, ceinture, sac et paire de mules, printemps été 2017	Maison Prada	4 625,00 €
Ralph Lauren, Chemise, pantalon, double ceintures, chapeau et sandales, printemps-été 2009	Maison Ralph Lauren	19 540,46 €
Rick Owens, Manteau « Radiance », robe « Egret », printemps été 2017	Maison Rick Owens	7 879,00 €
Saint-Laurent Paris par Anthony Vaccarello, Mini-robe, ceinture harnais, boucles d'oreille et paire d'escarpins, printemps été 2017	Maison Saint-Laurent	8 015,00 €
David Sims, French Vogue March 2004 issue n° 845, photographie Kate Moss, 2004	David Sims	5 703,00 €
Mario Sorrenti, Aymeline Grand Palais French Vogue 2012, photographie, 2012	Mario Sorrenti	4 255,00 €
Mario Testino, Vittoria Ceretti, Jaipur, Vogue Paris, photographie, 2017	Mario Testino	47 661,00 €
Sonia Rykiel, Julie de Libran, Veste, jupe et paire de sandales, automne hiver 2016 - 2017	Sonia Rykiel	3 850,00 €

Œuvres affectées au Musée du Général Leclerc de Hautecloque et de la Libération de Paris / Musée Jean Moulin :

Œuvres	Donateurs	Estimations
Ensemble d'objets et de documents ayant trait à des Anciens de la 2 <sup>e</sup> DB et/ou au Général Leclerc	Général Cuche	1 000,00 €
Planche de vingt timbres à l'effigie de Pétain et Laval	Famille Jean-Louis Crémieux-Brilhac	200,00 €
Brassard du Cefeo et brassard « Rhin et Danube » (1 <sup>er</sup> armée française)	Hervé Bergot	70,00 €
Album de naissance de Geneviève Aubry, née le 23 août 1944, et ensemble de documents de Madeleine Aubry	Geneviève Aubry	150,00 €

Documents et plusieurs numéros du journal « Défense de la France » provenant de Jean-Daniel Jurgensen, dit « Jean Lorraine »	Laurent Jurgensen	100,00 €
Ensemble de souvenirs du spahi Michel Polino, 2 <sup>e</sup> escadron de combat du 1 <sup>er</sup> Régiment de Marche de Spahis Marocains (RMSM) de la 2 <sup>e</sup> Division Blindée	Marie-Noëlle Polino	200,00 €
Brassard français à croix rouge pris par un « Wachtmeister », à Paris en 1940	Jörg Ehler	50,00 €

Œuvres affectées au Musée de la Vie romantique :

Œuvre	Donateur	Estimation
Tony Johannot, Derniers instants, 2d quart XIX <sup>e</sup> siècle, huile sur toile	Thierry Cazaux et Emmanuel Moreau	750,00 €

Œuvres affectées au Petit Palais :

Œuvres	Donateurs	Estimations
Trois dessins Manufacture Vieillard d'Eugène Millet, entre 1875 et 1890	Chantal Kiener	1 500,00 €
32 dessins de bijoux de Léon Rouvenat, technique mixte sur papier calque	Marc Bascou	3 200,00 €
Marcel Baschet, étude préparatoire pour le père Joseph dans le décor de la Sorbonne « Richelieu examinant les plans de la Sorbonne », vers 1900, pastel, papier	Christian Adrien	5 000,00 €
Charles Toché, deux dessins : Projet de vitrail et détail, années 1880, crayon graphite, lavis d'aquarelle, gouache, papier collé sur carton	Christian Adrien	3 000,00 €

Œuvres affectées au Musée Cernuschi :

Œuvres	Donateurs	Estimations
Mai Thu, La Baignade, peinture sur soie, 1962	Lan Mai	50 000,00 €
Hua Tianyou, deux dessins (homme dessinant et esquisse du portrait de René Grousset), années 40, encre sur papier	Marianne Yen	8 000,00 €

Art. 2. — Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- M. le Directeur Régional des Finances Publiques.

Fait à Paris, le 16 février 2018

Pour le Président du Conseil d'Administration  
et par délégation,

*La Directrice Générale  
de l'Etablissement Public Paris Musées*

Delphine LÉVY

## Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au Comité Technique de l'Etablissement Public Paris Musées. — Modificatif.

Le Président de l'Etablissement Public  
Paris Musées,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du 13 décembre 2012 instituant le Comité Technique de l'Etablissement Public Paris Musées ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2014 modifié, relatif à la désignation des représentants du personnel appelés à siéger au Comité Technique de l'Etablissement Public Paris Musées ;

Vu la démission de M. Fabrice DESJARDINS en date du 21 février 2018 ;

Arrête :

Article premier. — A l'article premier de l'arrêté du 9 décembre 2014 susvisé, les termes « M. Fabrice DESJARDINS » sont remplacés par « M. Abdellah FAIDI ».

Art. 2. — Les autres dispositions de l'arrêté du 9 décembre 2014 susvisé demeurent inchangées.

Art. 3. — La Directrice Générale et la Directrice des Ressources Humaines et des Relations Sociales sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 5. — Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Bruno JULLIARD

## POSTES À POURVOIR

### Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste de Médecin — Chef du Service de médecine préventive (H/F).

Intitulé du poste : Médecin — Chef du Service de médecine préventive (H/F).

Localisation :

Direction des Ressources Humaines — Service de médecine préventive — 44, rue Charles Moureu — 75013 Paris.

Contact :

M. Philippe VIZERIE ([philippe.vizerie@paris.fr](mailto:philippe.vizerie@paris.fr)), sous-directeur — Tél. : 01 42 76 46 55.

La fiche de poste peut être consultée sur « Intraparis/postes vacants ».

Poste à pourvoir, à compter du : 1<sup>er</sup> mai 2018.

Référence : 44156.

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Avis de vacance d'un poste de Médecin (F/H).**

Grade : Médecin (F/H).

Intitulé du poste : Médecin de secteur de PMI — Territoire 8.

Localisation :

Direction des Familles et de la Petite Enfance — Service départemental de la protection maternelle et infantile, 76-78, rue de Reuilly — 75012 Paris.

Contact :

Docteur Elisabeth HAUSHERR —  
Email : [elisabeth.hausherr@paris.fr](mailto:elisabeth.hausherr@paris.fr).

Tél. : 01 43 47 73 50.

La fiche de poste peut être consultée sur « Intraparis/postes vacants ».

Poste à pourvoir depuis le : 7 mars 2018.

Référence : 44162.

**Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des services techniques ou administrateur ou architecte voyer.**

Poste : chef.fe du Pôle opérationnel.

Contact : M. Laurent CORBIN.

Tél. : 01 42 76 39 20 — Email : [laurent.corbin@paris.fr](mailto:laurent.corbin@paris.fr).

Référence : IST nos 44016/ADM, 44169/AV, 44168.

**Direction Constructions Publiques et Architecture. — Avis de vacance de quatre postes de catégorie A (F/H). — Ingénieurs des travaux.**

**1<sup>er</sup> poste :**

Poste : Expert fonctionnel dans le cadre de la Mission SCRIBE.

Contact : Sophie TROUVAT, cheffe de mission immobilier.

Tél. : 01 71 28 59 55 — Email : [sophie.trouvat@paris.fr](mailto:sophie.trouvat@paris.fr).

Référence : Intranet ITP n° 43716.

**2<sup>e</sup> poste :**

Poste : Chef.fe de subdivision étude et travaux.

Contact : Calixte WAQUET, adjoint au chef de la SLA 19.

Tél. : 01 53 35 41 00 — Email : [calixte.waquet@paris.fr](mailto:calixte.waquet@paris.fr).

Référence : Intranet ITP n° 43724.

**3<sup>e</sup> poste :**

Poste : Chef.fe de la 1<sup>re</sup> subdivision de la SLA 6-14.

Contact : Jean-Luc MORIN-DEPOORTERE, chef de la SLA ou Pascal DUBOIS, son adjoint.

Tél. : 01 71 28 22 30.

Email : [jean-luc.morin-depoortere@paris.fr](mailto:jean-luc.morin-depoortere@paris.fr).

Référence : Intranet ITP n° 43755.

**4<sup>e</sup> poste :**

Poste : Architecte — Chef.fe de projet études au sein du secteur scolaire.

Contact : Dominique LAUJIN, cheffe du secteur scolaire.

Tél. : 01 43 47 81 80 ou 01 43 47 80 12.

Email : [dominique.laujin@paris.fr](mailto:dominique.laujin@paris.fr).

Référence : Intranet ITP n° 44084.

**Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux.**

Poste : Architecte système Linux.

Contact : Alain PLOUHINEC, chef du Bureau de l'exploitation, du Cloud et des infrastructures Datacenter.

Tél. : 01 43 47 66 70 — Email : [alain.plouhinec@paris.fr](mailto:alain.plouhinec@paris.fr).

Référence : intranet ITP n° 43991.

**Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux.**

Poste : Acheteur-euse expert-e, adjoint-e à la chef du domaine IT — Sous-direction des achats — CSP Achats 1 — Domaine Informatique et Télécom.

Contact : Mme Marie-Aline ROMAGNY.

Tél. : 01 71 27 02 56 — Email : [marie-aline.romagny@paris.fr](mailto:marie-aline.romagny@paris.fr).

Référence : Intranet ITP n° 44166.

**Direction de la Démocratie des Citoyen-ne-s et des Territoires. — Avis de vacance de deux postes d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).**

**1<sup>er</sup> poste :**

Service : Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement.

Poste : Directeur·trice Générale-e adjoint-e des Services de la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement.

Contact : François GUICHARD/Jean-Paul BRANDELA.

Tél. : 01 42 76 41 86/01 42 76 74 91.

Référence : AP 18 44034.

**2<sup>e</sup> poste :**

Service : Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement.

Poste : Directeur·trice Général·e des Services de la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement.

Contact : François GUICHARD/Jean-Paul BRANDELA.

Tél. : 01 42 76 41 86/01 42 76 74 91.

Référence : AP 18 44035.

**Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'attaché ou attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Mission Cadres Dirigeants (MCD).

Poste : chargé-e de mission « gestion des cadres dirigeants ».

Contact : Valérie GONON — Tél. : 01 42 76 53 37.

Référence : AT 18 43752/AP 18 43753.

**Direction de la Démocratie des Citoyen-ne-s et des Territoires. — Avis de vacance d'un poste d'attaché ou attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : service égalité, intégration, inclusion.

Poste : chargé-e de projet « lutte contre les discriminations ».

Contact : LE MOAL Anne — Tél. : 01 42 76 68 77.  
Référence : AT 18 44102/AP 18 44101.

**Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : agence de la mobilité.  
Poste : chef-fe du Pôle partage de l'espace public et qualité de l'air.  
Contact : Louis JACQUART — Tél. : 01 40 28 71 43.  
Référence : AP 18 44086.

**Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

**1<sup>er</sup> poste :**  
Service : SDR — Service des Systèmes d'Information et des Usages Numériques (SSIUL) — Domaine transverse.  
Poste : Chef-fe de programme — Domaine transverse.  
Contact : Nicolas CHOLLET — Tél. : 01 43 47 64 04.  
Référence : AT 18 42052.

**2<sup>e</sup> poste :**  
Service : SDIS — Service du RSA.  
Poste : Adjoint-e à la responsable du pôle partenariats et insertion.  
Contact : Natacha TINTEROFF / Laure BERTHINIER.  
Tél. : 01 43 47 76 83.  
Référence : AT 18 44042.

**Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : CASPE 6/14.  
Poste : chef du Pôle équipements et logistique, adjoint à la cheffe de CASPE.  
Contact : Nadine ROBERT — Tél. : 06 73 87 73 08.  
Référence : AT 18 43947.

**Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Service technique de l'eau et de l'assainissement.  
Poste : Responsable du pôle usager (F/H).  
Contact : Annie SEILER / Eric LANNOY.  
Tél. : 01 53 68 24 70 / 01 53 68 24 75.  
Référence : AT 18 43958.

**Direction de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Département Communication dans la Ville.  
Poste : adjoint-e à la responsable du Département Communication dans la Ville.

Contact : Astrid GRAINDORGE — Tél. : 01 42 76 64 47.  
Référence : AT 18 43976.

**Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

**1<sup>er</sup> poste :**

Service : Sous-Direction des Achats (SDA) — CSP 4 travaux d'infrastructures — espace public — Domaine travaux de rénovation.

Poste : Acheteur expert au CSP 4.  
Contact : SAUGE Florian — Tél. : 01 42 75 87 14.  
Référence : AT 18 44043.

**2<sup>e</sup> poste :**

Service : Centre de compétences Sequana.  
Poste : Responsable de la mission « Concevoir ».  
Contact : Claire ALDIGE — Tél. : 01 71 28 64 55.  
Référence : AT 18 44004.

**Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Direction des Etudes.  
Poste : Responsable des relations avec l'industrie.  
Contact : Roxane COUTY — Tél. : 01 40 79 58 23.  
Référence : AT 18 44019.

**Direction de l'Immobilier de la Logistique et des Transports. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Sous-Direction de l'Immobilier Administratif (SDIA) / Service de l'optimisation de l'occupation des sites administratifs.

Poste : Adjoint-e au chef du Bureau analyse des besoins fonctionnels et des coûts immobiliers, au sein du Service de l'optimisation de l'occupation des sites administratifs immobiliers.

Contact : Marie-Josée WOLF — Tél. : 01 42 76 73 14.  
Référence : AT 18 44021.

**Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Sous-Direction de l'Education Artistique et des Pratiques Culturelles (SDEAPC) — Bureau des Bibliothèques et de la Lecture (BBL).

Poste : chargé de mission « services innovants » (F/H).  
Contact : Emmanuel AZIZA / Romain GAILLARD.  
Tél. : 01 42 76 84 08 / 01 42 76 87 01.  
Référence : AT 18 44064.

**Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Mission des affaires juridiques et domaniales.  
 Poste : Chargé-e des conventions de mécénat.  
 Contact : Dominique FINIDORI — Tél. : 01 42 76 66 70.  
 Référence : AP 2018 03.

**Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

**1<sup>er</sup> poste :**

Service : Service du Permis de Construire et du Paysage de la Rue (SPCPR) — Circonscription Sud.

Poste : Collaborateur-trice de la cheffe de la circonscription Sud (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> arrondissements) (F/H).

Contact : Véronique THIERRY / Elisabeth MORIN / Pascal TASSERY.

Tél. : 01 42 76 23 16 — 01 42 76 32 31 — 01 42 76 36 45.  
 Référence : AT 18 44081.

**2<sup>e</sup> poste :**

Service : Sous-Direction des Ressources (SDR). — Bureau du Budget, des Marchés et du Contrôle de Gestion (BBMCG).

Poste : Chef-fe de la section des marchés (F/H).

Contact : Roberto NAYBERG — Tél. : 01 42 76 31 55.

Référence : AT 18 44098.

**Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

**1<sup>er</sup> poste :**

Service : Pôle innovation.

Poste : chef-fe de projet data et communication.

Contact : Sabine ROMON — Tél. : 01 42 76 77 68.

Référence : AT 18 44105.

**2<sup>e</sup> poste :**

Service : Secrétariat Général de la Ville de Paris.

Poste : chargé-e de mission propreté et eau.

Contact : Laurence GIRARD — Tél. : 01 42 76 70 70.

Référence : AT 18 44083.

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Direction Générale — Pôle Etudes et Contrôle de Gestion.

Poste : Contrôleur de gestion.

Contact : Vanessa BENOÎT — Tél. : 01 44 67 17 51.

Référence : AT 18 44143.

**Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance d'un poste de Directeur-trice adjoint-e des systèmes d'information.**

Etablissement public administratif de crédit et d'aide sociale de la Ville de Paris, le Crédit Municipal est la plus ancienne institution financière parisienne. Créé en 1637 par le philanthrope Théophraste Renaudot, sa vocation première fut de lutter contre l'usure en offrant un Service de prêt sur gage. A travers les siècles, le Crédit Municipal de Paris a conservé son activité première et a su développer une large palette de nouveaux services, simples, flexibles et adaptés aux besoins de son époque.

Du prêt sur gage à la collecte d'épargne solidaire, du microcrédit personnel à l'accompagnement des personnes surendettées, des ventes aux enchères à la conservation et l'expertise d'objets d'art, le Crédit Municipal de Paris a su réinventer pour devenir aujourd'hui un acteur incontournable de la finance sociale et solidaire au Service des Parisiens et des Franciliens.

Dans le cadre de son activité et de son développement, le Crédit Municipal de Paris a engagé un plan ambitieux de modernisation de ses systèmes d'information et recherche :

— un-e directeur-trice des Systèmes d'Information.

Sous l'autorité hiérarchique du-de la Directeur-trice de la Direction du Système d'Information du Crédit Municipal de Paris, le-la DSI adjoint-e aura deux missions principales dont la gestion des projets de l'établissement notamment en matière de développement numérique, ainsi que l'accompagnement du DSI dans sa mission générale d'organisation et de gestion.

Ses missions sont les suivantes :

Gouvernance de portefeuille projets :

- mise en œuvre de la déclinaison informatique du plan stratégique numérique dans les projets ;
- maître d'ouvrage des projets avec suivi de la maîtrise d'œuvre ;
- recueil des besoins métiers, rédaction précise des cahiers des charges en assurant la cohérence de projets de développement et la compatibilité des applications ;
- constitution des équipes projets ;
- définition des budgets associés ;
- négociation avec les prestataires extérieurs dans la gestion des projets ;
- gestion et suivi des rétro plannings ;
- garantie du livrable, des coûts et des délais ;
- garantie de la transmission de l'information entre le pôle projet et le responsable de l'exploitation.

Adjoint DSI :

En appui du DSI et en remplacement en cas d'absence.

Organisation :

- superviser et coordonner le travail de l'ensemble des pôles de la DSI (pôle projet et pôle exploitation — équipe d'une dizaine de personnes) et animer les prestataires extérieurs ;
- assurer la continuité du service informatique fourni aux utilisateurs et la qualité de services auprès de la clientèle, en prenant en compte les contraintes liées aux différents types d'activités ;
- produire des tableaux de bord tout en s'assurant de la fiabilité des données ;
- évaluer les performances individuelles et collectives dans l'objectif de nourrir les entretiens annuels d'évaluation.

Stratégie informatique :

- participer à l'élaboration de la stratégie et de la politique informatique ;
- assurer une organisation optimale des flux d'information ;

- assurer une veille technologique sur les évolutions, notamment dans le secteur bancaire, en matière de SI ;
- participer à l'élaboration du budget annuel et contrôler son exécution.

#### *Politique informatique :*

- assurer la liaison et la cohérence des informations entre la DSI et les autres Directions ;
- être force de proposition auprès des métiers et de la Direction ;
- assister aux réunions de travail interne à la DSI ou transverses ;
- participer à l'organisation de l'achat public en matière informatique.

#### Profil & compétences requises :

##### Profil :

- formation de niveau Bac + 5 : Master en informatique ;
- école d'ingénieurs (informatique, télécoms, généraliste) ;
- 5 à 10 ans expérience souhaitée dans un poste similaire.

##### Savoir être :

- une compétence managériale avérée ; la capacité à fédérer les équipes et à déléguer ;
- une forte expérience à la conduite de projet et maîtrise des méthodologies de gestion multi projets ;
- de réelles capacités relationnelles dans ses rapports fonctionnels et hiérarchiques ;
- une capacité confirmée en communication ;
- une aptitude et un goût affirmés pour le travail en équipe ;
- une capacité à travailler en binôme avec la DSI ;
- le sens de l'initiative, la capacité à être force de proposition ;
- des capacités personnelles importantes tout à la fois d'analyse et de synthèse.

##### Compétences techniques :

- une expérience confirmée dans le domaine de l'informatique, incluant notamment :
  - connaissance des techniques et des technologies (architectures matérielles et logicielles) de développement, intégration, déploiement et d'exploitation des systèmes d'information et de télécommunications ;
  - connaissance des normes et standards de sécurité.
- bonne connaissance des technologies Web ;
- une connaissance du Code des marchés publics et des compétences rédactionnelles pour la formalisation d'appels d'offre serait appréciée ;
- une connaissance du secteur bancaire serait appréciée.

#### Caractéristiques du poste :

- horaire de travail sur 39 h ;
- poste de catégorie A ;
- ouvert aux contractuels.

#### Adressez vos candidatures (lettre de motivation et CV) :

- Par courrier à : Crédit Municipal de Paris – Direction des Ressources Humaines et de la Modernisation – 55, rue des Francs Bourgeois – 75181 Paris Cedex 4.
- Par courriel à : [recrutement-cmp@creditmunicipal.fr](mailto:recrutement-cmp@creditmunicipal.fr).



### **Avis de vacance d'un poste de chef-fe du Service du développement des publics .**

#### Présentation de l'Etablissement Public « Paris Musées » :

Paris Musées est un établissement public administratif, créé le 20 juin 2012 par la Ville de Paris, chargé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, de la gestion des 14 musées de la Ville.

Poste : chef-fe du Service du développement des publics.

#### Localisation du poste :

Direction du Développement des Publics, des Partenariats et de la Communication – 27, rue des Petites Ecuries, 75010 Paris.

Catégorie : A

#### Finalité du poste :

Définir, déployer et animer la politique de développement des publics de Paris Musées.

#### Principales missions :

Le-la responsable du service développement des publics, Directeur Adjoint-e est notamment chargé-e des activités suivantes :

- encadrer et organiser la conception et la mise en œuvre de la stratégie de développement des publics au service des orientations de fréquentation et des cibles de publics des musées de l'établissement et de la stratégie événementielle et culturelle ;
- définir et proposer la programmation, mettre en place l'évaluation, initier et coordonner les partenariats de vente et de commercialisation contribuant à la fréquentation et la fidélisation des visiteurs ;
- assurer l'organisation et le développement de la vente et la coordination des intervenants culturels ;
- être garant de la transversalité des actions du service et de la coordination avec les musées de l'établissement.

#### Profil, compétences et qualités requises :

##### Profil :

- formation supérieure en management de projets culturels et développement des publics ;
- expérience confirmée de plus de 5 ans dans des fonctions de responsable dans une ou plusieurs structures culturelles d'envergure, et si possible muséales ;
- techniques de Marketing et Yieldmanagement ;
- dispositifs techniques de vente multicanale dans les espaces culturels ;
- maîtrise des outils informatiques dédiés à la fonction (analyse statistique, scoring ... ;
- pratique courante de l'anglais.

#### Contact :

Transmettre dossier de candidature (CV et lettre de motivation) par courrier électronique à :

Paris Musées – Direction des Ressources Humaines  
[recrutement.musees@paris.fr](mailto:recrutement.musees@paris.fr).

\_\_\_\_\_  
*Le Directeur de la Publication :*  
Raphaël CHAMBON